



Assemblée générale

Distr. générale
4 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 161 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
au Soudan du Sud**

Exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Exécution du mandat	5
A. Considérations générales	5
B. Utilisation des crédits	6
C. Activités d'appui de la Mission	13
D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	14
E. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées	14
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	15
III. Exécution du budget	78
A. Ressources financières	78
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	79
C. Évolution des dépenses mensuelles	79
D. Autres produits et ajustements	80
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	80
F. Contributions non budgétisées	81
IV. Analyse des écarts	81



V.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	86
VI.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/308	87

Résumé

La corrélation entre les dépenses de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et son objectif est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (protection des civils ; surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme ; instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire ; appui à l'exécution de l'Accord de paix ; appui).

Le montant total des dépenses pour l'exercice s'élève à 1 071 740 500 dollars, ce qui représente un taux d'utilisation des ressources de 99,1 % (contre 1 039 770 200 dollars de dépenses et un taux d'utilisation de 95,8 % pour l'exercice précédent).

Au cours de l'exercice considéré, la sous-utilisation des crédits ouverts au titre du personnel militaire et du personnel de police, qui se chiffre à 3,1 millions de dollars, s'explique principalement par le rapatriement de contingents, le déploiement différé d'unités de police constituées et l'ajustement, lors des remboursements aux pays fournisseurs de contingents pour l'exercice 2017/18, lié aux déductions plus élevées que prévu pour non-déploiement, déploiement tardif ou déploiement de matériel appartenant aux contingents qui ne fonctionnent pas, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale. La sous-utilisation des crédits ouverts au titre du personnel civil, soit 6,2 millions de dollars, s'explique principalement par l'application, dans le calcul du montant des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan national autres que les traitements, du taux de change opérationnel de la livre sud-soudanaise en dollars des États-Unis appliqué par l'ONU au cours de l'exercice 2016/17 (qui est passé de 40,21 livres pour 1 dollar au 1^{er} juillet 2016 à 116,82 livres pour 1 dollar au 30 juin 2017). S'agissant des dépenses opérationnelles, la sous-utilisation des crédits, qui s'élève à 774 300 dollars, s'explique principalement par le non-déploiement de quatre hélicoptères qui devaient appuyer le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, d'un avion pendant la majeure partie de l'exercice considéré du fait de l'insécurité qui régnait après la crise de juillet 2016, et d'un système de drone non armé à cause de restrictions.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	461 288,1	458 201,2	3 086,9	0,7
Personnel civil	247 945,8	241 758,9	6 186,9	2,5
Dépenses opérationnelles	372 554,5	371 780,4	774,1	0,2
Montant brut	1 081 788,4	1 071 740,5	10 047,9	0,9
Recettes provenant des contributions du personnel	18 855,7	14 311,5	4 544,2	24,1
Montant net	1 062 932,7	1 057 429,0	5 503,7	0,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	1 081 788,4	1 071 740,5	10 047,9	0,9

Exécution du budget : ressources humaines

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé^a</i>	<i>Effectif prévu^b</i>	<i>Effectif réel (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)^c</i>
Observateurs militaires	242	222	190	14,4
Contingents	16 758	12 735	11 699	8,1
Police des Nations Unies	703	734	614	16,3
Unités de police constituées	1 320	1 008	873	13,4
Personnel recruté sur le plan international	926	916	808	11,8
Personnel recruté sur le plan national				
Administrateurs recrutés sur le plan national	155	155	140	9,7
Agents des services généraux	1 315	1 315	1 189	9,6
Volontaires des Nations Unies				
Personnel recruté sur le plan international	439	439	384	12,5
Personnel recruté sur le plan national	3	3	2	33,3
Emplois de temporaire ^d				
Personnel recruté sur le plan international	35	35	30	14,3
Personnel recruté sur le plan national	10	10	8	20,0
Personnel fourni par des gouvernements	78	74	66	10,8

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé pour les observateurs militaires, les contingents, la police des Nations Unies, les unités de police constituées et le personnel fourni par les gouvernements, conformément aux résolutions [2304 \(2016\)](#) et [2327 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.

^b Pour les contingents, la police des Nations Unies et les unités de police constituées, les chiffres indiqués dans cette colonne reflètent un déploiement échelonné et tiennent compte de l'effectif maximum autorisé en application de la résolution [2252 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

^c Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif prévu, mois par mois.

^d Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, que le Secrétaire général a présenté dans son rapport en date du 18 mars 2016 (A/70/791), s'élevait à un montant brut de 1 120 245 200 dollars (montant net : 1 101 398 500 dollars). Les crédits demandés correspondaient au déploiement de 222 observateurs militaires, 12 778 membres des contingents, 763 membres de la Police des Nations Unies, 1 160 membres des unités de police constituées, 961 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 480 fonctionnaires recrutés sur le plan national, dont 165 administrateurs, et 442 Volontaires des Nations Unies, emplois de temporaire inclus.

2. Dans son rapport du 4 mai 2016, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 1 117 013 800 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (voir A/70/742/Add.15, par. 42).

3. Dans sa résolution 70/281, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, un crédit d'un montant brut de 1 081 788 400 dollars (montant net : 1 062 932 700 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Mission. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

4. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSS dans sa résolution 1996 (2011) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Il a défini son mandat pour l'exercice considéré dans ses résolutions 2302 (2016), 2304 (2016), 2326 (2016) et 2327 (2016).

5. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de protéger les civils et d'appuyer l'application de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (l'Accord de paix) en vue du règlement du conflit qui sévit dans le pays.

6. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (protection des civils ; surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme ; instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire ; appui à l'exécution de l'Accord de paix ; appui).

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2016/17, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

8. En juillet 2016, au début de l'exercice considéré, l'explosion de violence déclenchée par un affrontement entre les forces armées loyales au Gouvernement soudanais et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) (la crise de juillet 2016) a sensiblement modifié le contexte et l'environnement dans lesquels œuvrait la MINUSS. Cette crise a gravement compromis les arrangements en matière de politique et de sécurité poursuivis depuis la signature de l'Accord de paix en août 2015 et la mise en place du Gouvernement provisoire d'union nationale en avril 2016, qui ont servi de base à l'action du système des Nations Unies dans le pays, comme en témoignent les résolutions [2241 \(2015\)](#) et [2252 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. Après la crise de juillet 2016, les hostilités, jusqu'alors principalement concentrées dans la région du Haut-Nil, se sont propagées à d'autres régions du pays, y compris les régions de l'Équatoria et du Bahr el-Ghazal, ce qui a entraîné une recrudescence des déplacements, une nouvelle détérioration de la situation humanitaire et de la situation des droits de l'homme et un échec de la mise en œuvre de l'Accord de paix et de l'appui de l'ONU à cet égard.

9. Suite à la crise de juillet 2016, le Conseil de sécurité a adopté, le 12 août 2016, la résolution [2304 \(2016\)](#) par laquelle il a autorisé le déploiement d'une Force de protection régionale placée sous le commandement de la MINUSS et chargée de rétablir la sécurité à Djouba et alentour. Le Conseil a également étendu les activités prescrites dans sa résolution [2252 \(2015\)](#). Par la suite, il a été procédé à une évaluation stratégique globale afin de mieux appréhender la situation actuelle et de définir les principales mesures à prendre en priorité en vue d'instaurer la paix, et de proposer différentes hypothèses pour l'action de l'ONU au Soudan du Sud, conformément au paragraphe 18 de la résolution [2304 \(2016\)](#). Les recommandations issues de l'évaluation stratégique ont été transmises au Conseil de sécurité dans le rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen du mandat de la MINUSS ([S/2016/951](#)). Le Secrétaire général y recommandait que la Mission se concentre sur l'exécution de ses tâches essentielles, tout en axant ses activités d'appui sur un certain nombre d'institutions de transition fondées sur la notion d'ouverture et susceptibles d'améliorer la situation de la population civile sud-soudanaise.

10. Prenant note des recommandations contenues dans le rapport spécial, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2327 \(2016\)](#) le 16 décembre 2016. Il a confirmé les quatre piliers du mandat tout en intégrant les éléments établis dans la résolution [2304 \(2016\)](#) et a réitéré certaines des conclusions de l'évaluation stratégique, comme la nécessité d'accorder une priorité accrue à l'application d'une stratégie politique visant à régler le conflit, à la participation de la population aux activités de protection des civils et à la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies. Le Conseil a prorogé le mandat de la Mission jusqu'au 15 décembre 2017 et relevé l'effectif maximum autorisé de la police des Nations Unies à 2 101 membres (soit 100 de plus), dont 78 agents pénitentiaires, tout en maintenant celui des contingents à 17 000 membres, dont 4 000 pour la force de protection régionale. Au cours de l'exercice considéré, la composante militaire a déployé un effectif moyen de 11 889 personnes, soit 190 observateurs militaires et 11 699 membres des contingents, dont 368 officiers d'état-major. La composante police a déployé un effectif moyen de 1 553 personnes, dont 614 membres de la police des Nations Unies, 873 membres d'unités de police constituées et 66 spécialistes des questions pénitentiaires (personnel fourni par les gouvernements).

11. Après la crise de juillet 2016, bien que le Président sud-soudanais Salva Kiir ait remplacé Riek Machar par Taban Deng Gai au poste de premier vice-président et que le cadre du Gouvernement provisoire d'union nationale ait été maintenu, la mise en œuvre de l'Accord de paix est restée en grande partie au point mort, la scission du M/APLS dans l'opposition ayant marginalisé Riek Machar et ses partisans et les ayant exclus de l'Accord de paix. L'exercice 2016/17 a été marqué par une insécurité généralisée, la prolifération des groupes armés, une détérioration rapide de la situation humanitaire et du climat économique, la poursuite des déplacements, des violations des droits de l'homme et des exactions. La violence intercommunautaire s'est en outre aggravée, du fait notamment de la promulgation d'un décret-loi prévoyant la création de nouveaux États au sein du pays. Si la situation en matière de sécurité est restée calme, bien qu'instable, à Djouba, l'Armée populaire de libération du Soudan a en revanche poursuivi ses offensives dans les zones contrôlées par le M/APLS dans l'opposition. Les affrontements armés sont restés intenses dans les États du Haut-Nil, de l'Unité et du Jongleï et se sont progressivement intensifiés dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental et dans la région de l'Équatoria, entraînant de nouveaux déplacements, des violations des droits de l'homme et une augmentation des besoins humanitaires. À la fin du mois de juin 2017, on comptait au total 3,9 millions de personnes déplacées (1,9 million de personnes déplacées à l'intérieur du Soudan et 2,0 millions de réfugiés) et 7,5 millions de personnes qui avaient besoin d'une aide humanitaire. Le conflit armé a encore accru l'insécurité alimentaire et la malnutrition, touchant particulièrement les populations vulnérables, et une famine circonscrite a été déclarée dans les comtés attenants de Leer et de Mayendit (État de l'Unité).

12. Malgré le revers majeur qu'a connu le processus de paix au début de l'exercice et la détérioration des conditions de sécurité et de la situation politique et humanitaire qui a suivi sur tout le territoire, la MINUSS a continué de s'acquitter de son mandat de manière impartiale tout au long de la période considérée. On ne peut que déplorer que les relations entre la Mission et les parties au conflit soient restées tendues, en raison principalement de problèmes liés à la liberté de circulation, aux restrictions d'accès, aux garanties concernant la sécurité aérienne et aux conditions élémentaires de sécurité. Les patrouilles qui tentaient de se rendre dans des zones où des violences, des déplacements et des violations des droits de l'homme avaient été signalés et où œuvraient des travailleurs humanitaires ont continué de se heurter à de fréquents actes d'obstruction qui ont retardé leurs interventions dans des zones critiques. Les soldats de la Mission ont adopté une attitude plus ferme, refusant de se retirer et dormant au besoin dans des postes de contrôle, afin d'affirmer leur liberté de circulation. Au cours de l'exercice considéré, 894 incidents de divers types mettant en jeu le personnel, les locaux ou les prestataires des Nations Unies ont été recensés, ainsi que 230 violations de l'Accord sur le statut des forces entre l'ONU et le Gouvernement de la République du Soudan du Sud concernant la MINUSS, y compris 133 incidents directement liés à la liberté de circulation. Par ailleurs, 140 membres du personnel civil de la Mission ont été évacués à la suite de la crise de juillet 2016. Outre les mouvements de personnel habituels, l'évacuation et le départ de membres du personnel après la crise ont fortement compliqué le maintien d'un effectif suffisant pour que la MINUSS puisse s'acquitter de son mandat, en particulier en ce qui concerne sa composante organique. Ces problèmes ont empêché la Mission de mener pleinement à bien ses activités.

13. L'exécution du mandat de la MINUSS a néanmoins progressé, notamment au cours des six derniers mois de l'exercice considéré, dans les quatre domaines prioritaires tels qu'ils sont présentés en détail dans les sections et dans les tableaux axés sur les résultats ci-après. Si des progrès ont pu être accomplis pendant la deuxième partie de l'exercice, c'est parce que la Mission a adopté une attitude plus

dynamique et plus ferme et appliqué des méthodes innovantes pour que le personnel civil et le personnel en tenue puissent exécuter les tâches prescrites dans un environnement sensiblement modifié, conformément aux priorités recensées dans le cadre de l'évaluation stratégique effectuée à la fin de 2016.

Protection des civils

14. La MINUSS a continué d'exécuter son mandat relatif à la protection des civils, tel que défini dans les résolutions [2252 \(2015\)](#), [2304 \(2016\)](#) et [2327 \(2016\)](#), notamment au moyen de trois catégories d'activités : a) dialogue et engagement ; b) protection physique ; c) création d'un environnement protecteur.

15. Pour ce qui est de la première catégorie, la MINUSS a activement poursuivi le dialogue avec les acteurs politiques, les représentants de la société civile, les chefs religieux et d'autres interlocuteurs concernés dans l'ensemble du Soudan du Sud pour les inciter à participer aux initiatives visant à protéger les civils et à restaurer la paix et la stabilité. Le Représentant spécial du Secrétaire général a employé les bons offices de la Mission pour exhorter toutes les parties à cesser les hostilités et à garantir la protection des civils. Compte tenu de l'intensification des combats dans l'ensemble du pays, la MINUSS a mis l'accent sur la gestion des conflits, la réconciliation et la promotion de la cohésion sociale au niveau infranational, y compris dans ses sites de protection des civils et d'autres lieux accueillant des personnes déplacées. La Mission a organisé des ateliers, des conférences de paix et de réconciliation et des structures de dialogue autant qu'il était possible, y compris dans des zones contrôlées par le M/APLS dans l'opposition. Ces ateliers de gestion des conflits étaient spécifiquement destinés aux personnes considérées comme étant les principaux acteurs dans les zones exposées à des conflits, notamment les chefs de campements pastoraux, les jeunes, les chefs traditionnels, les personnes déplacées et les femmes, des acteurs de la société civile tels que les chefs religieux, ainsi que les principaux dirigeants politiques et notables locaux. La MINUSS a aidé, dans tous les cas où c'était possible, les autorités et les populations locales à gérer les conflits par le dialogue, en encourageant l'interaction entre les personnes déplacées dans les sites de protection des civils et les membres des communautés d'accueil et l'instauration de pratiques exemplaires dans le cadre des initiatives locales. Dans ce contexte, la Mission a particulièrement insisté sur le fait qu'il incombait au premier chef aux agents de l'État, quel que soit leur niveau, de protéger tous les civils et a appuyé les interventions des autorités nationales visant à régler les conflits intercommunautaires au niveau infranational. Certaines initiatives fructueuses ont été prises par la Mission dans ce domaine, comme la diplomatie de la navette pratiquée par le Représentant spécial du Secrétaire général entre les gouverneurs représentant les autorités locales, la communication avec les autorités nationales pour faire face à l'intensification rapide des tensions entre les communautés Dinka Bor et Murle dans les États de Jonglei et de Boma et l'appui efficace apporté aux conférences pré- et post-migratoires dans les régions du Haut-Nil et du Bahr el-Ghazal, auxquelles étaient également conviés les représentants d'autres régions afin d'échanger des pratiques optimales.

16. S'agissant de la deuxième catégorie d'activités, la MINUSS a continué d'abriter les civils cherchant refuge dans sept sites de protection situés dans six localités (Bentiu, Bor, Malakal, Melout et Wau et deux sites à Djouba), dans une zone adjacente aux locaux de l'ONU à Wau et dans une zone de protection temporaire établie à Leer. Bien que le nombre de personnes déplacées dans les sites de protection des civils ait commencé à baisser en mars 2017 grâce à l'action menée par la MINUSS et les partenaires chargés de la protection humanitaire pour renforcer la sécurité et les services, plus de 200 000 personnes sont restées sous la protection de la Mission pendant l'exercice considéré, le nombre de déplacés ayant considérablement augmenté après la crise de juillet 2016.

17. En ce qui concerne le maintien de la sécurité publique et de la sécurité dans les sites de protection des civils, la MINUSS a instauré des zones exemptes d'armes autour de ces sites de protection à Djouba, ce qui a contribué à réduire sensiblement les activités criminelles et les attaques contre des civils autour des sites. Les activités de déminage menées dans les zones limitrophes ont contribué au débroussaillage de terrains où la végétation dense était soupçonnée de servir de caches d'armes ou d'autres articles prohibés, et permis de repérer et d'éliminer un certain nombre d'objets dangereux. L'instauration de la zone exempte d'armes a contribué à améliorer les relations avec les communautés d'accueil, la Police nationale sud-soudanaise et d'autres autorités publiques. Outre la zone exempte d'armes, la Mission a renforcé les périmètres, mis en place des patrouilles pédestres intégrées, intensifié la participation de la population locale et renforcé ses dispositifs d'intervention rapide, de maintien de l'ordre et de contrôle des accès. La police des Nations Unies a régulièrement procédé à des fouilles dans les sites de protection des civils afin de garantir leur caractère civil. La création de centres d'opérations intégrés pour les deux complexes de la MINUSS à Djouba a sensiblement renforcé sa capacité de réagir de manière rapide, efficace et intégrée face aux atteintes à la sécurité à l'intérieur et aux alentours de ses sites de protection des civils et de ses locaux.

18. Bien qu'une part importante de ses effectifs ait été affectée à la sécurité des sites de protection des civils, la MINUSS a néanmoins procédé au déploiement de patrouilles intégrées pour prévenir les actes de violence contre des civils en dehors des sites de protection et dissuader les auteurs potentiels. La Mission a réaffecté en priorité ses effectifs vers le Secteur Sud et a maintenu une présence continue à Yei (État de l'Équatoria-Central) pendant les mois d'avril et de mai 2017, afin de permettre aux personnes déplacées de réintégrer les fermes qu'elles avaient abandonnées. De même, la Mission a maintenu une base opérationnelle temporaire à Leer (État de l'Unité) qui a offert un espace essentiel à la protection des civils et à l'acheminement de l'aide humanitaire dans les zones touchées par la famine. Plusieurs incidents ont éclaté pendant l'exercice considéré, au cours desquels les soldats de la MINUSS ont répondu avec fermeté, y compris en employant la force, pour protéger des civils ou ses propres bases lorsqu'elles étaient attaquées par des groupes armés.

19. Dans le cadre de la troisième catégorie d'activités, la MINUSS, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, a appuyé l'action du Gouvernement visant à mettre en place un dispositif national pour le retour, la réintégration et la réinstallation des personnes déplacées, qui a été approuvé par le Conseil des Ministres en février 2017. En outre, afin de garantir des rapatriements librement consentis en bonne connaissance de cause, la MINUSS a appuyé les initiatives humanitaires ayant pour but de définir les conditions préalables à la participation d'un partenaire humanitaire à l'organisation des retours. Alors que la détérioration des conditions de sécurité dans l'ensemble du pays a en partie interrompu les retours spontanés observés en novembre et décembre 2016 à Bentiu, Djouba et Malakal, les personnes déplacées à Melout ont prié les partenaires humanitaires et la Mission de faciliter leur retour. La MINUSS a en outre continué de préconiser l'élargissement de l'aide humanitaire et des services de protection à l'extérieur des sites de protection des civils afin de contribuer à l'instauration d'un climat propice au retour, tout en collaborant à cette fin avec les autorités locales et les partenaires humanitaires et les services de protection.

Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

20. Au cours de l'exercice considéré, la MINUSS a continué d'exécuter la partie de son mandat relative aux droits de l'homme en mettant l'accent sur les activités de surveillance, d'enquête, de vérification des faits et d'établissement de rapports sur les

violations des droits de l'homme et les atteintes au droit international humanitaire, notamment celles qui pourraient constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. Ces activités se sont également concentrées sur la lutte contre les violences et exactions commises à l'encontre des femmes et des enfants, y compris toutes les formes de violences sexuelles liées aux conflits, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2327 (2016), et ont été mises en œuvre progressivement dans tout le pays. En dépit d'un accès limité aux zones et aux institutions où des violations des droits de l'homme ont été signalées au cours de l'exercice considéré, la Mission a effectué chaque mois, en moyenne, 4 visites dans les zones sensibles et 15 visites dans les sites de protection des civils dans chacun de ses bureaux locaux. Des visites ont été régulièrement effectuées dans les prisons et lieux de détention et les activités de plaidoyer menées auprès des autorités locales ont contribué à la libération de plus de 300 civils dans tout le pays. La MINUSS a également organisé des ateliers, des sessions de formation et des campagnes de sensibilisation portant sur différentes questions relatives aux droits de l'homme, notamment la protection des femmes et des enfants et les violences sexuelles liées aux conflits.

21. Face à la persistance, y compris dans la presse écrite et les médias sociaux, des discours provocateurs, haineux et incitant à la violence contre certains groupes ethniques, la Mission, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat, a créé en décembre 2016 un groupe de travail pour la prévention des atrocités criminelles, auquel participent diverses composantes de la Mission et membres de l'équipe de pays des Nations Unies à Djouba et à New York. Ce groupe de travail a mis au point des indicateurs permettant d'anticiper la commission d'atrocités criminelles et proposé des mesures à prendre aux niveaux de la Mission et du Siège de l'ONU. À la fin du mois d'avril 2017, des discussions portant spécifiquement sur le risque d'une attaque imminente contre Aburoc (Haut-Nil) ont contribué au renforcement et à la coordination de la campagne menée par la MINUSS et diverses entités du système des Nations Unies pour mettre fin à l'escalade de la violence dans la région.

22. En janvier 2017, la MINUSS et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un rapport conjoint sur les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et les atteintes portées à ces droits lors de la crise de juillet 2016, dans lequel figurent des informations sur les violations des droits de l'homme et les exactions commises à Djouba entre les 8 et 12 juillet 2016, pendant et après les combats entre l'Armée populaire de libération du Soudan et le M/APLS dans l'opposition¹. En mai 2017, la MINUSS et le Haut-Commissariat ont publié un autre rapport sur les violations des droits de l'homme et les violations du droit international humanitaire et atteintes à ce droit commises à Yei (Équatoria-Central) et dans ses environs entre juillet 2016 et janvier 2017².

23. La MINUSS a continué de faire vigoureusement campagne en faveur de l'application de mesures adéquates pour garantir que toutes les parties au conflit au Soudan du Sud qui se rendent coupables de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits répondent de leurs actes. Toutefois, en raison du conflit en cours, de l'absence de volonté politique et de la faiblesse du système de justice pénale, très peu d'auteurs présumés de violations graves des droits de l'homme et du droit international ont fait l'objet de poursuites. La MINUSS a continué de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies pour veiller à ce que des informations objectives et fiables sur les violences sexuelles liées aux conflits soient collectées par le biais de

¹ Voir www.ohchr.org/Documents/Countries/SS/ReportJuba16Jan2017.pdf.

² Voir www.ohchr.org/Documents/Countries/SS/UNMISSReportJuly2016_January2017.

mécanismes de suivi, d'analyse et de signalement. La conseillère principale pour la protection des femmes a continué de s'appuyer sur les informations et analyses issues de ces mécanismes pour conseiller les responsables de la MINUSS sur les mesures de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits à prendre à l'échelle de la Mission, y compris le dialogue avec les acteurs étatiques et non étatiques.

24. La MINUSS a surveillé l'application des dispositions du chapitre V de l'Accord de paix qui portent sur la justice transitionnelle. En juin 2017, elle a fourni des services de facilitation à un comité technique créé par le Gouvernement en décembre 2016, afin qu'il puisse mener des programmes de sensibilisation du public à Bor, Malakal, Rumbek, Torit, Yambio et Wau concernant la création de la Commission vérité, réconciliation et apaisement. Ces consultations avaient pour principal objectif de recueillir l'opinion de la population, y compris des personnes déplacées, des dirigeants religieux, des notables locaux et des agents de l'État, au sujet des caractéristiques de cette Commission et de la législation qui la régirait.

Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

25. La Mission a appuyé la fourniture d'aide humanitaire dans tout le Soudan du Sud, y compris dans ses sites de protection des civils. La MINUSS a entretenu environ 1 021 kilomètres de routes principales d'approvisionnement, permettant ainsi aux organisations humanitaires de prépositionner des fournitures humanitaires pendant la saison des pluies. Elle a fourni, sur demande, des services de protection des troupes et de lutte antimines avec la recherche d'engins explosifs et leur élimination avant des largage des vivres, le passage de convois et d'autres activités humanitaires en divers endroits.

26. Alors que les conditions de sécurité se détérioraient à Wau, en avril 2017, la MINUSS a renforcé la protection armée des entrepôts et du personnel du Programme alimentaire mondial. À Leer, elle a hébergé des acteurs humanitaires dans sa base opérationnelle temporaire et a régulièrement patrouillé dans les zones environnantes, afin de permettre aux organisations humanitaires d'intensifier leur action. En mai 2017, répondant à la demande que lui avaient adressée des acteurs humanitaires, la Mission a facilité le retour de ces derniers sur la rive occidentale de l'État du Haut-Nil afin qu'ils puissent répondre aux besoins vitaux des populations dans cette zone. Ces acteurs ont également été chargés de diriger une mission interinstitutions d'évaluation des besoins humanitaires dans la région après d'intenses combats et de déployer rapidement des contingents pour établir une présence militaire légère à Aburoc afin de permettre aux acteurs humanitaires de reprendre les livraisons d'eau et la fourniture d'une aide nécessaire pour la survie de 20 000 personnes.

27. Grâce à ses activités de lutte antimines, la MINUSS a accéléré l'acheminement de l'aide humanitaire dans l'ensemble du pays en réduisant les risques posés par les dispositifs explosifs, dont les mines terrestres et les munitions non explosées. Les équipes de lutte antimines ont procédé à une évaluation rapide des zones touchées par les combats et établi la liste des endroits devant faire l'objet d'une inspection et d'un déminage de manière prioritaire pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et assurer la sécurité de la population au lendemain de la crise de juillet 2016, après la déclaration de famine dans certaines zones du pays en février 2017 et en d'autres cas.

Appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix

28. Conformément aux demandes du Conseil de sécurité, formulées en particulier dans ses résolutions [2252 \(2015\)](#), [2304 \(2016\)](#) et [2327 \(2016\)](#), la MINUSS a activement collaboré avec les acteurs nationaux, les partis politiques, les organisations de la société civile et les groupes de femmes pour mieux faire connaître

son mandat et préciser son rôle d'appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix. Elle a continué de dialoguer avec les parties prenantes et fait usage de ses bons offices pour les encourager à faire avancer la mise en œuvre de l'Accord de paix et à ramener le Soudan du Sud sur la voie d'une paix et d'une stabilité durables. Bien que, d'une manière générale, la mise en œuvre de l'Accord de paix ait peu progressé au cours de l'exercice considéré, la Mission a continué d'appuyer énergiquement les travaux de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, notamment en favorisant la tenue régulière d'un forum des partenaires internationaux et amis du Soudan du Sud, afin d'harmoniser les positions de la communauté internationale à l'appui des travaux de la Commission. La MINUSS a également participé à des comités de travail chargés de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix et de faire rapport à ce sujet.

29. L'annonce par le Président sud-soudanais, le 14 décembre 2016, de l'ouverture d'un dialogue national visant à rassembler la population et à consolider la paix et la sécurité est venue sensiblement modifier le paysage politique national. L'Assemblée législative nationale provisoire a approuvé la proposition de dialogue national le 16 décembre 2016, et le Président a déclaré qu'il s'agirait de la première des priorités du Gouvernement en 2017. Depuis le début du processus de planification à la fin du mois de mai 2017, la MINUSS s'est activement employée à promouvoir des conditions permettant un dialogue national ouvert, transparent et crédible en fournissant aux membres du Comité directeur du dialogue national des conseils et des orientations ainsi qu'une formation spécialisée, compte tenu des enseignements tirés d'expériences comparables en matière d'élaboration de processus.

30. Pendant ce temps, la MINUSS a continué d'appuyer le fonctionnement d'un Gouvernement provisoire d'union nationale et celui de l'Assemblée législative nationale provisoire créée en août 2016. Elle a dialogué avec l'ensemble des acteurs sud-soudanais en vue de promouvoir le dialogue politique, en insistant sur le fait que l'ouverture et la participation de toutes les parties au processus politique étaient essentielles à la mise en œuvre de l'Accord de paix. En outre, la Mission a collaboré étroitement avec le Gouvernement provisoire et la Commission mixte de suivi et d'évaluation pour contribuer à la création de la police mixte intégrée ; elle a notamment donné des conseils concernant la mise sur pied de l'équipe de gestion de la police mixte intégrée, l'élaboration du programme de formation de la police et la sélection de formateurs, conformément à la politique de diligence voulue de l'ONU en matière de droits de l'homme. Alors que le Comité national chargé des amendements constitutionnels avait achevé, en avril 2016, la rédaction de la plupart des projets d'amendements à la Constitution de la transition, à l'exception de ceux portant sur des questions litigieuses, la crise de juillet 2016 et l'extension du conflit à l'ensemble du pays qui a suivi ont eu d'importantes répercussions sur la mise en œuvre des aspects constitutionnels de l'Accord de paix. En conséquence, la mise en œuvre des mesures énoncées dans l'Accord de paix au sujet du processus constitutionnel, à savoir notamment la ratification par l'Assemblée législative nationale provisoire des modifications à apporter à la Constitution de la transition pour la mettre en conformité avec l'Accord de paix et la reconstitution de la Commission nationale de révision constitutionnelle et de la Commission électorale nationale, n'a pas progressé au cours de l'exercice considéré. La MINUSS a cependant continué de dialoguer avec le nouveau Président du Comité national chargé des amendements constitutionnels au sujet des activités proposées par le Comité et des domaines dans lesquels il pourrait bénéficier de l'appui de la Mission. Enfin, en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, bien que les mécanismes prévus à cette fin par l'Accord de paix aient été mis en place, les progrès ont été entravés par l'absence patente de volonté politique et le manque de ressources financières ainsi que par des difficultés liées à l'existence de factions au sein du M/APLS dans

l'opposition et à la prolifération d'autres groupes armés non affiliés aux parties à l'Accord de paix.

C. Activités d'appui de la Mission

31. En conciliant ses principes opérationnels de souplesse et de réactivité, la MINUSS, par l'intermédiaire de sa Division de l'appui à la mission, a adapté ses activités et priorités de manière à contribuer à l'application des résolutions [2252 \(2015\)](#), [2304 \(2016\)](#) et [2327 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, dans la limite des ressources disponibles et dans les délais prescrits. Elle a dû, avant tout, continuer de fournir des capacités d'appui pour répondre à la demande accrue liée à la formation et au déploiement d'un effectif considérable de personnel en tenue.

32. Au cours de l'exercice 2016/17, la Mission a fait face à une détérioration accrue des conditions de sécurité, à une restriction croissante de sa liberté de circulation et à d'autres obstacles externes importants. La crise de juillet 2016 a rendu ses conditions de travail plus difficiles encore. La Mission a néanmoins continué de fournir des services efficaces en matière de logistique, d'administration et de sécurité afin de s'acquitter de son mandat, bien que les obstacles externes susmentionnés aient continué de mettre ses capacités d'appui à rude épreuve.

33. Tout au long de l'exercice 2016/17, des mesures préparatoires ont été prises et les projets connexes mis en œuvre en vue de l'expansion des installations et infrastructures destinées aux contingents, conformément aux normes de l'ONU en matière de logement, et de l'incorporation du personnel en tenue supplémentaire, y compris des membres d'unités de police constituées, dans les différents sites de la MINUSS. Les logements destinés aux membres des unités de police constituées à Malakal, Bentiu, Wau, Bor et Djouba, toutes les bases d'opérations des bureaux locaux (anciennement appelées bases d'appui de comté) et toutes les bases opérationnelles des compagnies ont été entretenus et maintenus en état de fonctionner, tout comme les 620 logements et 15 immeubles de bureaux de la Maison des Nations Unies. La Mission a également assuré l'entretien de 1 950 logements et bureaux préfabriqués dans toute sa zone.

34. La MINUSS a continué de recenser les projets prioritaires et de travailler à leur mise en œuvre à l'aide d'une méthode de gestion de projets structurée. Ces projets visaient notamment à renforcer la sécurité des locaux de la Mission et de ses sites de protection des civils. Pendant l'exercice considéré, elle a géré avec succès le centre de contrôle du système intégré de sécurité, ce qui a permis de renforcer et de suivre les mesures de contrôle des entrées grâce à l'utilisation efficace du système de sécurité électronique, notamment des lecteurs de badges électroniques.

35. La MINUSS a en outre poursuivi la mise en œuvre de projets visant à améliorer les conditions de vie et de travail de son personnel, y compris son personnel en tenue. Des projets d'infrastructure ont été mis en place afin de soutenir les activités de la Mission et d'améliorer le bien-être de son personnel. L'hôpital de niveau II de Djouba est passé au niveau II+ conformément à la recommandation formulée par la Mission d'évaluation technique du Siège de l'ONU et l'hôpital de niveau I de Djouba est devenu un hôpital de niveau I+ doté de capacités chirurgicales. Les travaux de terrassement pour la construction de l'hôpital de Bentiu ont été achevés et des locaux préfabriqués ont été achetés et vont être livrés.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

36. La MINUSS a continué de collaborer avec d'autres entités des Nations Unies présentes dans la sous-région. Exerçant ses bons offices en faveur du processus de paix au Soudan du Sud, le Représentant spécial du Secrétaire général a étroitement coordonné ses activités avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud afin d'harmoniser l'appui apporté par les communautés internationale et régionale à la mise en œuvre de l'Accord de paix.

37. La Mission a également continué de fournir un appui administratif, logistique et opérationnel et un appui en matière de communication au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité mis en place par l'Autorité intergouvernementale pour le développement, aux fins de l'instauration d'un cessez-le-feu permanent dans le pays.

38. Comme lors des précédents exercices, la MINUSS a poursuivi sa coopération avec la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour en vue de rendre le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière pleinement opérationnel. La Mission a par ailleurs continué d'apporter son appui à l'UNICEF, à l'Organisation mondiale de la Santé, au Programme alimentaire mondial, au Programme des Nations Unies pour le développement et à l'Organisation internationale pour les migrations en effectuant, sur demande, un nombre limité de livraisons de marchandises par voie aérienne.

39. Le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) a continué d'apporter un appui régional aux missions, notamment dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service des fonctionnaires, prestations et états de paie, information financière, services aux agents en tenue, règlement des fournisseurs, droits à prestation et voyages autorisés, traitement des demandes de prestations, services de caisse, services de formation et de conférence, transports et contrôle des mouvements, et services informatiques.

E. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

40. Conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2252 \(2015\)](#), [2304 \(2016\)](#) et [2327 \(2016\)](#), la MINUSS a continué de collaborer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies dans leurs domaines prioritaires communs. Outre la coopération et la coordination avec l'équipe de pays et les acteurs humanitaires pour l'exécution du mandat de la Mission, le cadre de coopération intérimaire de l'équipe de pays a offert un point d'ancrage à la collaboration entre cette dernière et la MINUSS pour garantir l'harmonisation des initiatives visant à créer des institutions, à promouvoir la transition et le relèvement et à jeter les bases d'un développement à long terme. Ce cadre, qui définit les contours de l'appui fourni par l'équipe de pays des Nations Unies pendant la période de transition, a été prorogé jusqu'à la fin de 2018.

41. Par l'intermédiaire du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident), la MINUSS a collaboré avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire en vue de créer les conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire. Dans le cadre de réunions hebdomadaires associant tous les partenaires humanitaires et des réunions trimestrielles du Comité de haut niveau chargé de superviser les

activités humanitaires, coprésidé avec le Ministre des affaires gouvernementales, la Mission a été en mesure de lever certains des obstacles rencontrés par les organismes d'aide en contact direct avec la population, qu'il s'agisse des postes de contrôle, des sommes dont doivent s'acquitter les organisations non gouvernementales ou encore des frais liés aux permis de travail.

42. La MINUSS a également collaboré avec l'équipe de pays des Nations Unies à l'organisation d'une lutte concertée et coordonnée contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au Soudan du Sud en réorganisant une Équipe spéciale interorganisations chargée de la protection contre ces agissements. Cette Équipe spéciale a défini des instructions permanentes et un programme de travail pour ses activités, y compris la mise en place de mécanismes décentralisés pour le signalement et l'aiguillage des victimes et plaignants, afin de leur porter assistance. Ces activités sont actuellement mises en œuvre.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : protection des civils

Réalisation escomptée 1.1 : Renforcement de la protection des civils grâce à l'action politique et à des mesures d'atténuation des conflits

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.1.1 Augmentation du nombre d'initiatives prises pour protéger les civils par les autorités de l'État fédéral, des États fédérés et des comtés, ainsi que par les acteurs non étatiques (2014/15 : 24 ; 2015/16 : 10 ; 2016/17 : 30)

Au total, 57 initiatives ont été prises par les autorités de l'État fédéral, des États fédérés et des comtés pour protéger les civils. On peut citer, parmi les principales mesures mises en œuvre, les déplacements effectués dans les zones de conflit du Jongleï, de Pibor, des Lacs et du Ouarrap par des délégations de haut niveau, des représentants des autorités de l'État fédéral, des personnalités influentes et des associations religieuses afin d'encourager le dialogue et de mobiliser les populations en faveur de la paix ; un dialogue entre éleveurs nomades, communautés agricoles d'accueil et autorités locales autour de la transhumance pacifique du bétail dans les zones du Bahr el-Ghazal septentrional, du Ouarrap, de Wau, des Lacs, de l'Unité et du Haut-Nil ; un dialogue intercommunautaire destiné à prévenir les vols de bétail dans le Grand Pibor ; des contacts avec le M/APLS dans l'opposition et les éléments armés en vue d'encourager leur retour parmi les leurs et leur intégration au sein des forces organisées de l'Équatoria-Occidental ; des contacts avec les notables locaux pour désamorcer les tensions engendrées par les discours de haine dans l'Équatoria-Occidental et dans l'Aweil ; un dialogue entre les principaux responsables locaux, notamment sur les sites de protection des civils, autour de la gestion des conflits, de la coexistence pacifique et du renforcement de la cohésion sociale dans tout le pays ; le transport des personnes déplacées vers les zones de rapatriement du Haut-Nil et des Lacs. On compte également des initiatives de dialogue entre responsables locaux et autorités des zones du Jongleï, d'Akobo et de Boma contrôlées par le Gouvernement

1.1.2 Augmentation du nombre de rencontres organisées pour faciliter la transformation des conflits dans tous les États (2014/15 : 15 ; 2015/16 : 40 ; 2016/17 : 40)

ou par l'opposition en vue de régler les conflits intercommunautaires.

Au total, 73 rencontres ont eu lieu dans tout le pays sur la question de la transformation des conflits. Elles ont pris notamment la forme d'assemblées pour la paix d'initiative locale, d'assemblées entre éleveurs nomades de passage et populations d'accueil autour de la transhumance, ou encore de réseaux pour la paix, tels que les clubs pour la paix et les droits de l'homme, mis en place pour faciliter la gestion des conflits et la coexistence pacifique et renforcer la cohésion sociale. Dans les régions du Bahr el-Ghazal septentrional et du Haut-Nil, des assemblées se sont tenues avant et après la transhumance avec l'appui de dirigeants politiques de l'État concerné afin que la transhumance transfrontières du bétail entre le Soudan et le Soudan du Sud puisse procéder de façon pacifique. À Aweil, une commission frontalière mixte s'est transformée en organisme de développement, devenant la première organisation non gouvernementale locale à travailler sur les questions liées aux migrations. Des assemblées se sont également tenues autour de la transhumance dans les régions du Jongleï, du Ouarrap, de l'Unité et de Wau afin que la transhumance du bétail puisse se dérouler dans le calme de part et d'autre des frontières fédérales internes et pour diffuser les résolutions adoptées par ces assemblées auprès des éleveurs nomades et des populations d'accueil afin qu'elles soient mieux respectées. Dans l'État des Lacs, les clubs pour la paix et les droits de l'homme ont offert une occasion aux enfants des écoles de s'instruire sur le thème de la paix. Les assemblées pour la paix tenues entre représentants des populations apuk et aguok dans le Ouarrap et représentants des populations dinkas, celles de Bor et de Murle dans la région du Jongleï, ont donné lieu à l'adoption de plusieurs résolutions traitant des causes profondes des conflits. Les dialogues tenus dans l'Aweil et l'Équatoria-Central ont contribué à apaiser les tensions provoquées par les discours haineux. Dans l'État de l'Unité, ces rencontres ont permis l'adoption de résolutions visant à prévenir les vols de bétail et la violence qui y est associée. Dans l'État des Lacs, les parlementaires, qui ont pris une part active aux forums de discussion, ont souligné la nécessité de légiférer sur le nombre de têtes de bétail devant figurer dans les dots afin de remédier à ce qui constitue l'une des causes directes des conflits.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Sensibilisation des autorités nationales au mandat et aux activités de la MINUSS par l'organisation de 6 réunions consultatives avec des représentants de l'Assemblée législative nationale provisoire, notamment le Président et le Vice-Président de l'Assemblée nationale, le Chef du groupe	9	Réunions tenues pour faire mieux connaître et comprendre le mandat de la MINUSS, dont 4 réunions avec le Président de l'Assemblée nationale ; 2 réunions avec le Vice-Président ; 1 réunion avec des représentants de l'Assemblée législative nationale provisoire ; 1 réunion avec

parlementaire de l'opposition et des membres des comités spécialisés

Facilitation de solutions non violentes visant à réduire les tensions et à régler les conflits par l'organisation de réunions mensuelles avec des représentants du Gouvernement provisoire d'unité nationale, des partis politiques, des parlementaires, des cabinets du Président et du Vice-Président, des ministères concernés, du groupe parlementaire des femmes et les éléments concernés de l'opposition

Promotion de la marge de manœuvre politique nécessaire à l'engagement d'un dialogue politique efficace et incitation à une participation pleine et

des représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale, demandée par le Ministre des affaires gouvernementales afin de tirer au clair des questions relatives au mandat de la MINUSS et de mieux en comprendre les modalités de mise en œuvre ; 1 réunion avec le chef du Parti pour un changement démocratique portant sur la situation concernant la composition des comités spécialisés. Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu en raison du nombre accru des demandes présentées par d'importants acteurs du corps législatif depuis la formation de l'Assemblée législative nationale provisoire en août 2016.

- 23 Réunions tenues avec différentes parties prenantes, en particulier les groupes parlementaires, les parlementaires, les membres du Conseil ministériel, les représentants des ministères et des partis politiques, dont :
 - 1 réunion avec le Président du groupe parlementaire du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) pour l'Équatoria ;
 - 4 réunions avec le groupe parlementaire des femmes ;
 - 1 réunion avec des représentants du MPLS dans l'opposition ;
 - 8 réunions distinctes avec les ministres des affaires gouvernementales, de l'information, des affaires parlementaires, des affaires fédérales, et du commerce et de l'industrie ;
 - 3 réunions avec le chef du Parti pour un changement démocratique ;
 - 2 réunions avec des hauts fonctionnaires du Ministère de l'information ;
 - 1 réunion avec des représentants des personnes déplacées hébergées sur les sites de protection des civils de la MINUSS à Djouba, à propos des tensions intercommunautaires sur les sites ;
 - 3 réunions avec des hauts responsables du secrétariat du MPLS
- 16 Réunions tenues, dont 14 avec le Conseiller présidentiel pour les affaires militaires, pour débattre de l'évolution de la situation sur le plan de la sécurité et obtenir des informations actualisées à ce sujet ; 1 réunion avec des représentants du bureau du chef d'état-major de l'APL au sujet des obstacles entravant l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations vulnérables et des problèmes de sécurité connexes ; 1 réunion avec le chef d'état-major sur les questions de sécurité et les questions connexes relatives aux sites de protection des civils
- 15 Réunions tenues, dont 2 avec les Ministères des affaires parlementaires et des affaires étrangères ; 5 réunions avec des représentants de

entière aux initiatives politiques nationales et régionales par l'organisation de 6 réunions avec les acteurs nationaux, notamment les chefs de partis politiques, les organisations de la société civile, les associations religieuses et les associations de femmes

partis politiques ; 2 réunions avec des représentants du Conseil des Églises du Soudan du Sud et de l'Église épiscopale du Soudan du Sud sur la question de l'accès des personnes déplacées aux processus politiques en cours ; 5 séries d'échanges avec des organisations de la société civile et des associations de femmes, notamment le Forum de la société civile, le Forum des femmes, et l'Initiative nationale des femmes pour la paix ; 1 forum consultatif sur la bonne gouvernance et la démocratie, organisé par la Mission à l'intention de 160 représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale, des parlementaires et des organisations de la société civile sur le rôle de l'État, des partis politiques et de la société civile dans la promotion de la bonne gouvernance et de la démocratie

- 23 Sessions du dialogue national, organisées avec la présence et la participation de la Mission, dont : la séance de lancement du dialogue national et de prestation de serment des membres du Comité directeur ; 1 réunion avec un haut responsable du secrétariat du dialogue national ; 4 séances publiques du comité directeur ; 4 débats portant sur les causes profondes du conflit au Soudan du Sud ; 6 séances sur la création et les activités des sous-comités ; 4 réunions des sous-comités ; 1 réunion autour de la création de 2 comités spéciaux chargés d'entretenir le contact avec les dirigeants du M/APLS dans l'opposition et des groupes armés ; 1 séance d'information à l'intention des dirigeants des partenaires internationaux sur les progrès accomplis depuis la mise en place du dialogue national et la voie à suivre ; 1 réunion avec le chef du sous-comité chargé de la communication et de l'information afin de discuter des méthodes d'information du public
- 13 Réunions axées sur la participation au dialogue national et l'association de différents groupes à ce dialogue, dont : 1 réunion avec le groupe parlementaire des femmes ; 2 réunions avec des cellules de réflexion locales ; 3 réunions consultatives avec la société civile ; 1 réunion avec le Réseau sud-soudanais pour la démocratie et les élections ; 4 réunions avec des représentants des Églises majoritaires ; 2 réunions avec des représentants d'une association religieuse locale

Le nombre des activités et des échanges avec les parties prenantes a été plus élevé que prévu en

Facilitation d'un appui international efficace et cohérent au processus de paix et à la mise en œuvre du mandat de la MINUSS par l'organisation de 12 rencontres avec le corps diplomatique et les partenaires donateurs afin d'examiner l'évolution de l'environnement politique, sa dynamique et les faits nouveaux y afférents

Promotion du mandat de la Mission concernant la protection des civils et le retour en toute sécurité des personnes déplacées par la tenue de 500 réunions avec les autorités des États et comtés, les forces de sécurité et les principaux chefs communautaires et personnalités influentes, y compris les femmes et les jeunes de tous les États, notamment des zones de retour

raison du lancement du dialogue national au cours du deuxième trimestre de l'exercice.

- 9 Réunions d'information tenues à l'intention du corps diplomatique établi à Djouba, au niveau des ambassadeurs, afin de faire le point sur la mise en œuvre de domaines clefs du mandat de la MINUSS, d'examiner les faits nouveaux sur le plan politique et de coordonner efficacement l'appui apporté à l'échelon international au processus de paix et à l'exécution du mandat de la Mission
 - 6 Réunions tenues avec les représentants locaux de l'Union africaine afin de discuter des questions relatives à la mise en œuvre de l'Accord de paix et d'obtenir des informations politiques actualisées sur les contacts pris par le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud
 - 26 Réunions destinées à assurer la cohérence de l'appui apporté à la mise en œuvre de l'Accord de paix aux niveaux régional et international, dont 3 réunions conjointes avec les représentants du Kenya et de l'Ouganda ; 2 réunions avec le Bureau des envoyés spéciaux de l'IGAD pour le Soudan du Sud ; 12 réunions avec d'autres représentants du corps diplomatique africain afin de discuter de la transition politique ; 9 réunions au niveau fonctionnel avec des représentants du corps diplomatique à Djouba aux fins d'un échange d'informations sur l'évolution de la dynamique politique et les événements connexes
 - 3 Réunions tenues sur le dialogue national, dont 2 au niveau des ambassadeurs et 1 avec le représentant d'une ambassade pour les informer des activités du Comité directeur
 - 565 Réunions tenues avec les autorités des États et des comtés, des éléments du M/APLS dans l'opposition, des responsables locaux et personnalités influentes, des femmes et des jeunes afin de promouvoir le mandat de protection des civils de la Mission et le retour en toute sécurité des personnes déplacées dans toutes les zones. Les réunions ont également porté sur l'importance de l'alerte et de l'intervention rapides pour la protection des civils.
- Grâce à ces échanges, les personnes déplacées du site de protection des civils de Bor ont pu accéder à leurs villages dans les zones

du Jangleï contrôlées par le M/APLS dans l'opposition. Ces échanges ont également permis de faire ressortir, devant l'insécurité grandissante, que le Gouvernement était responsable au premier chef de la protection de l'ensemble des civils, y compris les personnes déplacées réinstallées dans des camps ou au sein des populations.

Par ailleurs, un certain nombre de dialogues ont été tenus et des patrouilles intégrées ont été effectuées dans l'Aweil, l'Aweil-Est et le Lol. À la suite de plusieurs réunions de sensibilisation avec les autorités des États, les communautés qui avaient été déplacées de Wau et de Raga ont été intégrées dans les communautés de l'Aweil.

L'action menée par la MINUSS dans l'Équatoria-Oriental a permis de renforcer l'appui du Gouvernement à la Commission de paix de l'État, de revitaliser les travaux du Forum des acteurs de la paix et de créer le Conseil interreligieux dans l'Imatong, qui a pris la tête des efforts de gestion du conflit dans cette zone.

Appui à l'élaboration par les populations locales de stratégies de gestion des conflits globales visant à protéger les civils par l'organisation de 22 réunions et l'animation de 11 ateliers à l'intention des autorités des États, de la société civile et des responsables locaux, y compris les femmes et les jeunes

- 16 Ateliers organisés sur les sites de protection des civils de Bentiu, Malakal, Bor, Wau et Djouba à l'intention des personnes déplacées et de leurs structures de direction afin de soutenir l'élaboration par les populations locales de stratégies globales de gestion des conflits axées sur la coexistence pacifique. L'augmentation des échanges entre les personnes déplacées des sites de protection des civils et les populations d'accueil de Bor et de Malakal a contribué à renforcer la confiance mutuelle.
- 25 Tribunes tenues dans tout le pays sur les conflits motivés par l'accès aux ressources, l'appui aux stratégies de gestion des conflits, la réconciliation et la promotion de la cohésion sociale en vue d'assurer la protection des civils. S'adressant aux autorités des États et comtés, aux partis politiques, aux personnes déplacées, à la société civile, y compris les associations religieuses, aux responsables religieux et notables locaux, aux femmes et aux jeunes, ces rencontres visaient à rétablir la confiance entre les autorités de l'État fédéral et les populations, à mieux leur faire comprendre leur rôle complémentaire pour ce qui est de l'appui à la protection des civils, et à les rendre mieux aptes à gérer les conflits locaux. Par le biais des échanges tenus dans le cadre de ces rencontres avec les autorités et la société civile de l'État des Lacs, un cadre a été adopté aux niveaux de l'État,

des comtés, des payams et des bomas en vue de la création et du lancement de comités pour la paix et la réconciliation.

Le nombre d'ateliers tenus a été plus élevé que prévu en raison de la dégradation de la situation de conflit dans l'État des Lacs, qui a obligé à organiser davantage d'interventions pour amener les parties en conflit à dialoguer.

- 232 Réunions tenues en complément des ateliers afin de mieux faire comprendre le mandat de protection des civils de la MINUSS, d'informer sur l'alerte précoce, d'explorer les moyens de soutenir les interventions locales, de passer en revue les mesures prises par le Gouvernement ou les populations dans le cadre des initiatives de paix ou de l'appui technique requis et de désamorcer les tensions à la suite de conflits locaux motivés par l'accès aux ressources. L'action de la MINUSS auprès des autorités de Wau a conduit au retrait des forces gouvernementales des zones résidentielles et au déploiement depuis Djouba de personnel du Service de police sud-soudanais, qui a permis d'améliorer la sécurité à Wau. Toutefois, l'accès aux zones contrôlées par le M/APLS dans l'opposition et les éléments armés reste problématique.

Le nombre de réunions tenues a été plus élevé que prévu en raison de l'intense activité de suivi qui s'est avérée nécessaire pour soutenir les interventions locales du fait de l'aggravation du conflit dans les régions des Lacs, de l'Équatoria-Central, de l'Équatoria-Oriental et du Bahr el-Ghazal occidental

Fourniture d'un appui et campagne de promotion en vue de l'application de mesures d'atténuation des conflits dans les zones et sur les axes de retour potentiels des personnes déplacées par l'organisation de 22 réunions avec les pouvoirs publics dans tout le pays

- 59 Réunions tenues avec les autorités des États et des comtés, les parlementaires, les chefs traditionnels et les responsables locaux et religieux pour défendre des initiatives de paix et des mesures d'atténuation des conflits dans les zones de retour potentielles afin d'instaurer la confiance et de créer des conditions propices au retour des personnes déplacées. Au nombre des questions abordées dans ces réunions figuraient l'occupation illégale des maisons, les missions conjointes menées avec les rapatriés sur les sites de rapatriement potentiels et le travail en faveur de la coexistence pacifique avec les populations d'accueil de l'Équatoria-Central, du Jongleï, du Haut-Nil et de l'Unité. L'action de la MINUSS auprès des autorités de Wau en vue de l'amélioration des conditions de sécurité sur les sites de rapatriement a permis

Fourniture d'un appui aux initiatives locales de dialogue politique et de stratégies de coordination, et lancement de l'établissement d'une cartographie des conflits entre communautés grâce à la tenue de 12 réunions de sensibilisation et de 2 ateliers sur la gestion des conflits, pour encourager les communautés et les autorités ethniques de la Zone administrative du Grand Pibor à apaiser les conflits entre communautés et les violences liées à des querelles anciennes

Prévention et atténuation des conflits intercommunautaires et politiques par la tenue de 12 réunions de sensibilisation et l'animation de 4 ateliers de gestion des conflits pour aider les communautés de la Zone administrative du Grand Pibor et les communautés voisines du Jongleï à engager un dialogue politique et à élaborer des stratégies de coordination

aux personnes déplacées de quitter progressivement les sites de protection et de rentrer dans leurs foyers. La MINUSS a plaidé auprès des autorités de Wau Shilluk, Kodok et Malakal en faveur du retour des civils déplacés dans leurs foyers. Toutefois, après la crise de juillet 2016, personnes déplacées ont été moins disposées à retourner dans leurs foyers en raison de l'insécurité qui régnait dans de nombreuses zones du pays.

Le nombre de réunions tenues a été plus élevé que prévu en raison de l'action renforcée menée auprès des populations d'accueil et des autorités à Wau, Djouba et Malakal pour favoriser le retour dans ces lieux des personnes déplacées hébergées sur les sites de protection.

76 Réunions tenues avec les autorités de l'État fédéral et des comtés, les responsables locaux, les chefs traditionnels, les jeunes, les femmes et les personnes déplacées dans la zone du Grand Pibor, afin de les aider à gérer les violents conflits provoqués par les vols de bétail, les enlèvements d'enfants et les querelles anciennes

En raison de la multiplication des vols de bétail et des enlèvements d'enfants dans le Jongleï et Boma, le nombre des réunions a été plus élevé que prévu afin d'intervenir auprès des populations et des jeunes en situation de conflit et de favoriser le dialogue pour désamorcer les tensions et régler les conflits de façon pacifique.

5 Ateliers organisés à l'intention des autorités des États et des comtés, des personnes déplacées et des jeunes d'une même classe d'âge afin de soutenir les initiatives de paix locales visant à apaiser les conflits entre communautés et les querelles anciennes et de promouvoir la coexistence pacifique dans Boma

60 Réunions tenues avec les autorités de l'État fédéral et des États fédérés afin de prévenir les conflits entre communautés du Jongleï et de Boma ou de les apaiser. Des informations y ont été communiquées sur l'alerte précoce et les moyens de promouvoir le dialogue entre les autorités et les communautés de ces deux zones afin d'empêcher la survenue d'un violent conflit à la suite de vols de bétail ou d'enlèvements d'enfants. La MINUSS a appuyé l'intervention des autorités fédérales, qui a débouché sur la signature d'un accord de cessation des hostilités entre les autorités de Boma et du Jongleï en mai 2017, et ouvert la voie à la restitution du

bétail volé et au retour des enfants et des femmes enlevés.

Le nombre de réunions tenues a été plus élevé que prévu en raison de l'augmentation du nombre de vols de bétail et d'enlèvements d'enfants et de l'aggravation consécutive du conflit entre les populations du Jongleï et de Boma.

Fourniture d'un appui pour l'élaboration par les populations locales de stratégies de lutte contre les conflits intercommunautaires ou liés aux migrations, par la tenue de 12 réunions préparatoires et de 8 ateliers pour assister les autorités des États, les chefs coutumiers, y compris les femmes et les jeunes, dans les régions des Lacs, du Ouarrap, du Bahr el-Ghazal occidental et de l'Équatoria-Occidental

- 3 Ateliers organisés à l'appui des initiatives de paix visant à apaiser le conflit entre les communautés du Jongleï et de Boma, à prévenir les affrontements liés à des querelles anciennes et à promouvoir la coexistence pacifique entre personnes déplacées et populations de Pibor. La MINUSS a également apporté son concours à une conférence de paix tenue en décembre 2016 entre les autorités et les communautés du Jongleï et de Boma, avec le soutien financier des acteurs de la paix, qui a permis l'adoption de résolutions destinées à remédier aux causes profondes du conflit.
- 17 Réunions tenues avec les autorités des États et des comtés, les chefs coutumiers, les populations pastorales et les populations d'accueil des régions des Lacs, du Ouarrap, du Bahr el-Ghazal occidental, de l'Aweil et de l'Équatoria-Occidental, afin de favoriser la réglementation de la transhumance transfrontalière du bétail et de promouvoir le dialogue entre éleveurs nomades et populations d'accueil et de prévenir ainsi les conflits violents liés à la transhumance. La MINUSS a facilité les réunions préparatoires entre les gouverneurs de Wau, Tonj, Gogrial et Aweil en vue de l'élaboration d'un programme d'assemblées sur la transhumance.
- 8 Ateliers et assemblées sur la transhumance organisés dans l'Aweil, le Ouarrap et Wau pour aider les populations aux prises avec les conflits qui opposent éleveurs nomades de passage et communautés d'accueil. Ils ont permis de maintenir un dialogue ouvert et d'éviter ainsi l'apparition de différends, voire d'un conflit violent. Des ateliers ont également été organisés dans le but de faire connaître la teneur des résolutions adoptées à l'occasion de l'assemblée de Marial Bai sur la transhumance et de sensibiliser les éleveurs nomades de Tonj et Gogrial et les communautés agricoles de Wau. Ces actions ont conduit à la création de comités chargés des litiges relatifs à la transhumance à Kangi et Udici (Wau), où aucun conflit n'a été signalé au cours de la période de transhumance.

Fourniture d'un appui et promotion des activités de réconciliation et de règlement des conflits aux niveaux local et national, notamment l'élaboration d'une stratégie nationale globale de renforcement de la confiance, par la tenue de 12 réunions avec des acteurs de la paix nationaux et internationaux

Fourniture d'un appui en vue d'apaiser les conflits entre communautés et bergers nomades, sous la forme de 4 réunions organisées avec des partenaires des Nations Unies et des acteurs internationaux pour promouvoir l'application de stratégies de gestion des conflits éprouvées, et appuyer l'élaboration de stratégies interinstitutions globales de protection des civils

Une assemblée pour la paix des chefs coutumiers du Grand Ouarrap a été organisée pour désamorcer les tensions entre éleveurs nomades de Gogrial et agriculteurs de l'Aweil.

- 23 Réunions tenues avec les principales autorités de l'État fédéral, dont des ministres, des membres de la Commission nationale de paix et de réconciliation, des hommes politiques de premier plan de Djouba, les coordonnateurs des États pour la paix et la réconciliation, les autorités des États et des comtés, et des acteurs internationaux de la paix sur les activités menées à l'échelle infranationale en matière de réconciliation et de règlement des conflits. Elles ont conduit le Gouvernement fédéral à intervenir pour apaiser le conflit entre les populations du Jongleï et de Boma, après quoi un accord de cessation des hostilités a été signé entre les autorités des deux États. La MINUSS a facilité le dialogue entre les politiciens moundaris et dinkas bor de Djouba, ce qui a permis une désescalade des tensions entre communautés et la signature en mai 2017 d'un accord de paix négocié par les autorités de l'État fédéral entre les autorités de Terekeka, du Jongleï et de Joubek.

Le nombre de réunions plus élevé que prévu répondait à la nécessité accrue d'œuvrer auprès des autorités et des populations des régions du Jongleï, de Boma, des Lacs et du Ouarrap pour lutter contre l'aggravation progressive du conflit dans ces zones.

- 19 Réunions tenues avec des entités des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux en vue de l'organisation, avant et après la transhumance entre le Soudan et le Soudan du Sud, de 8 assemblées entre éleveurs nomades de passage dans les régions du Bahr el-Ghazal septentrional et du Haut-Nil, ce qui est une pratique éprouvée de gestion pacifique de la transhumance du bétail de part et d'autre des frontières. La MINUSS a apporté son concours aux assemblées tenues avant et après la transhumance dans l'Aweil et le Haut-Nil, avec un soutien financier du programme pour un appui viable à la transition et à la stabilité.

La MINUSS a également aidé, dans le cadre de 5 missions sur le terrain auprès des populations d'accueil, à diffuser les résolutions adoptées dans ces assemblées afin qu'elles soient mieux respectées. Les transhumances internationales ont ainsi pu se

Promotion d'une compréhension approfondie du mandat de la MINUSS et appui à l'élaboration de stratégies d'ensemble au niveau des États en vue de protéger les civils, par l'organisation et l'animation de 20 ateliers avec les autorités fédérales, les autorités des États, des responsables locaux et de la société civile, ainsi que les auteurs de troubles potentiels

Sensibilisation à la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et à leur dénonciation par le lancement d'une campagne nationale sur la question et la fourniture d'un soutien aux survivants pour les inciter à signaler ces violences aux acteurs pertinents

dérouler pacifiquement, les parties respectant les accords relatifs aux migrations.

- 31 Ateliers organisés dans tout le pays pour faciliter l'élaboration de stratégies globales de protection des civils au niveau des États, notamment en matière d'alerte et d'intervention rapides. Ces ateliers ont également servi à promouvoir une compréhension approfondie du mandat de protection des civils confié à la MINUSS et de faire comprendre que les pouvoirs publics, à tous les niveaux, sont responsables au premier chef de la protection des civils. Ces ateliers, qui s'adressaient aux autorités des États et des comtés, à la société civile, y compris les associations religieuses, les responsables locaux et les chefs coutumiers, les femmes, les jeunes et les forces organisées, ont mis l'accent sur le rôle de ces acteurs dans la protection des civils. Un atelier sur les relations entre civils et militaires organisé à Torit a été l'occasion d'examiner le sentiment de défiance que ressentait la population civile à l'égard des forces organisées et d'améliorer ainsi les relations entre les deux groupes. Un atelier organisé à Wau à l'intention des organisations de la société civile afin d'examiner le rôle joué par ces dernières dans la protection des civils a permis de réactiver leur réunion de coordination mensuelle, qui ne s'était pas tenue d'année précédente en raison de divisions internes et du manque de confiance des autorités. Par ailleurs, la MINUSS a inscrit la promotion systématique de son mandat au programme de l'ensemble de ses activités.

Le nombre d'ateliers plus élevé que prévu s'explique par l'aggravation de la situation de conflit intercommunautaire dans l'Équatoria-Central, l'Équatoria-Oriental, à Wau et dans le Jonglei.

- Oui La campagne nationale ne s'est pas déroulée comme prévu en raison des retards enregistrés au niveau des ateliers sur le terrain. Toutefois, la MINUSS a organisé, dans le cadre des préparatifs de la campagne nationale, 4 ateliers de formation et de sensibilisation sur la violence sexuelle liée aux conflits à l'intention des officiers de l'APLS ayant des fonctions de commandement et des responsabilités opérationnelles. Au total, 200 officiers supérieurs de l'APLS, dont 21 femmes, ont reçu une formation sur les violences sexuelles liées aux conflits à Djouba, Wau, Torit, Bor et Malakal.

- Fourniture d'un appui aux institutions et aux organisations de la société civile concernées pour renforcer la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits et en tenir les auteurs responsables, par l'élaboration et la promotion d'un plan d'action national de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits
- Lancement d'une campagne médiatique de sensibilisation dans les domaines ci -après : a) la protection des civils, notamment par la publication de 10 articles sur des sites Internet et les réseaux sociaux, l'organisation et l'animation de 80 exposés sur le mandat de la MINUSS à l'intention de groupes de jeunes et de femmes et d'organisations de la société civile, dont 4 tables rondes ou débats sur la protection des civils (réalisation escomptée 1.1) ; b) la protection des femmes, des enfants et des personnes âgées contre les violences sexuelles et sexistes liées aux conflits, notamment par la publication de 3 articles sur des sites Internet et les réseaux sociaux, de 5 messages d'intérêt général sur les efforts de la Mission pour protéger les femmes, les enfants et les personnes âgées, et de 3 articles sur les mécanismes traditionnels de règlement des conflits et les initiatives locales de promotion de la paix (réalisation escomptée 1.2) ; c) les activités de lutte antimines de la Mission, notamment par la publication d'articles sur les régions où les mines et les restes explosifs de guerre ont été éliminés (réalisation escomptée 1.2) ; d) les activités de rapatriement et de réinstallation, notamment par la publication chaque mois d'articles sur le site de la MINUSS et les réseaux sociaux, de 3 articles visant à promouvoir la lutte antimines, en particulier dans les régions déminées et les zones suffisamment sûres pour permettre la réinstallation de personnes déplacées, et par la production de 4 émissions de radio sur la réinstallation qui seront diffusées sur Radio Miraya, en partenariat avec les entités faisant partie de l'équipe de pays des Nations Unies (réalisation escomptée 1.3)'
- La MINUSS a élaboré un plan d'action et un tableau d'activités à l'intention de l'APLS afin que celle-ci puisse prévenir et combattre les crimes de violence sexuelle. Vingt et un participants au total, dont 8 membres de la force d'intervention de l'APLS chargée de lutter contre les agressions sexuelles (une femme et 7 hommes) ont participé à l'élaboration du plan d'action, lequel a été validé dans le cadre d'un atelier réunissant 41 participants, dont 7 femmes.
- Oui Un plan d'action national relatif à l'application du communiqué commun signé en octobre 2014 pour lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits a été achevé en décembre 2016 avec l'aide de la MINUSS, et doit être présenté pour approbation au Conseil des ministres.
- La campagne d'information lancée par la MINUSS a consisté en :
- 90 Exposés et ateliers de sensibilisation organisés dans toutes les régions sur le mandat de protection des civils de la Mission et sur ses résultats en la matière, ainsi que sur son rôle, son mandat global et ses priorités opérationnelles, pour les représentants des associations de femmes, des organisations religieuses, des milieux universitaires, les responsables locaux et responsables des sites de protection des civils, les fonctionnaires de l'État et les autorités locales afin de mieux leur permettre d'appréhender le travail de la MINUSS, en particulier son impartialité et le rôle de la force de protection régionale. L'utilisation de matériel promotionnel, dans le cadre de ces mesures, a également permis de renforcer la confiance du public
- 8 Tables rondes sur la protection des civils avec des groupes de la société civile, des étudiants des régions concernées et des représentants de sites de protection des civils à Djouba, Bentiu, Malakal et Torit
- 106 Articles publiés sur des sites Internet, dont 69 sur des ateliers et des manifestations publiques, 27 sur la protection des civils, notamment les femmes et les enfants, 6 sur le règlement des conflits et 4 sur la lutte antimines
- 57 Reportages photographiques, dont 29 sur des ateliers et manifestations publiques, 14 sur la protection des civils, notamment les femmes et les enfants, 9 sur le règlement des conflits et 5 sur la lutte antimines

- 1 Programme hebdomadaire de Radio Miraya sur les artisans de la paix, dont 5 émissions sur les mécanismes traditionnels de règlement des conflits et les initiatives locales en faveur de la paix
- 4 Entretiens radiodiffusés mettant en exergue les préoccupations des jeunes et se penchant sur leur campagne locale de sensibilisation, intitulée AnaTaaban (« Je suis fatigué ») et les appels qu'ils lancent en faveur de la protection des civils, en coordination avec des associations de femmes de la société civile et d'autres acteurs clefs
- 1 Programme de radio hebdomadaire d'une heure portant sur les questions humanitaires, qui a servi à amplifier le message des entités concernées de l'équipe de pays des Nations Unies sur l'action de protection des civils et la réinstallation des personnes déplacées

La diffusion dans le cadre du programme d'information et d'actualités de Radio Miraya de 5 entretiens expliquant le rôle de la MINUSS en matière de protection des civils ainsi que de 5 messages d'intérêt public sur la nécessité de protéger les femmes et les enfants contre le viol

- 31 Vidéos mettant en exergue, notamment, l'expérience de personnes déplacées vivant sur différents sites de protection des civils du pays. Produites à l'intention de la Médiathèque de l'ONU, elles portent notamment sur la mission entreprise par les membres du Conseil de sécurité à Djouba et Wau pour une visite des sites de protection des civils ; la visite effectuée par le Représentant spécial du Secrétaire général sur le site de protection des civils de Djouba ; l'action de communication menée sur les sites de protection des civils par l'intermédiaire de manifestations organisées, par exemple, dans le cadre du programme Sport au service de la paix. La crise de juillet 2016 a engendré un regain d'attention sur cette question, et par conséquent un nombre d'articles plus élevé que prévu.

Réalisation escomptée 1.2 : Amélioration de la protection des civils menacés de violences physiques, quelle qu'en soit l'origine, en particulier les femmes et les enfants

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.2.1 Réduction du nombre de victimes civiles, d'incidents et de menaces physiques à l'encontre de civils à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et des zones accueillant une forte concentration de personnes déplacées et de réfugiés

Durant l'exercice considéré, 2 340 victimes civiles (997 blessés et 1 343 morts) ont été enregistrées dans la base de données sur les pertes humaines de la MINUSS. Sa liberté de circulation demeurant limitée, la Mission a eu du mal à suivre la situation et à recueillir

(2014/15 : 1 430 ; 2015/16 : 8 000 ; 2016/17 : 5 000)

1.2.2 Augmentation de la proportion, à l'échelle des États et des comtés, des conflits intercommunautaires réglés par le recours à des mécanismes coutumiers, notamment avec la participation des femmes et des jeunes (2014/15 : 20 % ; 2015/16 : 30 % ; 2016/17 : 40 %)

1.2.3 Augmentation du nombre de mécanismes visant à favoriser la protection des femmes, des enfants et des jeunes contre les violences liées aux conflits et les violences sexistes (2014/15 : 1 ; 2015/16 : 2 ; 2015/16 : 6)

1.2.4 Repérage et déminage de zones dangereuses jonchées de mines et de restes explosifs de guerre à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et dans les régions où de tels engins peuvent constituer une menace pour les civils (2014/15 : 1 757 zones dangereuses déminées ; 2015/16 : 1 100 ; 2016/17 : 1 100)

des informations détaillées. Les pertes civiles sont vraisemblablement plus élevées.

La MINUSS a dénombré au total 44 conflits, y compris dans les sites de protection des civils, dont 16 ont été, dans une large mesure, interrompus ou résolus grâce à des modes de règlement coutumiers, dans un contexte où les conditions de sécurité et la situation économique se détérioraient dans de nombreuses régions du pays. Certains conflits étaient liés à la transhumance et aux vols de bétail, d'autres conflits locaux étant motivés par l'accès aux ressources. Dans un certain nombre de cas les nouvelles méthodes de gestion des conflits ont été l'occasion de faire intervenir les chefs coutumiers ou d'avoir recours à des pratiques coutumières, comme des mesures d'indemnisation dans les cas de décès, de blessures ou de pertes de biens dus à des affrontements ou différends intercommunautaires.

Aucun autre mécanisme n'a été mis en place. Néanmoins, les dispositifs existants tels que le Groupe de travail technique sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur la violence sexuelle liée aux conflits et l'équipe spéciale de pays chargée du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé ont continué d'exercer leurs activités malgré les effets de la crise de juillet 2016.

La MINUSS a déminé 1 039 zones dangereuses jonchées de mines et de restes explosifs de guerre à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et dans les régions où de tels engins peuvent constituer une menace pour les civils.

À la suite de la crise de juillet 2016, toute la ville de Djouba a été considérée comme étant un champ de bataille et donc comme une zone dangereuse.

Compte tenu de la propagation du conflit à des zones auparavant stables, en particulier dans la région de l'Équatoria, des restrictions d'accès et l'insécurité ont empêché la pleine exécution des opérations durant l'ensemble de l'exercice considéré.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture d'un appui à la cartographie des risques et menaces qui pèsent sur les populations civiles, notamment grâce à des dispositifs d'alerte rapide, par l'organisation de 120 missions conjointes de la MINUSS dans les zones touchées par des conflits et sur les sites de retour, si nécessaire, avec les partenaires nationaux et internationaux	332	Missions conjointes ont été effectuées par des équipes intégrées, partout dans le pays dans les zones touchées par des conflits, y compris les zones accueillant des déplacés, afin d'évaluer l'évolution des conflits, ainsi que des risques, menaces et vulnérabilités auxquels la population civile est exposée, et de contribuer aux mécanismes d'alerte rapide. Ces missions ont également permis d'apprécier la situation générale dans les zones de conflit, de vérifier les

allégations d'incidents et d'assurer le suivi des questions relatives aux conflits et à l'insécurité. Les informations recueillies ont permis de mettre en place un système d'alerte rapide et donné la possibilité d'intervenir sans tarder. Dans l'Unité, ces missions ont favorisé l'ouverture du dialogue et de la communication entre les autorités et les populations des zones contrôlées par le Gouvernement et de celles sous le contrôle du M/APLS dans l'opposition. Elles ont également encouragé les autorités, dans des zones du comté de Leer, à respecter des mesures de paix arrêtées sur le plan local. Les missions effectuées à Yei ont été l'occasion de donner confiance aux populations en montrant la présence de la MINUSS, en renforçant la mobilisation de la population et en améliorant les relations entre les civils et les forces organisées, ce qui a facilité le retour des déplacés à Yei. À Pageri, une zone touchée par des déplacements massifs et la destruction de biens, la MINUSS s'est concertée avec les autorités gouvernementales pour régler les problèmes relatifs à la protection des civils.

Le nombre de missions, supérieur aux prévisions, s'explique par la recrudescence des conflits intercommunautaires, en particulier dans l'Unité, l'Équatoria-Central, l'Équatoria-Occidental, le Jongleï, les Lacs et le Ouarrap.

Organisation et animation de 22 ateliers et manifestations sur la gestion des conflits à l'intention des civils vivant dans des zones sujettes aux conflits ou de retour, l'accent étant mis sur la promotion de la participation des femmes et des jeunes à un dialogue en faveur de la paix

- 31 Ateliers sur la gestion des conflits ont été organisés dans tout le pays, à l'intention des autorités des États et des comtés, des organisations de la société civile, y compris les groupes confessionnels, les responsables locaux et les chefs coutumiers, les femmes et les jeunes, ce qui a permis aux acteurs locaux d'examiner les causes profondes des conflits et de s'entendre sur des moyens de les prévenir ou de les atténuer. Les ateliers étaient notamment axés sur le rôle des femmes et des jeunes dans la gestion des conflits et la consolidation de la paix

En février 2017, la MINUSS a apporté un appui à un forum consultatif des gouverneurs consacré à l'examen du problème de l'insécurité aux frontières et des relations intercommunautaires entre Gogrial, Gok, Tonj et Liech-Septentrional.

Fourniture d'un appui à 11 rencontres sur la gestion traditionnelle des conflits par l'organisation de 11 ateliers sur la gestion des conflits au niveau infranational, auxquels participeront des femmes et

- 11 Rencontres sur la gestion traditionnelle des conflits ont reçu un appui de la MINUSS sous la forme de réunions et d'ateliers organisés dans l'Aweil, le Ouarrap, les Lacs, ainsi que dans l'Unité, l'Équatoria-Oriental et le Haut-Nil, qui avaient pour objet de faire mieux comprendre la

des jeunes, pour promouvoir les mécanismes traditionnels de gestion des conflits

Fourniture d'un appui à 6 rencontres sur les modes de gestion des conflits locaux dans les sites de protection des civils de la MINUSS par l'organisation de 26 ateliers ou dialogues sur la gestion des conflits, afin d'aider les communautés déplacées, notamment les femmes et les jeunes, à régler les différends intercommunautaires

Fourniture d'une assistance en matière de prévention et d'atténuation des conflits intercommunautaires par l'organisation de 6 missions conjointes dans les zones fréquentées par les bergers nomades et l'animation de 2 ateliers pour les nomades et les communautés d'accueil, notamment les femmes et les jeunes

façon dont les mécanismes traditionnels de gestion des conflits et autres rencontres locales de ce type peuvent contribuer à prévenir et à régler les conflits communautaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des sites de protection des civils. Les ateliers s'adressaient aux principaux représentants des pouvoirs publics, aux forces organisées, aux responsables locaux et aux chefs coutumiers, aux déplacés, aux femmes et aux jeunes des zones touchées par des conflits.

- 10 Dialogues ont également été organisés pour promouvoir les mécanismes traditionnels de gestion des conflits.
- 23 Ateliers sur la gestion des conflits ont été organisés dans des sites de protection des civils à Bentiu, Malakal, Bor, Wau et Djouba ainsi que dans des zones d'installation de déplacés à l'extérieur des sites de protection, à Raja et dans l'Équatoria-Oriental. La MINUSS a également facilité le dialogue entre la population et les responsables dans les sites de protection des civils, d'une part, et les communautés d'accueil à Bentiu, Malakal, Djouba et Bor, d'autre part, afin de promouvoir le dialogue et de favoriser la réconciliation. À Bentiu, un atelier a réuni des membres de la population locale et des déplacés dans le site de protection des civils afin d'établir la confiance dans le cadre d'un dialogue. À Wau, des femmes vivant dans des sites de protection des civils ou dans d'autres zones ont participé à un atelier axé sur la violence sexiste.
- 3 Dialogues ont été organisés entre des personnes déplacées dans des sites de protection des civils de manière à prévenir la violence et à promouvoir la coexistence pacifique.
- 11 Missions conjointes ont été effectuées dans les zones touchées par des conflits entre des bergers nomades qui franchissent les frontières et les communautés d'accueil dans le Bahr el-Ghazal septentrional, l'Unité et le Haut-Nil. Ces missions, qui ont permis de procéder à des évaluations de la situation générale et des conditions de sécurité, de préparer et d'animer des assemblées de paix réunissant des bergers nomades et des communautés d'accueil et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des résolutions issues des conférences sur la migration, visaient à prévenir les conflits intercommunautaires.

Fourniture d'une aide à la gestion des conflits et à l'élaboration d'accords de paix par l'organisation de 36 missions conjointes et 18 ateliers et conférences à l'intention des communautés pastorales nomades et des communautés agricoles d'accueil, avec la participation des femmes

- 2 Ateliers ont été organisés pour faciliter le règlement des conflits entre les bergers nomades qui franchissent les frontières et les communautés d'accueil.
- 6 Ateliers et conférences sur des questions liées à la migration ont été facilités par la fourniture d'une assistance technique. Ceux-ci ont contribué à maintenir un dialogue ouvert devant permettre de prévenir les différends et les conflits violents. À Melout, les participants à la conférence sur la migration qui a réuni des bergers nomades du Soudan et des communautés d'accueil ont fait le bilan des migrations passées, adopté des résolutions en faveur de la coexistence pacifique et encouragé la solidarité entre les communautés. Dans l'Aweil, la MINUSS a apporté un appui à des conférences tenues avant et après les migrations réunissant les Rizeigat et les Misseriya du Soudan, d'une part, et les communautés d'accueil dinka malual, d'autre part. La MINUSS a également aidé des animateurs communautaires originaires des Lacs, de l'Équatoria-Occidental, de l'Équatoria-Central et du Jongleï à assister à ces conférences en tant qu'observateurs.
- 46 Missions conjointes ont été effectuées dans des régions touchées par des conflits entre des communautés pastorales nomades et des communautés agricoles d'accueil dans le Jongleï, le Ouarrap, l'Unité, l'Aweil, l'Équatoria-Oriental, le Haut-Nil et l'Équatoria-Central, et à Wau. Ces missions ont permis de procéder à des évaluations de la situation générale et des conditions de sécurité, de préparer et d'animer des ateliers à l'intention des bergers nomades et des communautés d'accueil, de faire connaître les résolutions issues des conférences sur la migration et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ces textes pour prévenir les conflits intercommunautaires.
- 19 Ateliers ont été organisés pour faciliter le dialogue entre des bergers nomades et des communautés d'accueil à Bonchuai, Barmayen, Chelkou et Kongder (Aweil) et dans 8 localités à Wau. La diffusion des résolutions issues des conférences sur la migration a permis aux communautés de mieux comprendre celles-ci et a contribué à créer un climat paisible pour les migrations saisonnières. La conférence de paix tenue à Duk Padiet, dans le Jongleï, qui a réuni la communauté d'accueil dinka (Jongleï) et les communautés pastorales nomades des Lou Nuer (Bieh) et des Nuer Gawer (Fangak)

<p>770 880 jours-homme de patrouille motorisée afin de contribuer à la protection des civils en dissuadant de toute forme de violence, en créant des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire ainsi qu'au retour et à la réinstallation volontaires et en toute sécurité des personnes déplacées et des réfugiés, en assurant la protection du personnel et des biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission, en sécurisant les points de contrôle fixes et mobiles, et en effectuant des manœuvres tactiques (48 soldats par patrouille à raison de 44 compagnies pendant 365 jours)</p>	929 051	<p>originaires des zones contrôlées par le M/APLS dans l'opposition a abouti à l'adoption de résolutions visant à promouvoir la coexistence pacifique entre les communautés pastorales et les communautés d'accueil.</p> <p>Jours-homme de patrouille motorisée ont été effectués afin de contribuer à la protection des civils.</p>
<p>3 120 heures de patrouille aérienne de reconnaissance et d'évaluation de la sécurité destinées à protéger les civils, afin de créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire et des acteurs du développement et d'assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission (12 heures par jour à raison de 5 jours par semaine pendant 52 semaines)</p>	1 530	<p>Ce chiffre, supérieur aux prévisions, s'explique par le déploiement d'un bataillon supplémentaire durant l'exercice considéré et par la multiplication des patrouilles au lendemain de la crise de juillet 2016.</p> <p>Heures de patrouille aérienne de reconnaissance et d'évaluation de la sécurité ont été effectuées.</p> <p>Ce chiffre, inférieur aux prévisions, s'explique par l'absence des autorisations nécessaires et des garanties de sécurité aérienne, en particulier dans le Jongleï, l'Unité et le Haut-Nil.</p>
<p>4 160 jours-personne de patrouille motorisée par des officiers de liaison opérant en équipe intégrée au niveau des bureaux extérieurs (2 officiers de liaison à raison de 4 jours de patrouille par semaine pendant 52 semaines à partir de 10 bureaux extérieurs), et 832 jours-personne en équipe intégrée au niveau des comtés (2 officiers de liaison par base d'appui de comté à raison de 4 jours par semaine pendant 52 semaines dans 2 bases d'appui de comté), afin de prévenir toute forme de violence contre les civils, en particulier les femmes et les filles, d'établir des contacts avec les autorités locales et les services en uniforme et de recueillir des informations à des fins d'alerte rapide utiles aux interventions en faveur de la protection des civils et de la prévention des violences sexuelles et sexistes, notamment celles liées aux conflits</p>	1 470	<p>Jours-homme de patrouille motorisée. Les patrouilles ont été effectuées par des officiers de liaison opérant au niveau des États et des comtés.</p> <p>Ce chiffre, supérieur aux prévisions, tient à l'augmentation du nombre de patrouilles intégrées et de patrouilles de la force</p>
<p>105 120 jours-personne de garde stationnaire, afin d'assurer la sécurité dans les sites de protection des civils de la MINUSS (48 soldats dans 6 sites pendant 365 jours)</p>	122 648	<p>Jours-personne de garde stationnaire ont été effectués pour assurer la sécurité dans tous les sites de protection des civils.</p> <p>Le produit est supérieur aux prévisions en raison de dépenses supplémentaires engagées pour protéger un site situé à Leer.</p>

Mise au point et utilisation d'indicateurs d'alerte rapide sur les violences sexuelles liées aux conflits afin qu'ils soient utilisés lors de missions et de patrouilles conjointes

En coordination avec les acteurs humanitaires, fourniture de conseils et d'une assistance technique pour faciliter et suivre l'application des plans d'action dans tous les États afin d'apaiser les inquiétudes concernant la protection à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et des zones où vivent des populations vulnérables, notamment des femmes et des enfants

Non Le produit n'a pas été exécuté en raison de la redéfinition des priorités au lendemain de la crise de juillet 2016 et de l'évacuation du personnel de la zone de la Mission qui a suivi.

Oui La MINUSS a tenu régulièrement des réunions avec les représentants des déplacés et des partenaires humanitaires et de ceux chargés de la protection pour faire face au problème de la vulnérabilité des femmes et des personnes âgées. En s'appuyant sur ces consultations, la MINUSS a effectué des patrouilles pédestres intégrées aux alentours des sites de protection des civils, accompagné les femmes qui allaient ramasser du bois de chauffe et établi une zone exempte d'armes de 200 mètres autour des locaux de la Maison des Nations Unies et des sites de protection des civils.

La MINUSS a exécuté 12 projets à effet rapide axés sur l'appui aux communautés d'accueil aux alentours des sites de protection des civils de la Mission afin de promouvoir la coexistence pacifique entre ces communautés et les déplacés ainsi que sur le renforcement des opérations de la Police nationale sud-soudanaise à proximité et aux alentours de ces sites. Ces projets ont eu un effet immédiat puisque les conditions de sécurité et la coordination avec le Service de police sud-soudanais se sont considérablement améliorées dans des zones aux alentours des sites de protection des civils à Djouba, Malakal, Bor et Wau.

Les projets à effet rapide ont également amélioré l'accès à l'eau des communautés vivant à proximité des sites de protection des civils, ce qui a contribué à atténuer les conflits entre les populations déplacées et les communautés d'accueil. À Malakal, la MINUSS a remis en état 2 postes de police et 1 tribunal de comté pour contribuer à la promotion de l'état de droit et garantir la sécurité et la liberté de circulation des déplacés se rendant chaque jour dans la ville de Malakal.

Déminage de 1 100 zones dangereuses connues ou présumées et enlèvement ou destruction de 20 000 restes explosifs de guerre, dont des mines, dans les zones où se trouvent les sites de protection des civils de la Mission et dans celles où il existe une menace pour les civils, par l'exécution d'activités de neutralisation des explosifs, de déminage des

1 039 Zones dangereuses connues ou présumées ont été déminées.

Par l'exécution d'activités de neutralisation des explosifs, de déminage des zones de combat, de relevés techniques et non techniques, les engins ci-après ont été détectés, enlevés et détruits :

502 Mines terrestres

zones de combat, de relevés techniques et non techniques et de restitution des terres	21 477	Engins non explosés
	271 869	Munitions d'armes légères
Sensibilisation d'urgence de 200 000 civils au danger des mines, conformément aux priorités de la MINUSS, l'accent étant mis sur les enfants ; sensibilisation par des activités d'information telles que la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines ; diffusion de messages de sensibilisation ; promotion auprès du Gouvernement de l'intérêt de devenir partie à la Convention sur les armes à sous-munitions et d'autres instruments réglementant les armes explosives	224 128	Personnes, dont 141 616 enfants, ont été sensibilisées aux dangers des mines. 3 Activités de sensibilisation ont été menées, dont la Journée des Nations Unies et la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines. En mars 2017, des écoliers ont participé à un spectacle organisé pour 9 écoles. Après avoir été sensibilisés aux dangers des mines, ils ont chanté des chansons sur cette question qu'ils avaient eux-mêmes composées. La MINUSS a aidé l'équipe gagnante à produire et enregistrer sa chanson, que la Mission continue de diffuser sur sa station de radio et dans d'autres médias pour sensibiliser la population à ce problème. En novembre 2016 et en mai 2017, des réunions ont eu lieu entre des représentants de la MINUSS, du Service de la lutte antimines du Siège et de l'Autorité nationale sud-soudanaise de lutte antimines. Les participants ont réaffirmé qu'il importait de signer des instruments juridiques tels que la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et d'y adhérer.
Capacité de détection de munitions d'armes légères et d'explosifs aux entrées et à l'intérieur des sites de protection des civils de la MINUSS par 6 unités cynophiles de détection d'explosifs	20	Chiens détecteurs d'explosifs ont été déployés auprès de 10 équipes à Djouba et Bentiu pour détecter les armes à feu et les explosifs aux entrées et à l'intérieur des sites de protection des civils.
262 800 jours-personne d'unités de police constituée des Nations Unies (10 hommes par patrouille, à raison de 3 patrouilles par section, de 4 sections par unité de police constituée et de 6 unités de police constituée, pendant 365 jours), afin d'effectuer des patrouilles, de maintenir la vigilance, de procéder à des contrôles de sécurité tenant compte des disparités entre les sexes et de répondre aux problèmes d'ordre public dans le périmètre des sites de protection des civils de la Mission	227 509	Jours-hommes d'unités de police constituée des Nations Unies, ce qui a permis d'effectuer des patrouilles, de maintenir la vigilance, de procéder à des contrôles de sécurité tenant compte des disparités entre les sexes et de répondre aux problèmes d'ordre public dans le périmètre des sites de protection des civils de la Mission Ce chiffre, inférieur aux prévisions, s'explique par le retard pris dans le déploiement d'une unité de police constituée dans la Mission.
98 550 jours-agent de police des Nations Unies dans les sites de protection des civils de la MINUSS et dans les zones ayant une forte concentration de personnes déplacées (15 agents par service à raison	91 980	Jours-agent de police des Nations Unies ont été effectués dans les sites de protection des civils et dans les zones ayant une forte concentration de personnes déplacées.

de 3 services par jour dans 6 sites ou points de concentration pendant 365 jours) afin d'effectuer des patrouilles, d'assurer une présence policière et d'établir des contacts avec les populations locales, dont des patrouilles conjointes avec d'autres composantes de la Mission pour surveiller et signaler les menaces liées à la sécurité et les violations des droits de l'homme

19 710 jours-gardien de prison (6 agents par service à raison de 3 services par jour dans 3 lieux de détention pendant 365 jours) afin de fournir des services administratifs, opérationnels et de sécurité dans les centres de détention gérés par la Mission dans les sites de protection des civils de Djouba, Malakal et Bentiu

Gestion des incidents de sécurité et des infractions commises par les personnes déplacées dans les sites de protection des civils de la MINUSS par l'évaluation hebdomadaire des risques de remise des suspects et l'organisation de réunions de liaison mensuelles avec la police, l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud et les bureaux des autorités judiciaires et des procureurs, afin de surveiller et de promouvoir le respect des droits et garanties de régularité de la procédure pour les suspects remis par la Mission, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

En coopération étroite avec les partenaires concernés dans les sites de protection des civils de la Mission, organisation de formations à l'intention de 650 membres et chefs de groupes de surveillance communautaires, y compris des femmes, dans les sites de Djouba, Bor, Bentiu et Malakal afin d'appuyer la prévention des délits, l'amélioration de la sécurité et des relations au niveau local et les mécanismes traditionnels informels d'atténuation et de règlement des différends

Ce chiffre, inférieur aux prévisions, s'explique par le fait que 14 agents de police ont été déployés par équipe au lieu des 15 prévus.

18 624 Jours-gardien de prison ont été effectués.

Ce chiffre, inférieur aux prévisions, s'explique principalement par le fait que l'effectif moyen des membres du personnel fourni par les gouvernements était de 66 agents alors que le déploiement de 78 agents avait été autorisé pour l'exercice considéré. Au cours du dernier trimestre de l'exercice, l'effectif moyen des membres du personnel fourni par les gouvernements était de 74. Les gardiens de prison ont surveillé 1 052 détenus.

Oui La MINUSS a rendu compte des incidents de sécurité dont des déplacés sont les auteurs à chaque fois que de tels incidents se produisent.

À la date d'établissement du présent rapport, la MINUSS et le Gouvernement n'avaient toujours pas signé le mémorandum d'accord concernant la remise de détenus aux autorités nationales mais la Mission a maintenu le dialogue avec les autorités, auxquelles a été présenté un cadre d'engagement modifié pour examen.

La MINUSS a organisé des réunions hebdomadaires de son comité d'examen des affaires internes et passé en revue les directives relatives à la détention, ce qui a permis de ramener : a) le nombre de détenus de 38 au 1^{er} juillet 2016 à 7 au 30 juin 2017 ; b) la durée de détention de 140 jours au 1^{er} juillet 2016 à 64 jours au 30 juin 2017.

1 065 Membres et chefs de groupes de surveillance communautaires ont été formés dans les sites de protection des civils à Djouba, Bor, Bentiu et Malakal.

Ce chiffre, supérieur aux prévisions, tient au fait que le programme de formation est de mieux en mieux connu.

Réalisation escomptée 1.3 : Instauration de conditions de sécurité propices au retour et à la réintégration volontaires des déplacés et des réfugiés

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.3.1 Nombre de personnes déplacées depuis décembre 2013 ayant choisi de retourner chez elles et de se réintégrer (2014/15 : 0 ; 2015/16 : 2,2 millions ; 2016/17 : 160 000)

En juin 2017, il y avait 1,9 million de personnes déplacées au Soudan du Sud, soit légèrement plus qu'à la fin de l'exercice précédent. Dans l'intervalle, le nombre de réfugiés sud soudanais ayant fui vers les pays voisins a fortement augmenté (de 800 000 environ en juin 2016 à près de 2 millions à la fin de l'exercice considéré) en raison de la propagation du conflit armé dans le pays, en particulier dans la région de l'Équatoria.

Le nombre de personnes déplacées ayant cherché refuge dans les sites de la Mission à Djouba, Malakal et Bentiu, ainsi que dans une zone auxiliaire à Wau, a rapidement augmenté après la crise de juillet 2016, passant à plus de 40 000. À la fin du mois de juin 2017, on dénombrait 216 956 personnes déplacées dans les sites de la Mission à travers le pays.

En dépit des efforts déployés par la MINUSS, les organismes humanitaires et le Gouvernement provisoire d'union nationale pour faciliter le retour des personnes déplacées, la tendance susmentionnée a freiné les retours sporadiques observés depuis octobre 2015. Bien que certaines personnes déplacées aient quitté les sites de protection des civils, principalement dans le but de reprendre leurs activités agricoles et de rejoindre leur famille selon les personnes interrogées, la poursuite du conflit armé et l'aggravation de l'insécurité alimentaire ont également contribué à accroître le nombre de personnes déplacées.

1.3.2 Réduction de la menace posée par les mines et les restes explosifs de guerre grâce au relevé des champs de mines et à l'enlèvement des mines, afin de créer des conditions de sécurité propices au retour et à la réinstallation volontaires des déplacés et des réfugiés (2014/15 : 12,1 millions de mètres carrés déminés ; 2015/16 : 10 millions de mètres carrés ; 2016/17 : 10 millions de mètres carrés)

La MINUSS a déminé 9,27 millions de mètres carrés de terres qui ont été restitués aux communautés, ce qui a permis à la population locale et au personnel humanitaire de se déplacer en toute sécurité et favorisé la reprise des activités de développement et l'acheminement de l'aide humanitaire. Certains engins mécaniques permettant de déminer des zones plus étendues n'étaient pas en état de marche ou n'ont plus été utilisés après la crise de juillet 2016. Il a été difficile d'atteindre l'objectif visé en raison des obstacles entravant les opérations et l'accès du fait de la persistance et de l'aggravation de l'insécurité dans le pays

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Organisation de 20 missions conjointes pour évaluer les situations de conflit dans les sites de retour possibles et tenue de 10 ateliers sur la gestion des conflits avec les populations dans les sites de retour

47 Missions conjointes menées dans les régions de Jonglei, de l'Unité, de Warrap, de l'Équatoria-occidentale, de l'Équatoria-orientale et de l'Équatoria-centrale ont permis des échanges entre les rapatriés et les communautés d'accueil dont l'objectif était de promouvoir la coexistence

afin d'appuyer le règlement des conflits entre communautés d'accueil et rapatriés

pacifique. Des missions conjointes menées à Terekeka, Jemeza, Mongalla et Kuda en Équatoria central ont permis de mieux évaluer la dynamique du conflit, ce qui a facilité les contacts que la Mission a établis avec les autorités nationales et locales en vue d'atténuer les conflits intercommunautaires entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil. Une mission conjointe a été menée à Awada afin d'évaluer les conditions de sécurité après l'arrivée de nombreuses personnes déplacées en provenance de Wau, qui ont été réunies avec leurs familles à l'issue d'un dialogue de réconciliation organisé sous l'égide de la MINUSS entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil.

Le nombre de missions conjointes a été plus élevé que prévu en raison de la nécessité d'évaluer les situations de conflit dans la région de l'Unité après les combats entre les forces pro-Riek Machar et les forces pro-Taban Deng Gai, qui ont entraîné un important déplacement de populations, et d'encourager les autorités et la population locale à engager un dialogue pour atténuer le conflit.

- 13 Ateliers sur la gestion des conflits ont été organisés avec la population locale dans les sites de retour pour promouvoir la coexistence pacifique et étudier les possibilités socioéconomiques de réintégration et de retour. Des ateliers ont été organisés dans les zones de retour des personnes déplacées à Rimenze, Ezo et Mundri, qui ont débouché sur la création à Ezo et Rimenze de comités pour la paix en vue de détecter les signes précurseurs des conflits et de régler les conflits localisés.

Organisation de 12 réunions avec des personnes déplacées, notamment des femmes, dans les sites de protection des civils de la Mission et dans d'autres lieux, afin de les informer de la situation dans la zone de retour ou de destination proposée, et tenue de 12 ateliers sur la gestion des conflits à l'intention des déplacés manifestant le désir ou l'intention de retourner chez eux ou de s'installer ailleurs

- 238 Réunions ont été organisées avec les acteurs humanitaires et ceux chargés de la protection afin d'examiner les moyens de renforcer la protection des civils dans le pays et de recenser les principaux facteurs qui incitent les populations déplacées à retourner chez elles ou les en dissuadent.

Le nombre de produits exécutés est supérieur aux prévisions en raison de l'afflux de 40 000 personnes déplacées dans les zones proches des sites de protection des civils de la Mission et des sites collectifs à Wau, ainsi qu'aux déplacements à Wau Shilluk (Haut-Nil), ce qui a eu une incidence sur les intentions des personnes déplacées qui avaient initialement exprimé le désir de retourner chez elles. Dans ce contexte, la

En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement et d'autres partenaires concernés, élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action communs afin de préparer et faciliter le retour et la réintégration volontaires en toute sécurité des personnes déplacées

Organisation de 18 séances de formation à l'intention des personnes déplacées dans les sites de protection des civils de la MINUSS et d'autres populations vulnérables, notamment les femmes et les enfants, dans d'autres lieux pour définir les inquiétudes et les besoins en matière de protection en vue d'un retour et d'une réintégration en toute sécurité sur le long terme

Collecte de données sur les personnes déplacées dans les sites de protection des civils de la Mission et les populations touchées par les violences dans d'autres lieux afin de déterminer les principaux lieux de réinstallation ou réintégration, et établissement d'un rapport à ce sujet

Mission a redoublé d'efforts pour organiser des réunions dans tous les États.

- 9 Ateliers ont été organisés avec 866 personnes déplacées et leurs communautés d'accueil à Bor, Yambio, Pagai, Wau, Dinding et Bentiu afin de promouvoir la coexistence pacifique entre les différentes communautés. À Malakal, les femmes vivant dans le site de protection des civils et en ville ont exprimé leurs principaux besoins et préoccupations concernant le processus de retour

Oui En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission a aidé le Gouvernement à élaborer un cadre national régissant le retour, la réintégration et la réinstallation des personnes déplacées qui a été adopté par le Conseil des ministres en février 2017.

En outre, la Mission a mis en œuvre 12 projets à effet rapide visant à créer des conditions propices au retour et à la réintégration des populations déplacées dans des zones de retour possibles, à atténuer les conflits et à promouvoir la coexistence pacifique dans les communautés considérées comme des zones de tension potentielles.

- 22 Séances de formation ont été organisées à l'intention des dirigeants locaux dans tous les sites de protection des civils, en étroite coordination avec les partenaires humanitaires et ceux chargés de la protection, afin de renforcer les échanges avec les communautés de déplacés et d'apaiser les inquiétudes concernant la protection à l'intérieur et autour des sites de protection des civils. Au cours de ces séances de formation, la MINUSS a sensibilisé les responsables des communautés de déplacés à leurs rôles et responsabilités en matière de maintien de la sûreté et de la sécurité dans les sites de protection des civils, ainsi qu'aux règles qui s'y appliquent.

Oui La Mission a organisé des réunions dans divers sites d'accueil des déplacés et de protection des civils afin de déterminer s'ils avaient l'intention de retourner chez eux. Selon les personnes interrogées, l'insécurité et la crise économique étaient les principaux obstacles à leur retour. Les personnes déplacées étaient également moins enclines à retourner chez elles en raison de l'intensification des combats dans les États de l'Unité, du Haut-Nil et du Jonglei.

Démunage et relevé de 10 millions de mètres carrés de terres afin de les restituer aux populations et de favoriser les retours volontaires en toute sécurité et la reprise des activités de subsistance	9,27 millions de mètres carrés	De terres ont été inspectés, démunés et restitués aux populations locales afin de favoriser les retours volontaires en toute sécurité, dont 587 zones agricoles, 159 sources d'eau naturelles pour l'irrigation et 45 marchés pour favoriser la reprise des activités de subsistance. Les progrès vers l'objectif visé ont été entravés par des conditions de sécurité peu propices au déploiement de gros engins mécaniques qu'il serait difficile de transporter en lieu sûr en cas d'affrontements dans la zone cible. La Mission a donc suspendu le déploiement d'un certain nombre d'engins mécaniques de juillet 2016 à février 2017.
Réalisation de relevés dans environ 750 villes et villages, afin d'enlever les explosifs et les munitions abandonnés dans les bâtiments publics, dont les écoles	1 988	Villes et villages ont fait l'objet de relevés qui ont permis d'enlever les explosifs et les munitions abandonnés dans 48 bâtiments publics, dont des églises, des centres communautaires, 15 dispensaires et 28 écoles. Le nombre de relevés effectués a été supérieur aux prévisions en raison de l'augmentation de la demande d'opérations de démunage d'urgence dans les zones d'habitation touchées par l'intensification des combats, notamment dans des zones auparavant calmes de l'Équatoria.
Fourniture d'un appui au projet de renforcement de la confiance lancé par la Police nationale sud-soudanaise à Djouba, Malakal, Bentiu et Bor, par le biais de 16 séminaires et ateliers de sensibilisation et de réunions consultatives hebdomadaires avec la Police nationale, les responsables locaux, les organisations de la société civile, les représentants de femmes et d'autres acteurs, sur les stratégies de protection des civils, les droits de l'homme, la police de proximité, le renforcement de la confiance et la création de conditions propices au retour ou à la réinstallation volontaires des personnes déplacées	20	Séminaires de sensibilisation de deux semaines ont été organisés, lorsque les conditions de sécurité le permettaient, à l'intention de 6 447 membres de la Police nationale sud-soudanaise sur les droits de l'homme, le droit international humanitaire, le renforcement de la confiance, la police de proximité et la déontologie policière.
	8	Réunions du Comité pour le perfectionnement de la police, présidé par l'Inspecteur général de la Police, et auxquelles la Mission, le PNUD et des donateurs ont participé, ont été organisées afin d'améliorer les capacités de la Police nationale sud-soudanaise.

Composante 2 : surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

Réalisation escomptée 2.1 : Instauration de conditions propices à la lutte contre l'impunité pour les exactions et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par toutes les parties au conflit

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.1.1 Diminution du nombre de cas confirmés d'exactions et de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment de celles qui sont susceptibles de constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité (2014/15 : 41 ; 2015/16 : 35 ; 2016/17 : 33)

La MINUSS a recensé et consigné 796 violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par toutes les parties au conflit, dont 489 ont été confirmées.

2.1.2 Activités de surveillance, d'enquête, de vérification et d'établissement de rapports sur l'utilisation d'armes à sous-munitions et d'autres armes classiques considérées comme frappant sans discrimination (2014/15 : sans objet ; 2015/16 : tous les sites dont il a été établi récemment qu'ils ont été contaminés par des armes à sous-munitions font l'objet d'une enquête ; 2016/17 : 100 %)

Aucune preuve d'utilisation d'armes à sous-munitions et autres armes classiques considérées comme frappant sans discrimination n'a été recueillie.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre*

Observations

Conduite d'activités de surveillance, d'enquête et de vérification quand des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont signalées, l'accent étant mis en particulier sur les violations flagrantes, les violations commises contre des enfants, les violences sexuelles et sexistes et les violences sexuelles liées aux conflits, et publication de 5 rapports publics sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud

Oui Des enquêtes et des vérifications portant sur des violations des droits de l'homme ont été régulièrement effectuées dans toutes les régions et 312 cas de violences sexuelles liées au conflit ayant fait 324 victimes ont été recensés et confirmés.

2 Rapports publics ont été publiés conjointement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en janvier et mai 2017, sur les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. La Mission n'a pas été en mesure de publier les 5 rapports prévus parce que les capacités disponibles dans le domaine des droits de l'homme ont été réaffectées aux activités de surveillance et d'enquête en raison du regain de violence entre juillet et décembre 2016 et de l'évacuation du personnel suite à la crise de juillet 2016.

Recensement des violations des droits de l'homme et contribution au mécanisme d'alerte et d'intervention rapide de la Mission afin de détecter, de prévenir et de combattre les violations des droits de l'homme en menant des activités de suivi hebdomadaires dans tous les États

Oui La MINUSS a effectué en moyenne 4 déplacements par mois dans les foyers de tension où de nombreuses violations des droits de l'homme étaient signalées, et 15 visites par mois dans les sites de protection des civils relevant de chacun des 10 bureaux locaux, ce qui

Prestation d'un appui aux acteurs de la société civile, en particulier les associations de femmes, les acteurs de la justice traditionnelle, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes, afin de favoriser et de promouvoir une culture des droits de l'homme grâce à la conduite de 30 opérations de patrouille civiles dans des zones qui pourraient être exposées à la violence, le but étant de prévenir et de réprimer les violations des droits de l'homme, y compris la violence sexuelle et sexiste et la violence sexuelle liée aux conflits

Contrôle et inspection hebdomadaires des centres de détention dans tous les États au moyen de visites dans les postes de police, les prisons, les centres de détention militaires et les centres de détention des sites de protection de la MINUSS, de façon à garantir le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme, et organisation de 5 réunions consultatives et ateliers sur les droits des personnes arrêtées et détenues, à l'intention des parties prenantes nationales concernées, y compris les représentants de femmes

Contrôle des procédures de justice transitionnelle et des mesures prises par les acteurs gouvernementaux et les forces armées pour que les membres de leur personnel répondent de leurs actes, et surveillance des personnes détenues dans des sites de protection des civils de la MINUSS et des personnes livrées aux autorités nationales par la MINUSS, par la fourniture continue d'assistance technique, de conseils et d'appui aux institutions judiciaires et à d'autres institutions chargées de faire respecter l'état de droit et par la communication et la formulation de recommandations, l'organisation d'activités de sensibilisation et de 5 ateliers sur les mécanismes de justice internationaux, régionaux et nationaux et sur l'administration de la justice, à l'intention des parties prenantes nationales et des acteurs de la société civile concernés, en vue de promouvoir le respect des normes internationales concernant les garanties d'une procédure régulière, la transparence et l'indépendance

a contribué aux dispositifs d'alerte rapide de la Mission.

209 Opérations de patrouille civiles, de longue et de courte durée, ont été effectuées afin de prévenir les violations des droits de l'homme.

Le nombre d'opérations de patrouille civiles a été plus élevé que prévu parce qu'il a fallu renforcer les patrouilles civiles et mener des missions intégrées suite à la crise de juillet 2016 et à l'apparition de nouveaux foyers de tension.

31 Ateliers ont été organisés à l'intention d'organisations de la société civile, notamment des associations de femmes et de jeunes, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, sur les droits de l'homme et le rôle de leurs organisations dans la promotion et la protection des droits de l'homme.

Oui Des visites hebdomadaires ont été organisées dans les prisons et les centres de détention, ainsi que des activités de sensibilisation des autorités locales afin de garantir le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme, ce qui a contribué à la remise en liberté de personnes détenues arbitrairement ou sans avoir été inculpées (7 civils détenus dans des centres de détention du Gouvernement ont été remis en liberté à Malakal, 30 à Yambio, 55 à Torit et 106 à Bor).

23 ateliers et réunions sur les droits des détenus ont été organisés à l'intention des forces de l'ordre

Oui La MINUSS a contrôlé l'application des dispositions concernant la justice transitionnelle énoncées au Chapitre V de l'Accord de paix

15 Ateliers ont été organisés à Aweil, Djouba, Torit, Kuajok, Bor, Wau, Yambio et Rumbek à l'intention de procureurs, de membres de la police, de présidents des tribunaux coutumiers, de dirigeants locaux et d'organisations de la société civile sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme et le rôle des parties prenantes dans la promotion du respect des normes internationales concernant les garanties d'une procédure régulière, la transparence et l'indépendance

D'autres ateliers ont été organisés pour veiller à ce que les forces assurent la protection des civils dans les zones contrôlées par le M/APLS dans l'opposition et dans les nouveaux États créés par décret exécutif

Organisation de 10 ateliers dans les sites de protection des civils de la MINUSS (Djouba, Bentiu, Bor et Malakal) et d'autres zones à forte densité de personnes déplacées, en collaboration avec des dirigeants locaux et des groupes de jeunes et de femmes, en vue de promouvoir la protection et la défense des droits de l'homme ; organisation de 10 ateliers avec des personnalités locales et des organisations confessionnelles pour promouvoir et défendre une culture des droits de l'homme et la coexistence pacifique

17 Ateliers de sensibilisation ont été organisés dans les sites de protection des civils à Djouba, Bentiu, Bor, Malakal et Wau sur l'éducation aux droits de l'homme, la Déclaration des droits et la protection et la défense des droits de l'homme.

14 Ateliers ont été organisés à Malakal, Bentiu, Wau, Djouba, Aweil, Rumbek, Yambio et Kuajok, à l'intention de dirigeants locaux et d'organisations confessionnelles pour promouvoir les droits de l'homme et la coexistence pacifique.

Certains de ces ateliers organisés avec diverses parties prenantes n'ont rien coûté, ce qui a permis à la Mission de mener un plus grand nombre d'activités que prévu.

La tenue de réunions et d'ateliers supplémentaires s'explique par la situation sur le terrain, qui a nécessité un renforcement des échanges, en plus de l'action menée pour instaurer un climat favorable au dialogue national et à la justice transitionnelle.

Fourniture d'une assistance technique et d'un appui à la Commission nationale de révision constitutionnelle et à d'autres autorités concernées pour la rédaction de la déclaration constitutionnelle des droits et d'autres dispositions relatives aux droits de l'homme, grâce à la tenue de 10 réunions consultatives avec la Commission nationale de révision constitutionnelle, le Ministère de la justice, la Commission des droits de l'homme sud-soudanaise, l'Assemblée législative nationale et d'autres parties prenantes intéressées, y compris des organisations de la société civile

Non Aucun progrès n'a été accompli, le processus de révision et de modification de la Constitution n'ayant pas avancé.

Prestation d'un appui au cours du processus d'élaboration de la Constitution par la diffusion de débats radiophoniques sur la Déclaration des droits qui figure dans la Constitution nationale, et organisation, aux niveaux national et sous-national, de 5 consultations publiques ouvertes à tous, afin d'accroître la participation de la population aux débats sur la rédaction de la Constitution, à l'issue desquels des propositions publiques sont soumises à la Commission nationale de révision constitutionnelle

Non Aucun progrès n'a été accompli, le processus de révision et de modification de la Constitution n'ayant pas avancé.

Fourniture d'un appui institutionnel et mise en commun de connaissances grâce à l'organisation de 5 ateliers sur la Déclaration constitutionnelle des droits, à l'intention de représentants de la Commission nationale de révision constitutionnelle, du Ministère de la justice, de la Commission des droits de l'homme sud-soudanaise, de l'Assemblée

Non Aucun progrès n'a été accompli, le processus de révision et de modification de la Constitution n'ayant pas avancé.

législative nationale et d'autres parties prenantes intéressées, y compris des organisations de la société civile

Organisation et tenue de 20 manifestations pour la Journée internationale de la femme, les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste et la Journée des droits de l'homme, et distribution de documents promotionnels en vue de favoriser et de promouvoir une culture des droits de l'homme

Exécution d'activités visant à engager le Gouvernement de la République du Soudan du Sud à devenir partie à la Convention sur les armes à sous-munitions et à d'autres instruments réglementant les armes explosives, et fourniture d'un appui dans ce domaine

Dans le cadre de réunions mensuelles de planification et de coordination et d'un dialogue quotidien sur les détentions prolongées et arbitraires et sur la violence à l'égard des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables, activités visant à sensibiliser, dans tous les États, la police mixte intégrée et d'autres acteurs associés à l'administration de la justice, à l'état de droit et aux normes internationales en matière de droits de l'homme, et à en contrôler le respect, notamment organisation de formations sur les droits de

22 Manifestations ont été organisées en novembre et décembre 2016 pour marquer les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste et la Journée des droits de l'homme, en partenariat avec les ministères et départements publics compétents. Parmi les activités menées à travers le pays, on citera notamment des réunions-débats ; des jeux-concours, des spectacles de théâtre et des chansons dans les écoles ; des discours publics ; des débats à la radio ; et des ateliers organisés dans les communautés locales et les sites de protection des civils ainsi qu'au niveau national, à l'intention de personnes déplacées, d'étudiants, de fonctionnaires, de responsables gouvernementaux, d'organisations de la société civile, de forces de sécurité, de diplomates et de l'équipe de pays des Nations Unies

12 Manifestations ont été organisées en collaboration avec la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud et des organisations de la société civile à l'occasion de la Journée internationale de la femme, en mars 2017.

Oui Des documents promotionnels ont été distribués pour favoriser et promouvoir une culture des droits de l'homme.

Oui La MINUSS a continué de plaider en faveur de l'adhésion du Soudan du Sud à la Convention sur les armes à sous-munitions. En février 2017, la Mission a accompagné l'Autorité nationale de lutte antimines à la réunion des directeurs du Programme national de lutte antimines à Genève, au cours de laquelle des discussions ont eu lieu avec le Comité sur le respect des obligations fondé sur la coopération au sujet de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

1 350 Membres de la Police nationale sud-soudanaise (y compris des agents des unités de police mixtes intégrées), fonctionnaires de l'administration pénitentiaire et autres acteurs associés à l'administration de la justice ont été sensibilisés aux problèmes des détentions prolongées et arbitraires et de la violence à l'égard des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables dans le cadre d'un dialogue quotidien et de visites dans les centres de détention. Compte tenu de l'insécurité, ces

l'homme, le droit international humanitaire et la déontologie à l'intention d'agents de la police mixte intégrée et de l'administration pénitentiaire, en stricte conformité avec la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

Lancement d'une campagne médiatique visant à sensibiliser l'opinion sur les sujets suivants : a) les droits de l'homme, par la publication de 3 articles sur le site internet de la Mission et sur les réseaux sociaux afin de soutenir l'action menée pour réduire les violations des droits de l'homme et d'attirer l'attention sur ces dernières ; la diffusion de 12 vidéos et de 12 reportages photo, et l'organisation de 7 réunions d'information pour marquer la Journée des droits de l'homme et les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste au niveau sous-national (réalisation escomptée 2.1) ; b) les violences sexuelles liées aux conflits et la violence sexiste, par la publication de 3 articles sur ce sujet ; en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres acteurs concernés, organisation et tenue de 4 débats avec des enfants ; et organisation et tenue de 5 débats ou tables rondes sur la violence sexiste (réalisation escomptée 2.2) ; c) les questions relatives à la protection de l'enfance et aux violations graves commises contre des enfants, par l'appui à des activités de sensibilisation, notamment la campagne « Des enfants, pas des soldats », la Journée de l'enfant africain et la Journée mondiale de l'enfance (réalisation escomptée 2.3)

activités ont eu lieu uniquement dans les bureaux locaux où les conditions étaient propices à des rencontres avec des acteurs nationaux

- 13 Réunions mensuelles de planification et de coordination ont été organisées et un dialogue quotidien a été engagé avec la Police nationale sud-soudanaise et d'autres acteurs sur les questions relatives aux droits de l'homme.

La MINUSS a lancé une campagne médiatique comportant les activités suivantes :

- 34 Manifestations, dont 11 réunions organisées dans 8 bureaux locaux à l'occasion de la Journée des droits de l'homme et des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste, 7 débats organisés avec des enfants dans 5 bureaux locaux pour les sensibiliser à la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits, 9 tables rondes ou débats sur la violence sexiste organisés avec des responsables d'associations de jeunes et des étudiants dans 7 bureaux locaux, et 7 réunions d'information tenues dans 6 bureaux locaux dans le cadre de la campagne « Des enfants pas des soldats », de la Journée de l'enfant africain et de la Journée mondiale de l'enfance
 - 8 Reportages diffusés sur Internet, notamment sur les sujets suivants : la visite de la Commission des droits de l'homme au Soudan du Sud créée par le Comité des droits de l'homme ; l'organisation d'activités de sensibilisation et de tables rondes sur la violence sexiste ; la question des demandes de dot trop élevées à l'origine des vols de bétail à Terekeka ; et l'organisation de la campagne intitulée « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste » à Rumbek et Bentiu
 - 20 Reportages photo sur les droits de l'homme, les actes de violence sexiste et la poursuite de leurs auteurs et autres reportages sur diverses activités connexes (« Journée de l'enfant africain », atelier sur la sécurité des enfants et tournoi de football sur le thème « Mettre fin à la violence sexuelle et sexiste »)
- La MINUSS a également réalisé les émissions, débats et entretiens suivants sur les questions relatives aux droits de l'homme :
- 1 Programme radiophonique hebdomadaire intitulé « Your rights », qui examine les questions relatives aux droits de l'homme
 - 20 Émissions de radio sur diverses questions relatives aux droits de l'homme

- 2 Débats radiophoniques en collaboration avec l'UNICEF, une organisation non gouvernementale locale de défense de l'enfance à Djouba et le Ministère de l'éducation, dans lesquels des enfants parlent des droits fondamentaux des enfants, des risques de violence sexuelle et sexiste et des violations graves des droits de l'homme
- 5 Entretiens radiophoniques visant à attirer l'attention sur les droits des enfants en période de conflit
- 1 Programme thématique hebdomadaire sur les violations des droits de l'homme telles que les pillages, les viols et les violences commises contre des civils non armés, qui ont contribué aux activités de surveillance et d'information de la Mission
- 16 Messages d'intérêt public et entretiens diffusés pendant la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste » afin de sensibiliser l'opinion à ce problème
- 18 Reportages vidéo sur la question des attaques à l'encontre des acteurs humanitaires, couvrant notamment des visites effectuées par des membres de la Commission des droits de l'homme au Soudan du Sud créée par le Conseil des droits de l'homme ; des enquêtes sur les violations des droits de l'homme commises dans les sites de protection des civils ; des appels lancés pour faire des écoles des zones de paix ; la commémoration de la Journée des droits de l'homme ; une campagne contre la violence sexiste, notamment le viol ; et la visite au Soudan du Sud d'un haut fonctionnaire chargé des droits de l'homme. Du fait du regain d'attention suscité par la crise de juillet 2016, le nombre de reportages sur la question a augmenté.

Réalisation escomptée 2.2 : Renforcement des activités de surveillance, d'enquête, de vérification et de communication de l'information concernant les exactions et violations commises contre des femmes, notamment les violences sexuelles liées aux conflits

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.2.1 Diminution du nombre de cas confirmés de violations et d'exactions commises contre des femmes, notamment d'actes de violence sexuelle et sexiste (2014/15 : 167 ; 2015/16 : 30 ; 2016/17 : 40)

La MINUSS a recensé et confirmé 312 cas de violences sexuelles liées aux conflits concernant 324 victimes, commis par toutes les parties au conflit.

2.2.2 Augmentation du nombre de rapports sur les violences sexuelles et sexistes liées aux conflits au Soudan du Sud établis par des acteurs compétents, notamment des membres d'associations féminines nationales et d'organisations de la société civile (2014/15 : 10 ; 2015/16 : 3 ; 2016/17 : 4)

9 Rapports sur les situations relatives aux droits de l'homme au Soudan du Sud, portant sur les violences sexuelles et sexistes liées aux conflits, ont été publiés. Outre le rapport annuel du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2017/249), la Mission a publié 2 rapports publics communs avec le HCDH, et Human Rights Watch et Amnesty International ont publié 6 rapports.

Aucun rapport n'a été publié par les acteurs nationaux. En raison de l'insécurité croissante, les groupes nationaux de femmes et les organisations de la société civile ont dit craindre d'établir des rapports au motif que la plupart des auteurs de violations appartiendraient aux forces en tenue ou à d'autres milices armées.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre	Observations
<p>Mise en œuvre, au niveau national et au niveau des États, des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, mécanisme de coordination permettant de détecter, prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits, notamment organisation et tenue de 3 séances de formation à l'intention de membres du mécanisme afin de favoriser le partage d'informations précises sur les affaires de violences sexuelles liées aux conflits, organisation de 10 réunions du groupe de travail du mécanisme, et élaboration et diffusion de 4 rapports sur les caractéristiques et les tendances relatives aux violences sexuelles liées aux conflits, ainsi que sur les mesures prises pour y faire face</p>	4	<p>Réunions du groupe de travail technique établi en vertu des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information se sont tenues, mais aucune séance de formation n'a été organisée.</p> <p>La non-organisation des séances de formation et le nombre de réunions inférieur aux prévisions s'expliquent par les difficultés rencontrées pour dialoguer avec les partenaires concernés des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, qui ont craint de s'engager publiquement sur la question.</p> <p>Néanmoins, le mécanisme a été institué aux niveaux national et au niveau des États, et la MINUSS a continué de suivre les indicateurs de violences sexuelles réelles et potentielles afin d'enrichir en données la stratégie d'alerte rapide de la Mission visant à renforcer la prévention et la protection des civils.</p>
<p>Organisation et tenue de 3 réunions avec des représentants des parties au conflit afin d'assurer le suivi et d'appuyer la mise en application du communiqué commun sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits</p>	5	<p>Rapports sur les violences sexuelles liées aux conflits ont été publiés, à savoir la contribution de la MINUSS au rapport annuel du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2017/249) et 4 rapports trimestriels au Siège de l'Organisation des Nations Unies</p>
	3	<p>Réunions de planification ont été organisées avec l'APLS afin d'examiner le plan de mise en application du communiqué commun sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud signé en octobre 2014. Un plan d'action national a été finalisé et devait être mis à exécution par le Bureau du Président. La</p>

Élaboration de directives, en collaboration avec les acteurs concernés de l'équipe de pays des Nations Unies, en vue de renforcer, à l'échelle nationale et à celle des États, les moyens mis en œuvre pour enquêter efficacement sur les violences sexuelles liées aux conflits, et de défendre le droit des victimes d'obtenir justice, réparation et indemnisation en cas d'actes de violence sexuelle liée aux conflits

Conformément à la résolution [1960 \(2010\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, organisation et tenue de 3 réunions du cadre de consultation mixte en vue d'améliorer la coordination entre les acteurs participant à des activités de sensibilisation et de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits

Rédaction d'un rapport annuel sur les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud

Organisation et conduite de 12 manifestations de sensibilisation, en coordination avec les organisations de la société civile concernées, afin de promouvoir la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits

MINUSS n'a pas été en mesure d'entrer en contact avec d'autres parties sur cette question.

Oui Les 27 et 28 septembre 2016, le Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale, en collaboration avec la MINUSS, le PNUD, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour la Population et des organisations de la société civile, a organisé, à Djouba, un dialogue de haut niveau sur le plan d'action national relatif à la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité ainsi qu'aux résolutions apparentées. Son objectif était de définir les mesures que les pouvoirs publics devraient prendre pour lutter contre l'impunité en matière de violences sexuelles et sexistes en périodes de conflit et en temps de paix, afin de fournir une aide aux survivants et de sensibiliser les ministères clefs et les autres partenaires de développement à la nécessité d'intégrer méthodiquement dans leurs actions des mesures qui permettent de protéger les femmes et les filles contre les violences sexuelles et sexistes.

Non Aucune réunion n'a été tenue en raison des difficultés rencontrées pour y faire participer les acteurs concernés, et du fait que l'ordre de priorité des tâches a été bousculé à la suite de la crise de juillet 2016 et de l'évacuation du personnel de la zone de de la Mission.

1 Rapport annuel du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits ([S/2017/249](#)) a été établi, rendant compte des activités de protection et de surveillance de la Mission, des tendances et des caractéristiques relatives aux violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud et des mesures prises par les parties au conflit et les autres parties prenantes pour lutter contre ces violences et y faire face

15 Manifestations de sensibilisation ont été organisées sur la violence sexuelle liée aux conflits dans tout le Soudan du Sud, dont une à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, le 19 juin 2017, sur le thème : « Prévenir les crimes de violence sexuelle par la justice et la dissuasion », à laquelle ont participé 305 femmes et 95 hommes, et qui s'est tenue dans les sites de protection des civils à Djouba.

<p>En collaboration avec les institutions nationales et les organisations de la société civile concernées, élaboration et mise en œuvre d'un plan de travail visant à prévenir les violences sexuelles liées aux conflits et à y faire face, en vue de son adoption par le Conseil des ministres</p>	<p>L'un des problèmes principaux qui est ressorti de la plupart de ces rencontres est l'impossibilité pour les survivants de violences sexuelles et sexistes, y compris lorsqu'elles sont liées aux conflits, d'accéder à la justice et d'être indemnisés.</p>
<p>Appui à la prévention de la violence sexuelle et sexuelle et des violences commises à l'encontre d'enfants dans les sites de protection des civils de la MINUSS et tous les États du Soudan du Sud grâce à l'organisation de 22 ateliers locaux, la publication d'articles dans la presse écrite et la diffusion d'émissions sur Radio Miraya</p>	<p>Oui Un plan d'action national de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits mettant en application le communiqué commun signé en octobre 2014 a été finalisé en décembre 2016 avec l'aide de la MINUSS, en vue de sa présentation au Conseil des ministres pour approbation.</p> <p>21 Ateliers de sensibilisation ont été organisés, au profit de 759 participants issus de communautés diverses (588 hommes et 171 femmes)</p> <p>Des messages de sensibilisation axés sur la prévention du recrutement d'enfants par les forces et les groupes armés ont été diffusés à l'antenne de Radio Miraya et sur des supports imprimés, notamment lors de la célébration de la Journée de l'enfant africain, le 16 juin 2017.</p>

Réalisation escomptée 2.3 : Amélioration des mesures de prévention et création d'un environnement protecteur par les principaux acteurs concernés en faveur des enfants touchés par les conflits armés, la violence, la maltraitance et l'exploitation

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.3.1 Pas d'augmentation du nombre de cas signalés de violations graves commises contre des enfants, notamment l'association d'enfants à des forces et groupes armés, la violence et les sévices sexuels, les attaques visant des écoles et des hôpitaux, les enlèvements et le déni d'aide humanitaire (2014/15 : 669 ; 2015/16 : 500 ; 2016/17 : 500)

Lors de déplacements communs sur le terrain, la MINUSS et l'UNICEF ont recensé au total 1 063 cas de violations graves commises contre des enfants par des forces et des groupes armés lors du conflit armé au Soudan du Sud, dont ont été victimes jusqu'à 21 250 enfants (10 393 filles, 10 273 garçons et 584 enfants dont on ignorait le sexe).

Cela représente une augmentation considérable par rapport aux 449 cas précédemment signalés au cours de la période 2015/16, imputable à la crise de juillet 2016 qui a ensuite gagné toute la région de l'Équatoria.

2.3.2 Mise en œuvre intégrale de l'accord de renouvellement des engagements relatifs au plan d'action révisé de l'Armée populaire de libération du Soudan visant à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants, et de l'engagement pris par le M/APLS dans l'opposition de faire cesser les graves violations commises contre des enfants

L'exécution des plans d'action liant l'Organisation des Nations Unies à l'APLS, d'une part, et au M/APLS dans l'opposition, d'autre part, a été bloquée au lendemain de la crise de juillet 2016.

Toutefois, en réponse aux appels lancés par la MINUSS et l'UNICEF, 157 enfants ont été libérés dans la seconde moitié de la période considérée, à savoir : a) 3 garçons de l'APLS et 7 garçons du Service de protection de la nature du Soudan du Sud dans l'État de l'Unité ; b) 120 enfants associés à la faction Cobra du Mouvement/de l'Armée démocratique du Soudan du Sud et 25 enfants associés au M/APLS dans l'opposition dans l'État du Jongleï ; et c) 2 garçons dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre	Observations
Conduite d'activités de surveillance, d'enquête et de vérification concernant des violations graves commises contre des enfants par des forces et groupes armés, et établissement de rapports à ce sujet à l'intention du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé, conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité	1	Rapport commun contenant des informations détaillées sur la situation au Soudan du Sud a été établi et présenté par la MINUSS et l'UNICEF en vue de l'établissement du rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflits armés de 2016 (A/72/361-S/2017/821)
Organisation de 25 séances de formation à l'intention d'acteurs, de partenaires et d'organisations de la société civile œuvrant à la protection de l'enfance aux niveaux national et local, en vue de renforcer le mécanisme de surveillance, de vérification, d'analyse et de communication de l'information relatif aux violations et atteintes graves commises contre des enfants ; organisation de 50 séances de formation sur la protection de l'enfance et les violations graves commises contre des enfants à l'intention de l'Armée populaire de libération du Soudan, du M/APLS dans l'opposition, du Ministère de la défense et des anciens combattants, des autorités de l'État et des autorités locales et des organisations de la société civile	3	Notes horizontales globales communes sur les violations commises contre des enfants au Soudan du Sud ont été présentées par la MINUSS et l'UNICEF, à raison d'une par trimestre, à l'attention du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé.
	15	Séances de formation ont été organisées à l'intention de 759 participants (602 hommes et 157 femmes) membres de partenaires, d'acteurs ou d'organisations de la société civile œuvrant à la protection de l'enfance au niveau local, afin de renforcer davantage le mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé des Nations Unies.
	46	Séances de formation sur les questions de protection de l'enfance ont été organisées à l'intention de 1 924 participants (1 698 hommes et 226 femmes) appartenant à l'APLS, au M/APLS dans l'opposition, au Ministère de la défense, à la police, aux autorités locales, au Gouvernement et à la société civile. Ce résultat inférieur aux attentes s'explique par la crise de juillet 2016 et l'évacuation des deux tiers des capacités de la Mission s'occupant de protection de l'enfance, qui sont restées absentes jusqu'à septembre 2016. Les personnes qui n'ont pas été évacuées ont donné la priorité à la surveillance et à la communication de l'information sur les violations graves commises pendant la crise de juillet plutôt qu'à l'organisation de séances de formation.
Fourniture d'un appui aux activités de contrôle, d'identification, d'enregistrement et de libération des enfants associés à l'Armée populaire de libération du Soudan, au M/APLS dans l'opposition et à des groupes armés affiliés, y compris la	Oui	Les efforts de suivi ont continué en faveur de 157 enfants libérés au cours de la période considérée dans le rapport, afin d'empêcher qu'ils soient à nouveau recrutés par les forces ou les groupes armés et de veiller à ce qu'ils soient réintégrés dans leurs communautés.

recherche et la réunification des familles, et des activités de réintégration au niveau local

Appui à la mise au point d'un plan d'action pour les organismes publics et d'autres parties prenantes en faveur de la réintégration des enfants soldats

Prestation d'un appui à l'Armée populaire de libération du Soudan pour qu'elle mette en œuvre les ordres qui interdisent et érigent en infraction le recrutement et l'emploi d'enfants, les viols et violences sexuelles, les attaques visant des écoles et des hôpitaux et l'occupation et l'utilisation de ces derniers par les forces et les groupes armés, et qu'elle assure le suivi de ces ordres, afin d'améliorer le respect du principe de responsabilité et de combattre l'impunité

66 Visites ont été effectuées dans des casernes de l'APLS dans tout le pays pour établir des relations avec ce mouvement et vérifier si des enfants se trouvaient dans les casernes.

Dans le cadre du plan de sensibilisation de l'équipe spéciale de surveillance et d'information dirigée par l'ONU, prévoyant de collaborer avec l'APLS pour faire cesser et prévenir les violations graves des droits de l'enfant, la MINUSS et l'UNICEF ont travaillé avec la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et l'APLS à l'organisation d'un atelier de formation de formateurs d'une semaine à l'intention des membres de l'unité chargée de la protection de l'enfance de l'APLS nouvellement réactivée, qui devait avoir lieu en juillet 2017. La reprise des activités de protection de l'enfance de l'APLS était une étape importante vers la prise en charge de ces activités par l'armée et les services gouvernementaux, et la réalisation effective du plan d'action.

Oui En octobre 2016, la MINUSS et l'UNICEF ont fourni conjointement un appui technique à l'APLS et à la Commission du Soudan du Sud pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration afin de réactiver le groupe de travail technique sur le plan d'action. L'aide des Nations Unies a permis à l'APLS de réactiver son unité chargée de la protection de l'enfance dont l'équipe a été étoffée. De plus, elle a eu pour résultat d'améliorer la coopération avec cette unité et donc de faciliter l'accès aux casernes de l'APLS et la réalisation de vérifications conjointes par l'ONU et l'APLS.

29 Séances de formation ont été organisées à l'intention de l'APLS, du M/APLS dans l'opposition et de la Police nationale sud-soudanaise sur six violations graves, en collaboration avec l'UNICEF, dont ont bénéficié 1 177 agents (1 028 hommes et 141 femmes). En mai 2017, la MINUSS et l'UNICEF ont dispensé une formation à des officiers d'état-major de l'APLS, à l'issue de laquelle ceux-ci ont convenu de nommer un plus grand nombre de femmes pour s'occuper de la protection de l'enfance.

Composante 3 : instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

Réalisation escomptée 3.1 : Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite l'accès du personnel humanitaire

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

3.1.1 Pas d'augmentation du nombre de cas où des travailleurs humanitaires ne peuvent se rendre dans les régions touchées en raison de l'insécurité (2014/15 : 739 ; 2015/16 : 420 ; 2016/17 : 420)

1 019 cas ont été recensés au cours de la période considérée, l'un environnement de travail étant généralement plus hostile pour les intervenants humanitaires dans tout le Soudan du Sud.

3.1.2 Portion des itinéraires désignés comme prioritaires sur laquelle des inspections et des opérations de déminage ou de vérification ont été effectuées ou des escortes ont été assurées afin d'atténuer les risques liés aux mines et restes explosifs de guerre et de donner la liberté de circulation requise aux intervenants humanitaires et aux organismes des Nations Unies (2014/15 : 2 350 km de routes déminées ou inspectées ; 2015/16 : 1 705 km ; 2016/17 : 2 500 km)

La MINUSS a vérifié et déminé 336 kilomètres de routes pour atténuer les risques liés aux mines et restes explosifs de guerre et permettre aux intervenants humanitaires et aux organismes des Nations Unies de circuler librement, dont 30 kilomètres de route déminés jusqu'à Aburoc, pour faciliter une intervention humanitaire et permettre l'acheminement d'eau et d'autres fournitures vitales.

Il a été difficile d'atteindre l'objectif de kilomètres déminés fixé du fait de l'imposition de restrictions d'accès et de l'augmentation de l'insécurité, en particulier dans des zones auparavant stables comme la région de l'Équatoria, où le déploiement des grosses machines qui permettent de déminer efficacement n'a pas été fait ou bien a été annulé après la crise de juillet 2016

Produits prévus
*Produit(s)
exécuté(s) :*
*oui/non
ou nombre*
Observations

Mise en œuvre, dans tous les États, de plans d'action visant à améliorer l'accès et à assurer la sûreté et la sécurité des intervenants humanitaires, notamment dans les sites de protection des civils de la Mission

Oui La MINUSS a mis en œuvre ses plans d'action multidimensionnels visant à améliorer l'accès et à assurer la sûreté et la sécurité des intervenants humanitaires. Ces plans prévoyaient, au niveau local, de faire participer les parties prenantes, les communautés et les partenaires humanitaires afin de repérer les principaux obstacles à l'accès tant de la population que des acteurs humanitaires, et d'assurer la protection de la force lorsqu'elle est demandée. Ils prévoyaient également la participation aux instances de coordination au niveau des États et au niveau national pour veiller à ce que les besoins des acteurs humanitaires soient pris en compte et intégrés dans la planification des interventions d'urgence.

À Leer, la Mission a contribué à assurer la sûreté et la sécurité des acteurs humanitaires qui, en dernier recours, ont été logés dans la base opérationnelle temporaire. Au niveau national, la Mission a collaboré étroitement avec les acteurs humanitaires pour repérer les risques en matière de sécurité, définir les règles ordinaires de sûreté

<p>Inspection et déminage des itinéraires prioritaires, escorte des convois et contrôle de la sécurité des routes afin de favoriser la liberté de circulation et la sécurité des partenaires humanitaires et du personnel de secours, et inspection de tous les héliports dans un délai de 72 heures suivant le lancement par la Mission d'un ordre de mission</p>	<p>et de sécurité et élaborer, le cas échéant, des instructions permanentes.</p> <p>En décembre 2016, la MINUSS et le Bureau de la Coordination des affaires humanitaires du Secrétariat ont organisé des ateliers communs à Kuacjok pour sensibiliser les homologues gouvernementaux et les organisations non gouvernementales sur le mandat de protection des civils et les principes humanitaires. Au niveau national, la MINUSS et les partenaires humanitaires ont participé à diverses initiatives visant à mieux définir leurs attributions respectives.</p> <p>Oui La MINUSS a inspecté et déminé 336 kilomètres de voies prioritaires, afin de permettre aux partenaires humanitaires et au personnel de secours de circuler librement, notamment dans le comté de Koch où l'inspection des voies de communication a permis d'accéder aux populations touchées par la famine.</p> <p>100 % des demandes d'ouverture d'héliport ont été traitées dans les 72 heures suivant le lancement par la Mission d'un ordre de mission.</p>
<p>21 840 jours-homme de patrouille assurés par l'unité fluviale le long du Nil blanc afin de faciliter l'accès des organismes des Nations Unies et des organisations humanitaires aux sites de protection des civils (2 sites x 35 hommes par jour x 6 patrouilles par semaine x 52 semaines)</p>	<p>8 434 Jours-homme de patrouille ont été assurés par l'unité fluviale.</p> <p>Le nombre de jours-homme de patrouille est inférieur aux prévisions du fait d'un nombre inférieur de patrouilles effectuées (2 ou 3 par semaine, avec un effectif de 30 à 35 hommes, pour 2 sites), conséquence de la diminution des ressources disponibles pour des patrouilles régulières, résultant des patrouilles escortant les convois de protection de la force, qui ont pris plus de temps que prévu, et des restrictions imposées aux opérations programmées de la Mission.</p>
<p>Tenue de réunions d'information mensuelles, selon qu'il conviendra, afin de contribuer à informer les organisations humanitaires nationales et internationales de l'évolution du conflit sur le plan local</p>	<p>Oui La MINUSS a participé à des réunions hebdomadaires sur la sécurité, à des forums humanitaires tels que le Groupe de travail thématique du Comité permanent interorganisations sur le relèvement accéléré et à divers groupes thématiques humanitaires, où elle a fait le point sur la situation et les conditions de sécurité à l'intention des organisations humanitaires, s'agissant en particulier des tensions intercommunautaires, du contexte général des conflits, des informations provenant des systèmes d'alerte rapide et des besoins des populations touchées en matière d'aide humanitaire. La Mission a également effectué des missions de terrain pour évaluer la situation</p>

Lancement dans les médias d'une campagne d'information sur : a) les activités de lutte antimines, notamment l'inspection et le déminage des itinéraires, par la publication de 3 articles sur les sites Web et sur les médias sociaux et la production de 6 vidéos et 6 reportages photographiques destinés aux réseaux sociaux de la Mission ainsi qu'aux médias locaux et internationaux (réalisation escomptée 3.1) ; et b) les efforts faits pour prévenir les atteintes à la sécurité ou y faire face, notamment en formant et aidant les groupes de surveillance de proximité dans les sites de protection des civils, par la publication de 3 articles sur les sites Web et les médias sociaux et la diffusion de 4 émissions sur Radio Miraya (réalisation escomptée 3.2)

en matière de sécurité dans les zones touchées par des conflits. Dans les sites de protection des civils, elle a participé à des réunions de coordination hebdomadaires pour suivre et signaler les problèmes de sûreté et de sécurité.

La campagne d'information lancée par la MINUSS a consisté en :

- 60 Articles publiés sur les sites Web, à savoir 30 reportages sur les activités du Service de la lutte antimines, du PAM et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et 30 reportages sur celles des forces militaires et de la police de la Mission
 - 48 Reportages photographiques, à savoir 10 sur les activités du Service de la lutte antimines, du PAM et du HCR, et 38 sur celles des forces militaires et de la police de la Mission
 - 3 Entretiens radiophoniques avec des membres du Service de la lutte antimines sur les mesures prises pour réduire les risques autour des installations de la Mission et les risques courus par la population vivant dans les sites de protection des civils de Bor, Bentiu et Malakal
 - 1 Débat radiophonique sur la question de la gestion des engins non explosés recueillis par le Service de la lutte antimines et détruits à Bentiu et sur une ancienne base militaire dans l'État de Joubek
 - 3 Entretiens radiophoniques pour informer la population sur les mesures à prendre en présence d'engins non explosés et l'avertir des dangers des restes de guerre
- En outre, la MINUSS a produit une chanson pour sensibiliser la population aux dangers des mines terrestres.
- 18 Vidéos dont certaines consacrées à des patrouilles terrestres, les suivant jusqu'à Yei, Kajo Kaji et Kouda, et montrant les fragiles conditions de sécurité de ces localités, tandis que d'autres étaient consacrées à la famine qui sévit dans l'État de l'Unité et à une visite du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence

Réalisation escomptée 3.2 : Amélioration de la sécurité et de la liberté de circulation du personnel, des biens et des installations de l'Organisation des Nations Unies

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

3.2.1 Diminution du nombre d'atteintes à la sécurité commises à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la Mission par toutes les parties au conflit (2014/15 : 1 832 ; 2015/16 : 950 ; 2016/17 : 920)

2 836 atteintes à la sécurité ont été signalées à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la Mission, ce qui pourrait constituer une menace pour la sécurité du personnel, des biens et des installations de la MINUSS. Les responsables de la MINUSS et les personnes chargées des sites de protection des civils au niveau local ont étroitement coopéré afin de gérer ces problèmes.

3.2.2 Pas d'augmentation du nombre d'atteintes à la sécurité et de violations de l'accord sur le statut des forces commises contre l'Organisation et son personnel, ses biens et ses installations dans l'ensemble du Soudan du Sud (2014/15 : 463 ; 2015/16 : 250 ; 2016/17 : 250)

Au total, 230 violations de l'accord sur le statut des forces, dont 133 atteintes directes à la liberté de circulation, ont été signalées, et 894 diverses atteintes à la sécurité du personnel, des bâtiments et des sous-traitants de l'ONU ont été enregistrées au cours de l'exercice.

3.2.3 Augmentation du nombre de membres du personnel sensibilisés au danger que posent les mines et les restes explosifs de guerre dans le cadre de stages sur la sécurité et la sûreté en mission, de cours d'initiation à l'intention des officiers de liaison et de formations particulières demandées par des composantes de la Mission et des partenaires humanitaires (2014/15 : 1 505 ; 2015/16 : 1 700, 2016/17 : 1 800)

La MINUSS a sensibilisé 2 168 membres du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies au danger que posent les mines et les restes explosifs de guerre, lors de séances menées dans le cadre du cours « Sécurité et sûreté en mission » et des cours d'initiation à l'intention des officiers de liaison qui visaient à satisfaire diverses demandes particulières formulées par des composantes de la Mission et des partenaires humanitaires.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre*

Observations

Organisation de séances de sensibilisation au problème des mines et explosifs de guerre à l'intention de 1 800 membres du personnel de la Mission et d'organismes humanitaires afin qu'ils soient mieux informés des dangers et sachent comment agir dans une zone minée

2 168 Membres du personnel des Nations Unies et d'organismes humanitaires ont été sensibilisés aux problèmes des mines et des restes explosifs de guerre, ce qui leur a permis de mieux connaître les dangers et de savoir comment agir en zone minée.

Diffusion d'informations sur la lutte contre les mines et de conseils aux partenaires et parties prenantes, y compris sous la forme de cartes et de mises à jour, au sujet du déroulement des opérations de déminage, des accidents causés par des mines ou des restes explosifs de guerre et des menaces que constituent ces engins

Oui Les informations, les cartes et les conseils sur l'action antimines (notamment sur les accidents, les menaces, qu'elles soient connues de longue date ou nouvelles, et les opérations) ont été mis à jour tous les mois et communiqués aux acteurs humanitaires et aux partenaires des Nations Unies. Des cartes sur mesure ont été communiquées régulièrement aux parties prenantes pour les informer des dangers connus dans leurs zones cibles.

254 040 jours de garde statique visant à assurer la sécurité de toutes les bases de la Mission (24 militaires par jour pour 29 bases, dont 12 états-majors de bataillon, 10 bureaux locaux, 5 bases

506 882 Jours de garde statique effectués
Ce nombre supérieur aux prévisions s'explique par l'augmentation du nombre d'états-majors de bataillon à 13, contre 12 prévus à l'origine,

opérationnelles de compagnie et 2 bases d'appui de comté, pendant 365 jours)

en raison du déploiement d'un bataillon supplémentaire au cours de la période considérée, et de l'évolution constante des conditions de sécurité, qui exige des mesures de garde statique supplémentaires pour les installations les plus importantes.

Défense de la liberté de circulation du personnel des Nations Unies auprès de l'Unité de protection diplomatique nationale, des agents des services de l'immigration et des responsables de la sécurité dans les aéroports, et échanges quotidiens avec eux à ce sujet et sur les violations de l'accord sur le statut des forces

Oui La MINUSS a entretenu des contacts quotidiens et organisé des activités de sensibilisation avec les agents des services d'immigration et autres acteurs de la sécurité dans les aéroports concernant la liberté de circulation du personnel des Nations Unies. Les services de l'Unité de protection diplomatique nationale à l'aéroport international de Djouba sont suspendus depuis mars 2015.

Composante 4 : appui à l'application de l'Accord de paix

Réalisation escomptée 4.1 : Les institutions créées par l'Accord pour suivre et coordonner son application reçoivent un appui et s'acquittent de leur mandat.

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.1.1 Réunions régulières de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, avec la participation de toutes les parties, afin de superviser l'application de l'Accord de paix (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : 12)

La Commission mixte de suivi et d'évaluation a convoqué 7 séances plénières au cours de la période considérée. Elle n'a tenu aucune réunion entre juillet et septembre 2016 en raison de la flambée de la violence à Djouba en juillet 2016, suite à laquelle les dirigeants de l'opposition ont quitté le Gouvernement provisoire d'union nationale. En mars 2017, la Commission a créé 6 comités de travail sur la base des chapitres thématiques de l'Accord de paix, à savoir : a) la gouvernance, b) la sécurité, c) l'aide humanitaire, d) la gestion économique et financière et celle des ressources, e) la justice transitionnelle et f) les affaires constitutionnelles. Ces comités de travail, composés de membres du Gouvernement ou de représentants techniques et de membres de la Commission mixte, se sont réunis régulièrement pour évaluer les progrès accomplis dans l'application de l'Accord de paix et ont formulé des recommandations à l'appui des travaux de la Commission.

4.1.2 Mise en place des 12 équipes de contrôle et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, qui répondent rapidement aux plaintes relatives à des violations du cessez-le-feu et inspectent régulièrement les sites de cantonnement

La MINUSS a établi et maintenu une coordination régulière avec le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, basé à Djouba. Sur le terrain, la Mission a organisé des réunions quotidiennes avec les équipes de contrôle et de vérification pour planifier les patrouilles. En juin 2017, 16 équipes de contrôle et de vérifications étaient opérationnelles et 96 rapports d'enquête et de suivi avaient été présentés, malgré les difficultés rencontrées. Ces équipes étaient basées à Djouba (au siège du Mécanisme) et dans les localités suivantes : Aweil, Bentiu, Bor, Bunj, Malakal, Melout, Nasser, Leer, Pibor, Renk, Torit, Wau,

4.1.3 Bon fonctionnement du Centre d'opérations conjoint, conformément à l'Accord de paix

Yambio. Les équipes d'Ayod et Yei opéraient à partir de Djouba.

En février 2016, le Centre d'opérations conjoint de Djouba a été créé et a commencé à fonctionner sous l'égide du Gouvernement provisoire d'union nationale. La MINUSS a déployé 6 officiers de liaison militaires et de la police. Après la crise de juillet 2016, le Centre a cessé de fonctionner et les activités de coordination ont été suspendues. Le 15 février 2017, le Ministre de l'intérieur a approuvé la création d'un nouveau Centre d'opérations conjoint, auquel le Mécanisme et la MINUSS étaient autorisés à participer. Le nouveau Centre d'opérations conjoint de Djouba dispose de sa capacité opérationnelle initiale depuis le 7 août 2017. La MINUSS a déployé 5 officiers de liaison militaires et 1 agent de liaison pour les questions de sécurité.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Participation, dans le cadre des bons offices de la Mission, à 14 réunions de la Commission mixte de suivi et d'évaluation pour l'aider à superviser l'application de l'Accord de paix	9	<p>En tant que signataire de l'Accord de paix et membre officiel de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, la MINUSS a participé activement aux 7 séances plénières de la Commission et à 2 réunions régionales de haut niveau du Groupe des partenaires de la Commission. En outre, les représentants techniques de la Mission ont participé aux comités de travail de la Commission chargés d'évaluer les progrès accomplis dans l'application de l'Accord de paix.</p> <p>La MINUSS a également exercé ses bons offices à l'appui de l'application intégrale de l'Accord de paix. Elle a notamment engagé des dialogues bilatéraux avec des membres du Gouvernement provisoire d'union nationale et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et avec le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, pour plaider en faveur d'un cessez-le-feu et de l'application de l'Accord de paix, et pour veiller à ce que le dialogue national et les initiatives régionales se complètent et n'entravent pas l'application de l'Accord de paix.</p> <p>Le nombre de réunions inférieur aux prévisions s'explique par le fait que la Commission mixte de suivi et d'évaluation ne s'est pas réunie entre juillet et septembre 2016 en raison de la crise de juillet 2016, suite à laquelle les dirigeants de l'opposition ont quitté le Gouvernement provisoire d'union nationale.</p>

Organisation de 14 réunions avec les organisations partenaires internationales, les membres du corps diplomatique et les entités régionales pour assurer la cohérence et l'unité d'action dans l'appui de la communauté internationale à la Commission mixte de suivi et d'évaluation et à l'application de l'Accord de paix

Fourniture de conseils selon que de besoin, dans le cadre de consultations avec le Gouvernement provisoire d'union nationale : offre de bons offices aux parties pour les aider à régler des questions litigieuses, et appui à la formulation de politiques nationales reposant sur un processus de prise de décisions transparent, participatif et responsable, notamment avec la participation des femmes à tous les niveaux de gouvernance

Organisation et tenue de 6 réunions avec les partis politiques et les organisations de la société civile nationale, y compris les associations de femmes, afin de promouvoir l'ouverture de l'espace politique à un plus large éventail d'acteurs politiques et représentants de la société civile en abordant notamment la participation aux processus et développements politiques et l'évolution de la dynamique politique, y compris le mandat de la MINUSS et le rôle qu'elle joue en soutenant les processus politiques et les processus de paix tels que l'Accord de paix ; et organisation de réunions mensuelles avec les acteurs du Soudan du Sud, dont la société civile, les groupes confessionnels, les représentants des personnes handicapées, les organisations de jeunes, les associations féminines et les milieux universitaires, pour débattre des questions essentielles et promouvoir une

8 Réunions préparatoires ont été organisées avec les partenaires régionaux et internationaux et le groupe des Amis du Soudan du Sud avant chaque séance plénière de la Commission afin d'harmoniser les positions et de formuler des messages communs et des recommandations cohérentes sur la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Ces réunions ont été moins nombreuses que prévues car la Commission n'a pas tenu de séances plénières entre juillet et septembre 2016.

Oui Malgré la situation politique difficile qui a suivi la crise de juillet 2016, la MINUSS a continué d'exercer ses bons offices en dialoguant avec les principales institutions dans le cadre de l'Accord de paix, y compris le Gouvernement provisoire d'union nationale, l'Assemblée législative nationale provisoire, le Mécanisme conjoint de surveillance et de vérification et d'autres organes créés par l'Accord de paix. Plus précisément la MINUSS a participé, en tant que signataire de l'Accord de paix, aux séances plénières de la Commission mixte de suivi et d'évaluation et aux réunions des groupes de travail, organisé des réunions avec les partenaires internationaux du Soudan du Sud, assisté aux réunions de l'IGAD et de l'Union africaine et fourni des conseils stratégiques et techniques à l'appui de l'exécution des principales dispositions de l'Accord de paix. Elle a également préconisé la tenue d'un dialogue national inclusif afin de renforcer les résultats de l'Accord de paix, et a fourni son appui à cette fin.

14 Réunions, forums et tables rondes ont été tenus, au cours desquelles la MINUSS a dialogué activement avec les parties prenantes pour promouvoir l'ouverture de l'espace politique à un large éventail d'acteurs :

- a) 1 réunion a été organisée avec divers représentants de la société civile pour expliquer le mandat de la MINUSS et son rôle dans l'appui au processus de paix ;
- b) 1 réunion a été tenue avec des représentants du Conseil des Églises du Soudan du Sud, à leur demande, pour examiner le rôle de la MINUSS dans la promotion de la paix et de la sécurité ;
- c) La Mission a assisté à 1 réunion consultative accueillie par le groupe de travail volontaire de la société civile sur la mise en œuvre de l'accord de paix sur l'application de l'Accord de paix, visant à encourager les partis politiques et les organisations de la société civile à mettre à profit

participation totale et sans exclus aux processus politiques

le dialogue national de manière à jouer un rôle constructif dans ce processus ;

d) 1 réunion a été tenue avec le groupe parlementaire des femmes pour leur permettre de partager leurs expériences concernant les efforts des femmes en faveur de la paix et de la réconciliation ;

e) 1 réunion a été tenue avec le Women's Monthly Forum (forum mensuel des femmes) ;

f) La MINUSS a participé à 2 forums de discussion sur le fédéralisme et la politique économique, organisés avec le Centre d'études stratégiques Ebony de l' Université de Djouba ;

g) La Mission a participé à 4 forums de discussion sur le processus de paix et ses incidences, organisés par le Sudd Institute ;

h) 3 tables rondes de la société civile ont été organisées pour échanger des vues sur les répercussions de l'Accord de paix.

Le nombre de réunions, de forums et de tables rondes supérieur aux prévisions peut être attribué aux efforts accrus déployés par la MINUSS pour apaiser les tensions et promouvoir le dialogue politique entre toutes les parties prenantes aux fins d'un processus politique sans exclusive conformément à l'Accord de paix.

Appui à l'atténuation et à la gestion du conflit et aide à la collecte de données sur la prise en compte de l'égalité hommes-femmes, dans le cadre de 36 réunions et 12 missions conjointes avec les équipes de contrôle et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité dans la région du Haut-Nil visant à faciliter l'application de l'Accord

32 Réunions et séances d'information ont été organisées dans les zones des États du Haut-Nil, du Jongleï et de l'Unité touchées par le conflit et à Djouba. Les responsables de la MINUSS ont entretenu des contacts informels réguliers avec leurs homologues de l'IGAD dans les États du Haut-Nil et de l'Équatoria-Oriental et à Djouba pour échanger avec eux des informations et des rapports. Dans la région d'Aweil, des réunions ont été tenues pour préparer des missions conjointes sur le terrain.

Le nombre de réunions prévu n'a pas pu être atteint en raison de l'insécurité qui régnait dans certaines zones de la région du Haut-Nil.

76 Missions conjointes ont été menées dans les États du Haut-Nil, de l'Équatoria-Central, de l'Équatoria-Oriental, de Wau, de Yambio, d'Aweil et de l'Unité. Il n'y a pas eu de mission dans l'État du Jongleï car l'IGAD pouvait accéder à la plupart des sites par ses propres moyens.

Le nombre de missions supérieur aux prévisions s'explique par l'intensification des conflits dans les comtés de Yeï et Kajo Kaji, en raison de quoi

Établissement d'une liste de vérification concernant la problématique hommes-femmes à l'intention des équipes de contrôle et de vérification du Mécanisme afin de prendre cette question en compte dans les activités de surveillance et de vérification	il a fallu davantage de missions pour désamorcer les tensions et favoriser un règlement pacifique des conflits.
Appui au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, notamment en facilitant le déploiement des équipes de contrôle et de vérification grâce à des échanges quotidiens avec le Comité technique conjoint de l'IGAD afin de coordonner les opérations, et organisation de 2 réunions mensuelles pour examiner les questions concernant l'appui au Mécanisme	Oui La MINUSS a mis au point une liste de vérification sur la problématique hommes-femmes à l'intention des équipes de contrôle et de vérification du Mécanisme. En outre, elle a facilité l'organisation de 2 sessions de formation sur la problématique hommes-femmes, la violence sexiste et la violence sexuelle liée aux conflits à l'intention de 33 agents du Mécanisme, dont 6 femmes.
87 600 jours-personne de patrouille assurés dans le cadre des équipes intégrées intervenant en appui des 12 équipes de contrôle et de vérification du Mécanisme qui contribuent à la surveillance du cessez-le-feu et au suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité (20 soldats × 12 équipes × 365 jours)	Oui La MINUSS a fourni un appui au Mécanisme en organisant 2 réunions mensuelles au niveau national avec le secrétariat du Mécanisme, en vue d'améliorer la coordination et la compréhension globales de leurs mandats respectifs. En outre, des représentants du Mécanisme ont assisté à la majorité des réunions de travail tenues chaque semaine par la MINUSS à Djouba afin d'assurer la coordination des opérations. La MINUSS a également appuyé la mise en œuvre de l'Accord de paix en facilitant l'accès du personnel du Mécanisme (contrôle des cartes d'identité et des laissez-passer des véhicules) et les mouvements de personnel et en traitant les demandes de vols spéciaux pour ces opérations dans tout le Soudan du Sud.
Appui administratif et logistique et fourniture de logements aux équipes de contrôle et de vérification du Mécanisme	8 978 Jours-personne de patrouille en équipes intégrées ont été effectués afin d'appuyer les équipes de contrôle et de vérification du Mécanisme Ce nombre inférieur aux prévisions s'explique par la réduction des ressources allouées aux troupes, en raison de quoi les mesures de protection de la force n'ont été déployées qu'à la demande du Mécanisme.
Publication de vidéos, photographies et autres documents sur l'appui de la Mission à l'application de l'Accord de paix, organisation de tables rondes diffusées sur Radio Miraya pour mieux faire connaître le rôle et les responsabilités des acteurs qui soutiennent l'application de l'Accord et	Oui La MINUSS a fourni au Mécanisme des services de sécurité des sites dans 14 sites (Aweil, Bentiu, Bor, Bunj, Leer, Malakal, Melout, Nasser, Pibor, Renk, Torit, Yambio, Wau et Djouba) en fournissant des logements dans les bases de la MINUSS, et des services de sécurité mobile pendant les missions sur le terrain. 24 Tables rondes et autres manifestations de sensibilisation ont été organisées dans tout le Soudan du Sud pour mieux faire connaître les rôles et responsabilités des acteurs qui soutiennent l'application de l'Accord de paix, en particulier lors de grandes occasions telles que la Journée des Nations Unies et la Journée

diffusion d'un feuillet hebdomadaire pour encourager la paix et la réconciliation

internationale des Casques bleus des Nations Unies.

- 2 Discussions radiodiffusées ont été tenues avec le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation sur les difficultés et les perspectives relatives à la mise en œuvre d'un cessez-le-feu au Soudan du Sud.
- 5 Séances plénières tenues par la Commission et les partenaires de paix à Djouba ont été diffusées en direct.
- 2 Entretiens radiophoniques ont été effectués avec le Secrétaire exécutif de l'IGAD sur le soutien à l'application de l'Accord de paix et le rôle de l'IGAD.
- 10 Épisodes d'un feuillet radiophonique hebdomadaire intitulé Kubri Bridge, visant à promouvoir la paix et à encourager la réconciliation dans les communautés, ont été produits.
- 10 Épisodes du programme hebdomadaire de Radio Miraya sur les artisans de la paix ont été diffusés.
- 47 Reportages pour le Web sur l'application de l'Accord de paix ont été produits avec les dirigeants de la MINUSS, des responsables gouvernementaux et des représentants de la Commission et du Mécanisme.
- 29 Photoreportages sur l'application de l'Accord de paix ont été produits avec les dirigeants de la MINUSS, des responsables gouvernementaux et des représentants de la Commission et du Mécanisme.
- 29 Reportages vidéo, mettant en avant l'engagement de divers hauts responsables des Nations Unies auprès du Gouvernement provisoire d'union nationale et des visites de membres du Conseil de sécurité et du Représentant spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide et des atrocités massives, ont été envoyés à UNifeed et diffusés séparément dans une émission hebdomadaire intitulée « This Week! » transmise sur les médias sociaux (15 épisodes produits au total).
- 1 Campagne vidéo hebdomadaire intitulée « Voices of Peace » (Les voix de la paix) visant à promouvoir la paix a été publiée sur la page d'accueil du site de la MINUSS et sur les médias sociaux.
- 14 Messages d'intérêt public sur « Voices of Peace » ont été produits.

Appui à l'élaboration et l'application des dispositions transitoires convenues en matière de sécurité, notamment la création et la mise en service du Centre d'opérations conjoint

Oui Tous les travaux de rénovation structurelle et d'installation d'équipements ont été achevés au Centre d'opérations conjoint de Djouba, dans les locaux de la Police nationale sud-soudanaise. Les 5 premiers officiers de liaison de la MINUSS, sur 9 prévus, ont été déployés pour couvrir les besoins en personnel du Centre d'opérations conjoint.

Réalisation escomptée 4.2 : Institutionnalisation de l'Accord de paix dans la Constitution provisoire et la Constitution permanente, et modification de la législation ou élaboration d'un projet de loi à l'appui du programme de réforme prévu dans l'Accord de paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.2.1 Accord sur les amendements constitutionnels proposés et les éléments de base d'un projet de Constitution permanente, obtenu dans le cadre de consultations publiques représentatives menées par la Commission nationale de révision constitutionnelle, et rédaction de trois textes de loi sur les réformes essentielles pour l'application de l'Accord de paix

L'ensemble du processus d'examen et d'amendement de la Constitution devait s'accélérer au cours du deuxième trimestre de 2016.

Toutefois, la crise de juillet 2016 et l'expansion du conflit dans tout le pays qui a suivi ont considérablement ralenti la mise en œuvre des aspects constitutionnels de l'Accord de paix. En conséquence, les mesures énoncées dans l'Accord de paix concernant le processus constitutionnel, dont la reconstitution de la Commission nationale de révision constitutionnelle, n'ont pas été mises en œuvre. En août 2016, la composition du Comité national chargé des amendements constitutionnels a été modifiée suite à la recomposition du Gouvernement provisoire d'union nationale.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre*

Observations

Offre de bons offices, de conseils et d'un appui pour la création et le bon fonctionnement de la Commission nationale de révision constitutionnelle dans le cadre de réunions hebdomadaires avec des représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale

Non La MINUSS a tenu 1 réunion en janvier 2017 avec le nouveau Président du Comité national chargé des amendements constitutionnels pour obtenir des informations actualisées sur ses travaux et sur l'état d'avancement de cette procédure.

L'objectif n'a pas été atteint, faute de progrès dans le processus d'examen et d'amendement de la Constitution au cours de la période considérée.

Les dirigeants de la MINUSS ont continué d'exercer leurs bons offices et préconisé l'application rapide des dispositions de l'Accord de paix, y compris les dispositions constitutionnelles pertinentes et la reconstitution de la Commission nationale de révision constitutionnelle.

Organisation de trois ateliers avec les membres de la Commission nationale de révision constitutionnelle afin de promouvoir l'adoption de normes et pratiques reconnues au niveau

Non L'objectif n'a pas été atteint, faute de progrès dans le processus d'examen et d'amendement de la Constitution au cours de la période considérée.

international pour l'élaboration d'une Constitution permanente

Coordination de l'appui international au processus de révision de la Constitution afin d'assurer la cohérence et l'unité d'action dans l'aide fournie, grâce à la création d'un Forum consultatif des hauts responsables et d'un Groupe consultatif technique

Non L'objectif n'a pas été atteint, faute de progrès dans le processus d'examen et d'amendement de la Constitution au cours de la période considérée.

La création du Forum et du Groupe consultatif dépendait de la reconstitution et du fonctionnement de la Commission nationale de révision constitutionnelle ; cependant la MINUSS, en sa qualité de membre du groupe de travail de la Commission mixte de suivi et d'évaluation chargé des affaires constitutionnelles, a dialogué régulièrement avec d'autres membres, notamment les partenaires internationaux, pour examiner l'évolution de la situation et évaluer les progrès accomplis dans la reconstitution de la Commission nationale et le lancement du processus de révision constitutionnelle. Elle a également aidé la Commission mixte de suivi et d'évaluation à mettre au point une matrice d'évaluation sur l'application des dispositions constitutionnelles de l'Accord de paix destinée à éclairer les processus politiques en cours.

Offre de conseils, d'une assistance technique et d'un appui à la Commission nationale de révision constitutionnelle pour l'élaboration d'une Constitution permanente prévoyant notamment l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes

Non L'objectif n'a pas été atteint, faute de progrès dans le processus d'examen et d'amendement de la Constitution au cours de la période considérée.

Organisation de trois tables rondes avec des groupes cibles d'acteurs du Soudan du Sud afin de faire connaître les questions clés qui éclairent le processus de consultations publiques sur l'élaboration de la Constitution permanente et d'encourager la participation la plus large possible à ce processus

Non L'objectif n'a pas été atteint, faute de progrès dans le processus d'examen et d'amendement de la Constitution au cours de la période considérée.

Offre de conseils, d'une assistance technique et d'un appui au Gouvernement provisoire d'union nationale pour la sélection, l'examen et la rédaction d'importants textes de loi dans les secteurs de réforme retenus dans l'Accord de paix

Non La MINUSS a participé à 4 réunions du groupe de travail de la Commission mixte de suivi et d'évaluation axées spécifiquement sur les affaires constitutionnelles. Elle a dialogué avec le Secrétaire général et le Président de la Commission nationale de révision constitutionnelle afin de recevoir des informations actualisées sur les activités en cours, de passer en revue les progrès accomplis dans l'examen des principaux cadres législatifs et de réaffirmer qu'elle était disposée à fournir une assistance technique. En outre, la Mission a préparé une analyse des projets d'amendements constitutionnels qui sera communiquée aux parties prenantes, si nécessaire.

Néanmoins, l'objectif n'a pas été atteint, faute de progrès dans le processus d'examen et d'amendement de la Constitution au cours de la période considérée.

Réalisation escomptée 4.3 : Tenue d'élections conformes aux normes internationales après la période de transition

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.3.1 La Commission électorale nationale est pleinement fonctionnelle et les préparatifs des élections ne sont pas en retard sur le calendrier fixé pour l'Accord de paix.

La mise en œuvre des dispositions électorales de l'Accord de paix était tributaire de l'achèvement du processus de modification de la Constitution. Faute de progrès, la Commission électorale nationale n'a pas été reconstituée pendant l'exercice considéré comme le prévoyait l'Accord de paix et aucun progrès n'a donc été fait en ce qui concerne le processus électoral.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux, fourniture d'une assistance technique à la Commission électorale nationale, y compris des conseils et une aide pour l'élaboration des lois électorales pertinentes

Non La Commission électorale nationale n'a pas été reconstituée comme le prévoyait l'Accord de paix. La MINUSS n'a donc pas pu fournir l'appui prévu car elle n'avait pas d'interlocuteur local avec qui collaborer afin de faire avancer le processus électoral. Toutefois, elle a continué de débattre avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux de la nécessité d'adopter une stratégie coordonnée et cohérente afin d'encourager la mise en œuvre par les parties concernées des dispositions de l'Accord de paix en général et des éléments requis pour amorcer les préparatifs électoraux.

Réalisation escomptée 4.4 : Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité, le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité veillant à ce que le Gouvernement provisoire d'union nationale s'attaque à la réforme du secteur de la sécurité et aux questions de désarmement, démobilisation et réintégration

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.4.1 Établissement, par le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité, d'une feuille de route détaillée pour la transformation du secteur de la sécurité qui jettera les bases du processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de la réforme de la sécurité

En juin 2017, le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité a organisé un atelier consultatif pour examiner la question du financement, l'état de la mise en œuvre des priorités et les échéances. Des travaux sur un projet d'évaluation stratégique de la sécurité et un projet de cadre pour le secteur de la sécurité ont été entrepris mais pas achevés, ce qui a entraîné des retards dans la mise en œuvre de processus tels que le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le cantonnement. Afin d'aider le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité et la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, le Gouvernement provisoire d'union nationale s'est engagé à verser 1 million de dollars à un fonds de financement commun. Les fonds ont été approuvés par le

Ministère des finances mais n'avaient pas encore été décaissés au moment de l'établissement du présent rapport.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Offre de bons offices pour encourager et aider à parvenir à un accord politique sur le processus de désarmement, démobilisation et réintégration et la réforme du secteur de la sécurité grâce à des échanges réguliers avec le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité, la Commission mixte de suivi et d'évaluation et les responsables du Gouvernement provisoire	Oui	Depuis avril 2017, la MINUSS a participé à 4 réunions d'un groupe de travail mixte chargé de la sécurité facilitées par la Commission mixte de suivi et d'évaluation et les responsables du Gouvernement provisoire d'union nationale. Le groupe de travail a élaboré un tableau détaillé afin de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes et des mécanismes du secteur de la sécurité prévus au chapitre II de l'Accord de paix, ainsi que de donner aux parties des recommandations sur la manière d'améliorer la mise en œuvre.
Fourniture d'une assistance et de conseils techniques pour l'élaboration d'une stratégie globale de désarmement, démobilisation et réintégration et en matière de réforme du secteur de la sécurité qui est conforme aux normes internationales et tient compte de la problématique hommes-femmes, en participant à des réunions de haut niveau avec des représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale et d'autres parties concernées, selon que de besoin	Oui	La MINUSS a fourni une assistance et des conseils techniques dans le cadre de réunions périodiques du groupe de travail mixte chargé de la sécurité. Des retards dans les travaux du Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité ont retardé d'autant la mise en œuvre d'autres processus de sécurité, tels que le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le cantonnement. La fragmentation du M/APLS dans l'opposition et la prolifération d'autres groupes armés sans allégeance politique claire ont également entraîné des retards et suscité des préoccupations concernant le manque d'ouverture du processus de paix.

Réalisation escomptée 4.5 : La police mixte intégrée est opérationnelle et assure la sécurité à Djouba, à Bentiu, à Bor et à Malakal, comme prévu dans l'Accord de paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.5.1 Approbation et mise en œuvre de tous les documents stratégiques et opérationnels importants pour la police mixte intégrée, concernant notamment le mandat, la stratégie générale et le concept des opérations

Le manuel de la police mixte intégrée, où figure le mandat de celle-ci, a été élaboré en novembre 2016. La mise au point de la stratégie de la police mixte intégrée et la révision du manuel existant devraient être achevées en novembre 2017.

La MINUSS a participé à des réunions de coordination hebdomadaires avec l'équipe de gestion mixte de la Police nationale sud-soudanaise, le M/APLS dans l'opposition, le Premier Vice-Président Taban Deng Gai et d'autres partenaires concourant à la mise en œuvre de l'Accord de paix. L'équipe de gestion mixte est une instance où la Police nationale sud-soudanaise, la MINUSS, le PNUD et les donateurs se réunissent pour coordonner les stratégies de la police mixte intégrée et l'appui à celle-ci.

4.5.2 Un certain nombre de policiers ayant reçu une formation sont déployés et opèrent sous les ordres d'une structure de commandement fonctionnelle et reliée au système de justice pénale (2016/17 : 5 400)

La formation des agents de la police mixte intégrée devait initialement commencer en juillet 2016. Toutefois, à cause de la crise de juillet 2016 à Djouba, elle n'a commencé que le 6 février 2017. Sur les 1 253 policiers désignés et contrôlés par le Ministère de l'intérieur, 1 230 ont néanmoins terminé la formation le 17 juin 2017. Parmi ceux-ci, 917 ont été formés aux droits de l'homme, au droit international humanitaire, aux procédures de détention et à la déontologie policière et les 336 autres ont suivi des cours de recyclage. Les agents formés ont été déployés dans six zones à Djouba sous le commandement opérationnel de la Police nationale sud-soudanaise.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Élaboration d'un programme général de formation pour 5 400 membres d'unités de police mixtes intégrées, dans le cadre de réunions mensuelles de coordination et de la participation aux travaux de sous-comités ad hoc, et fourniture d'une assistance technique et d'un appui pour l'élaboration de documents stratégiques et opérationnels en rapport avec l'appareil de justice pénale, concernant notamment le concept des opérations, le mandat et la stratégie générale de la police mixte intégrée	Oui	La MINUSS a organisé des réunions de coordination hebdomadaires avec le PNUD, l'équipe de gestion mixte, la structure mixte de commandement de la Police nationale sud-soudanaise à Djouba et d'autres partenaires. Dans le cadre de ces consultations avec toutes les parties prenantes, un programme général de formation de la police mixte intégrée a été élaboré en novembre 2016. La MINUSS a fourni un appui technique aux fins de la mise au point de la stratégie de la police mixte intégrée et de la révision de son manuel.
Fourniture au quotidien de conseils et d'orientations pour les opérations de la police mixte intégrée moyennant le renforcement intégré des capacités pour assurer l'alignement sur les cadres juridiques nationaux et les normes internationales à Djouba, Bentiu, Bor et Malakal	Oui	La MINUSS a fourni un appui technique aux fins de la planification du déploiement de la police mixte intégrée par l'intermédiaire de l'équipe de gestion mixte et de la structure mixte de commandement de la Police nationale sud-soudanaise à Djouba. Au cours de l'exercice considéré, aucun agent de la police mixte intégrée n'a été déployé à Bentiu, à Bor ni à Malakal.

Composante 5 : appui

Réalisation escomptée 5.1 : Accroissement de l'efficacité et de l'efficacités de l'appui apporté à la Mission sur les plans logistique, administratif et de la sécurité

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
5.1.1 Maintien d'un taux de disponibilité des véhicules d'au moins 80 % pour les véhicules légers de transport de passagers et 65 % pour les véhicules lourds (2014/15 : 82 % pour les véhicules légers et 90 % pour les véhicules lourds ; 2015/16 : 80 % pour les véhicules légers et 65 % pour les	Au cours de l'exercice considéré, les taux moyens de disponibilité ont été de 88 % pour les véhicules légers et de 79 % pour les véhicules lourds.

véhicules lourds ; 2016/17 : 85 % pour les véhicules légers et 75 % pour les véhicules lourds)

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre	Observations
Amélioration des services		
<p>Poursuite de l'optimisation des moyens aériens et renforcement de l'appui fourni pour la mise en œuvre de l'Accord de paix et du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité par un réaménagement de la flotte aérienne, destiné à maximiser les capacités existantes tout en maintenant la qualité du service, et par l'utilisation de la flotte régionale d'Entebbe et du contrat de service à long terme sur les gros-porteurs, afin de tirer parti des appareils actuellement loués et d'exploiter de nouveaux contrats pour la relève, le déploiement et le rapatriement des membres des contingents</p>	Oui	<p>La MINUSS a examiné son utilisation des aéronefs et ajusté la configuration de la flotte en conséquence, atteignant un taux d'utilisation de 87 % pour les avions et de 63 % pour les hélicoptères.</p> <p>Un contrôle quotidien, hebdomadaire et mensuel des plans d'organisation des vols a abouti à leur regroupement et à un roulement des moyens aériens entre les bases d'opérations principales. Le Mi-26 basé à Djouba a été envoyé sur le terrain pendant de longues périodes pour appuyer les opérations de renfort à Bentiu, Malakal, Aburoc et Bunj. Les Mi-8 et les Let-410 ont aussi été régulièrement envoyés dans d'autres lieux sur le terrain pour renforcer des opérations. La Mission a réaffecté l'An-26 à toutes les opérations de transport de passagers et de marchandises, selon que de besoin, afin de générer des gains d'efficacité.</p> <p>Pendant l'exercice considéré, un avion du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie et un autre de la FISNUA ont servi à appuyer des transports de marchandises et de passagers, respectivement. Deux avions de la Mission ont été envoyés à Entebbe, prêts à fournir un appui régional à d'autres missions.</p> <p>La MINUSS a continué d'utiliser un avion gros-porteur dans le cadre du contrat conclu avec un transporteur commercial pour assurer le déploiement et la relève du personnel en tenue. Cet arrangement à long terme d'utilisation en fonction des besoins a permis à la Mission de répondre à ses besoins opérationnels dans un délai réduit, compte tenu de la disponibilité des aéronefs. Il a permis de transporter de nombreux agents en tenue et une grande quantité de bagages et de marchandises, ce qui a réduit le nombre de sorties nécessaires par relève.</p>
<p>Poursuite de la mise au point du concept des opérations pour la chaîne d'approvisionnement de la Mission afin d'assurer des services efficaces et rentables dans toute la zone de la Mission, grâce au suivi des indicateurs clefs permettant de mesurer et améliorer les résultats et d'atteindre les cibles visées</p>	Oui	<p>Une série complète d'outils de suivi et de mesure des résultats a été élaborée pour contrôler et évaluer les activités de gestion de la chaîne d'approvisionnement, notamment le suivi des envois qui transitent par Mombasa (Kenya) et Entebbe (Ouganda) et celui des cargaisons acheminées de Djouba aux utilisateurs finaux</p>

<p>Amélioration de l'accès aux services centralisés grâce à l'exécution du projet d'élargissement de la bande passante, qui permettra d'utiliser des systèmes combinant fibres optiques et satellites pour faciliter le recours aux applications Internet telles qu'Umoja et l'alignement de la configuration de satellites dans la zone de la Mission sur la largeur de bande par satellite utilisée dans toutes les missions</p>	<p>dans les régions, ainsi que pour en rendre compte. Les responsables de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les clients de la Mission ont ainsi reçu également des informations sur les niveaux des stocks, l'état d'avancement des commandes, l'évolution des passations de marché, les exonérations fiscales, les habilitations de sécurité et les mouvements stratégiques du personnel en tenue. En outre, tous les bureaux de gestion de la chaîne d'approvisionnement et les services essentiels connexes ont fait l'objet de rapports mensuels donnant à la direction des renseignements sur les résultats et tendances des opérations de gestion de la chaîne d'approvisionnement.</p>
<p>Amélioration de la gestion des projets d'infrastructure et de construction de locaux en recourant davantage à l'équipe de gestion de projet de la Mission et en utilisant des mécanismes plus clairs pour l'élaboration et le suivi des projets</p>	<p>Oui La Mission a élargi comme prévu la bande passante aux fins de la transmission des données en utilisant des systèmes de satellite à faible latence comme support principal pour des applications en ligne telles qu'Umoja. Les configurations des satellites ont également été revues pour tirer le meilleur parti de la bande passante par satellite dans tous les bureaux locaux de la Mission.</p> <p>Oui La Mission a mis en place une équipe de gestion de projet qui s'est réunie tous les mois pour définir des projets prioritaires et examiner en continu les progrès accomplis dans l'exécution des projets. En externalisant des services de nettoyage et petits travaux d'entretien, la Mission a tiré d'importants avantages en ce qui concerne l'entretien et la gestion de l'ensemble de ses installations.</p>
<p>Mise en œuvre d'un programme d'entretien routier sur les axes Bor-Djouba, Djouba-Rumbek, Rumbek-Wau et Wau-Bentiu afin d'accroître le transport routier de marchandises pendant la saison sèche, ce qui devrait réduire le coût de livraison du matériel dans ces sites grâce à la baisse prévue de l'utilisation des moyens aériens</p>	<p>Oui Le programme d'entretien des routes a été mené à bien sur les axes Djouba-Rumbek, Rumbek-Wau et Djouba-Bentiu via Rumbek et Wau. La Mission a assuré l'entretien de la route allant de Bentiu à Pariang au nord et à Leer au sud, et de celle allant de Djouba à Bor au nord.</p>
<p>Contingents, police et personnel civil</p>	<p>Le déploiement, la relève, l'hébergement et le rapatriement ont été assurés pour un effectif moyen de :</p>
<p>Déploiement, relève, hébergement et rapatriement d'un effectif maximal de 13 000 militaires (dont 396 officiers d'état-major, 222 observateurs militaires et 12 382 soldats), 763 policiers des Nations Unies, 1 160 membres d'unités de police constituées et 78 spécialistes des questions pénitentiaires</p>	<p>190 Observateurs militaires 11 699 Militaires, dont 368 officiers d'état-major 614 Membres de la police des Nations Unies 873 Membres d'unités de police constituées</p>

Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux militaires et aux policiers dans 19 lieux et 98 sites de déploiement du personnel en tenue	<p>66 Spécialistes des questions pénitentiaires (personnel fourni par les gouvernements)</p> <p>Le nombre de militaires déployés inférieur aux prévisions s'explique par le rapatriement des contingents de deux pays fournisseurs de contingents. En outre, 1 unité de police constituée n'est pas arrivée comme prévu.</p> <p>La Mission a vérifié, contrôlé et inspecté le matériel appartenant aux contingents et le matériel de soutien autonome destiné aux militaires et aux policiers dans :</p>
	<p>19 Lieux</p> <p>81 Sites de déploiement de personnel en tenue</p> <p>Au total, la MINUSS a effectué 315 inspections pendant l'exercice 2016/17.</p>
Stockage et distribution de rations, de rations de combat et d'eau pour un effectif maximal de 15 050 militaires, membres d'unités de police constituées et civils	<p>Oui Des rations, des rations de combat et de l'eau ont été stockées et distribuées à un effectif moyen de 13 492 personnes, dont 11 331 militaires, 873 membres d'unités de police constituées, 838 membres du personnel civil [dont du personnel temporaire (autre que pour les réunions)], 384 Volontaires des Nations Unies et 66 membres du personnel fournis par les gouvernements.</p>
Administration d'un effectif maximal de 2 961 civils, dont 961 agents recrutés sur le plan international, 1 480 agents recrutés sur le plan national et 442 Volontaires des Nations Unies	<p>La Mission a administré un effectif moyen total de 2 561 civils dont en moyenne :</p> <p>808 Membres du personnel recrutés sur le plan international</p> <p>1 329 Membres du personnel recrutés sur le plan national (dont 140 administrateurs et 1 189 agents des services généraux)</p> <p>386 Volontaires des Nations Unies</p> <p>38 Membres du personnel temporaire (dont 30 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 8 administrateurs recrutés sur le plan national)</p>
Mise en œuvre d'un programme de déontologie et discipline pour tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), comprenant formation, prévention, contrôle et mesures disciplinaires	<p>La Mission a mis en œuvre pour tous les membres du personnel un programme de déontologie et de discipline comprenant :</p> <p>38 Séances d'initiation à l'intention de 847 nouveaux membres du personnel</p> <p>44 Cours de remise à niveau et séances d'information sur la déontologie et la discipline et sur l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'intention de 1 218 participants</p>

- 42 Séances de formation sur les comportements prohibés à l'intention de 2 385 participants
- 15 Séances d'initiation et de formation à l'intention du personnel militaire, principalement sous la forme de séances de formation de formateurs, à l'intention d'officiers parlant l'anglais, assorties de l'obligation de les traduire et de les dispenser à leur tour dans leur langue afin de surmonter la barrière linguistique

La MINUSS a également mené des activités de sensibilisation au Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies et à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général parmi les groupes communautaires locaux, en particulier aux sites de protection des civils (Wau, Bentiu, Djouba, Malakal et Bor) ainsi qu'à Aweil, Rumbek et Yambio. En outre, des mécanismes de communication de l'information ont été mis en place au niveau local, conformément à la stratégie énoncée dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie » ([A/71/818](#), [A/71/818/Corr.1](#) et [A/71/818/Add.1](#)). Ces mesures ont renforcé les liens entre la Mission et diverses communautés et permis aux populations locales de mieux comprendre qu'elles avaient le droit de formuler des allégations de faute.

3 rapports présentant une analyse des tendances observées en matière de déontologie et de discipline, notamment d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ont été établis et communiqués aux hauts responsables.

Installations et infrastructures

Exploitation, entretien et remise en état des installations accueillant des militaires et des unités de police constituées dans les quartiers généraux des 10 États, 3 bases d'appui de comté et 5 bases opérationnelles de compagnie, ainsi que de 620 bâtiments en dur à la Maison des Nations Unies, et remise en état et entretien de 1 950 logements et bureaux préfabriqués répartis dans la zone de la Mission

Oui La Mission a entretenu et remis en état des installations et des infrastructures militaires dans 10 sites.

La Mission a également entretenu les hébergements des unités de police constituées à Malakal, Bentiu, Wau, Bor et Djouba, 3 bases d'opérations de bureaux locaux (auparavant bases d'appui de comté), 5 bases opérationnelles de compagnies, 620 unités d'hébergement en dur, 15 bâtiments à usage de bureaux de la Maison des Nations Unies et 1 950 installations préfabriquées et locaux à usage de bureaux, qui sont tous restés pleinement opérationnels.

Transformation d'un centre médical de niveau II à Djouba en hôpital de niveau III équipé de logements

Oui Un hôpital de niveau II à Djouba a été transformé en hôpital de niveau II-plus et non de niveau III, conformément à la recommandation issue de

en dur pour le personnel hospitalier et construction d'un centre médical de niveau II à Bentiu

l'évaluation technique menée par le Siège de l'Organisation.

Les travaux préliminaires en vue de la construction d'un hôpital de niveau II à Bentiu et de l'acquisition de locaux préfabriqués ont été achevés.

Exploitation et entretien de 68 stations d'épuration de l'eau, 90 stations de traitement des eaux usées et 195 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans 15 sites, et stockage et distribution de 26,1 millions de litres de carburant et lubrifiant

La Mission a exploité et entretenu :

68 Stations de traitement des eaux

96 Stations d'épuration des eaux usées

6 stations d'épuration des eaux usées supplémentaires ont été mises en place, dont 2 à la Maison des Nations Unies, 2 à Bentiu, 1 à Melout et 1 à Bor.

211 Groupes électrogènes répartis sur 15 sites

16 autres groupes électrogènes ont été installés : 3 à Bor, 9 à Tomping et 4 à Bentiu.

29,6 millions De litres de carburant et de lubrifiant ont été stockés et distribués.

Entretien, rénovation et remise en état de 3 000 kilomètres de routes, de 10 terrains d'aviation dans les quartiers généraux de 10 États, de 5 terrains d'aviation à Bentiu, Malakal, Yambio, Torit et Rumbek et de 14 aires de poser d'hélicoptère dans 14 sites

Oui L'entretien des routes a été fait dans les camps de la MINUSS pour l'ensemble des 10 bureaux locaux, mais également entre Djouba et Bentiu et entre Djouba et Bor.

La Mission a entretenu :

3 000 Kilomètres de route

12 Hélicoptères dans 12 sites

Les hélicoptères de 2 sites, Nasser et Renk, n'ont pas été entretenus en raison de difficultés logistiques à acheminer du matériel lourd du génie jusqu'aux sites et des conditions de sécurité au moment des travaux prévus.

Construction d'une piste équipée pour les avions à décollage court et d'un port de mouillage de barges à Malakal, ainsi que d'entrepôts et ateliers de réparation de matériel de transport dans 4 quartiers généraux

Non La Mission n'a pu achever la construction d'une piste pour avions à décollage court à Malakal en raison de la livraison tardive du matériel nécessaire et des difficultés à acheminer la stabilisatrice de sols à Malakal.

La Mission a entretenu et amélioré les installations portuaires à Malakal pour renforcer la sûreté des barges. Elle n'a pas commencé à construire de port de mouillage de barges à Malakal. Ce projet a été confié à un pays fournisseur de contingents pour exécution au cours du prochain exercice.

La Mission n'a pu achever la construction d'entrepôts. Des contrats ont été conclus au cours de l'exercice 2016/17 et il était prévu que les

		travaux commencent et soient achevés lors du prochain exercice.
		La construction d'ateliers de réparation de matériel de transport n'a pas commencé pendant l'exercice 2016/17. De nouveaux appels d'offres ont été lancés pendant l'exercice en cours.
Entretien du mur d'enceinte et des installations de sécurité interne dans 10 sites de la Mission	Oui	La Mission a entretenu le mur d'enceinte et les installations de sécurité interne de tous ses sites, installant notamment 46 kilomètres de clôtures, 50 zones de sécurité et 600 lampes de sécurité.
Transports terrestres		
Exploitation et entretien de 2 088 véhicules et engins spéciaux appartenant à l'ONU (dont 29 véhicules blindés), conformément au nouveau mandat de la Mission, dans 10 ateliers situés dans la capitale de chaque État	2 105	Dans 10 ateliers installés dans chaque bureau local, la Mission a exploité et entretenu : Véhicules et engins spéciaux appartenant à l'ONU, dont 31 véhicules blindés 2 véhicules blindés supplémentaires ont été donnés par un pays fournisseur de contingents.
Distribution de 6,3 millions de litres de carburant et de lubrifiant destinés aux transports terrestres	4,1 millions	De litres de carburant et de lubrifiant destinés aux transports terrestres ont été distribués. La quantité de carburant a été plus faible que prévu mais il n'y a eu aucune interruption dans les services de transports terrestres. Le produit inférieur aux prévisions s'explique par le retard pris dans le déploiement de véhicules appartenant aux contingents et destinés à la force de protection régionale, et par les restrictions aux déplacements intervenues après la crise de juillet 2016.
Exploitation d'un service de navette assurant 7 jours sur 7 le transport d'un effectif moyen de 1 386 membres du personnel des Nations Unies entre leur logement et la zone de la Mission	Oui	Un service de navette a assuré 7 jours sur 7 le transport d'un effectif moyen de 1 014 membres du personnel des Nations Unies entre leur logement et leur lieu de travail. Le nombre moyen de fonctionnaires a été plus faible que prévu en raison des restrictions aux déplacements imposées au vu des conditions de sécurité.
Opérations élargies de convois de transport lourd dans 5 localités (Bor, Bentiu, Malakal, Wau et Djouba)	Oui	Des convois élargis de transport lourd ont circulé dans 5 localités (Bor, Bentiu, Malakal, Wau et Djouba). En raison de l'intensification des travaux et de l'accroissement de l'insécurité, la circulation des convois a été étendue à 3 sites supplémentaires : Torit, Yei et la capitale ougandaise de Kampala.
Transports aériens		
Exploitation et entretien de 9 avions et de 23 hélicoptères, dont 9 aéronefs de type militaire, et	9	La Mission a exploité et entretenu : Avions

distribution de 25,6 millions de litres de carburant destinés aux avions et hélicoptères

20 Hélicoptères, dont 12 appareils militaires de manœuvre

4 hélicoptères Mi-8 n'ont pas été déployés et un hélicoptère Mi-26 a été déployé aux fins d'opérations de transport lourd.

17,5 millions De litres de carburant et de lubrifiant ont été distribués.

La consommation de carburant inférieure aux prévisions s'explique principalement par le non-déploiement de 4 hélicoptères Mi-8 destinés à appuyer les zones de cantonnement, qui n'ont pas été créés, et de 1 aéronef Let-410 pour la majeure partie de l'exercice considéré en raison des conditions de sécurité.

Total de 26 797 heures de vol, dont 7 763 heures pour les avions et 19 034 heures pour les hélicoptères

18 776 Heures de vol ont été effectuées : 6 751 pour les avions et 12 025 pour les hélicoptères.

Le nombre d'heures de vol inférieur aux prévisions s'explique par le non-déploiement de 1 avion pendant la majeure partie de l'exercice considéré et de 4 hélicoptères, et par la réduction du nombre de vols en raison des restrictions imposées au vu des conditions de sécurité après la crise de juillet 2016.

Prestation de services de lutte contre les incendies dans les aéroports utilisés par la Mission dans les capitales des États

Oui Des services de lutte contre les incendies ont été fournis dans les aéroports des bases régionales de la MINUSS à Djouba, Malakal, Wau, Rumbek, Torit, Yambio, Aweil, Bentiu, Bor et Kuacjok.

Transports maritimes ou fluviaux

Exploitation et maintenance d'une unité fluviale composée de 20 bateaux appartenant aux contingents, et distribution de 0,7 million de litres de carburant et de lubrifiant

14 Bateaux appartenant aux contingents, dont 12 patrouilleurs rapides et 2 zodiac MK2

Le nombre moins élevé que prévu de bateaux déployés appartenant aux contingents s'explique par des restrictions imposées aux opérations prévues par la Mission.

Les bateaux ont consommé 40 000 litres de carburant et de lubrifiant, soit 6,7 % de la quantité prévue au budget (0,6 million de litres). La consommation inférieure aux prévisions tient essentiellement aux restrictions imposées aux opérations prévues par la Mission, notamment aux patrouilles fluviales de routine, et à celles concernant l'utilisation de bateaux rapides aux fins de la protection rapprochée des convois de barges. En outre, les conditions de sécurité ont entraîné une réduction de 50 % du nombre de trajets par barge sur le Nil de Mongalla à Malakal.

Communications

Prise en charge technique et maintenance d'un réseau par satellite composé de 2 stations terriennes principales assurant des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données

Prise en charge technique et maintenance de 42 microterminaux VSAT, 48 centraux téléphoniques et 80 liaisons hertziennes

Prise en charge technique et maintenance de 943 émetteurs-récepteurs portatifs à haute fréquence (HF), 1 452 émetteurs-récepteurs portatifs à ultra-haute fréquence (UHF) et très haute fréquence (VHF) et 4 370 radios portatives VHF et UHF

Prise en charge technique et maintenance de 26 stations de radiodiffusion FM dans 4 installations de production radiophonique

2 Stations terriennes principales ont bénéficié de services de prise en charge technique et de maintenance

Des services de prise en charge technique et de maintenance ont été assurés pour :

43 Microterminaux VSAT, dont 1 affecté à une base opérationnelle de compagnie à Leer

36 Centraux téléphoniques

Moins de centraux téléphoniques que prévu ont été déployés du fait de la rationalisation des configurations du matériel de divers bureaux locaux

95 Liaisons hertziennes

Il a fallu déployer davantage de liaisons hertziennes pour appuyer les infrastructures de gestion de la chaîne d'approvisionnement du projet de radio-identification et la mise en place d'un système de sécurité intégré dans les bureaux locaux.

Des services de prise en charge technique et de maintenance ont été assurés pour :

713 Émetteurs-récepteurs HF

1 345 Émetteurs-récepteurs portatifs UHF

Le nombre plus faible que prévu d'émetteurs-récepteurs portatifs UHF et HF bénéficiant de services de prise en charge technique et de maintenance s'explique par des retards dans le déploiement du personnel en tenue et des besoins inférieurs aux prévisions en ce qui concerne l'appui au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité.

4 711 Radios portatives VHF et UHF

Des services de prise en charge technique et de maintenance ont été assurés pour :

23 Stations de radiodiffusion FM

Le nombre de stations de radiodiffusion FM inférieur aux prévisions s'explique par la fermeture de bureaux dans 3 sites à Yiroi, Nimule et Yuai.

6 Installations de production radiophonique

2 installations de production radiophonique supplémentaires ont été mises en place, 1 à

Informatique

Prise en charge technique et maintenance de 26 serveurs, 711 ordinateurs de bureau, 4 256 ordinateurs portables, 1 012 imprimantes, 200 expéditeurs numériques et 41 réseaux locaux et réseaux longue portée pour 5 354 comptes utilisateurs

Fourniture d'un appui cartographique et d'études basées sur un système de positionnement universel, dans les limites de la zone de responsabilité de la Mission, outre la fourniture de 7 000 cartes à divers clients, et tenue d'un site intranet consacré au système d'information géographique

Santé

Exploitation et maintenance de 11 dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU et de 25 dispensaires de niveau I, 4 hôpitaux de niveau II et 1 hôpital de niveau III appartenant aux contingents, ainsi que des dispositifs d'évacuation par voie terrestre et aérienne utilisés dans toute la zone d'opérations pour l'ensemble du personnel des Nations Unies ainsi que pour la population civile locale en cas d'urgence

Topping pour faire face aux nouveaux besoins de programmation et 1 à la Maison des Nations Unies pour servir de studio de secours pour la Mission.

Des services de prise en charge technique et de maintenance ont été assurés pour :

37 Serveurs

Des serveurs supplémentaires ont été déployés dans le cadre de la mise en place d'un centre de données distinct au quartier général de la Mission pour répondre aux besoins de matériel en double aux fins de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre, ainsi qu'aux besoins de stockage de données supplémentaires.

714 Ordinateurs de bureau

3 686 Ordinateurs portables

935 Imprimantes

207 Expéditeurs numériques

41 Sites connectés par un réseau local ou longue portée

5 992 Comptes utilisateurs actifs

Oui Un appui cartographique et des études basées sur un système de positionnement universel ont été fournis dans les limites de la zone de responsabilité de la Mission.

8 278 Cartes ont été produites et fournies à divers clients

Le nombre de cartes plus élevé que prévu s'explique par l'accroissement de la demande dû à la crise survenue en juillet 2016 à Djouba et aux préparatifs faits en cas d'imprévu ou de crise en juin 2017.

1 Site intranet consacré au système d'information géographique a été tenu à jour.

La Mission a entretenu et exploité :

10 Dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU

1 Dispensaire de niveau I-plus appartenant à l'ONU

25 Dispensaires de niveau I appartenant aux contingents

1 Hôpital de niveau II-plus appartenant aux contingents à Djouba

<p>Maintien d'un dispositif d'évacuation par voie terrestre et aérienne dans toute la zone de la Mission pour l'ensemble du personnel des Nations Unies, notamment vers 3 hôpitaux de niveau III en Ouganda, 2 hôpitaux de niveau IV au Kenya et 3 hôpitaux de niveau IV en Égypte, afin de fournir des services médicaux en cas d'événement faisant de nombreuses victimes</p>	<p>4 Hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents à Bentiu, Bor, Malakal et Wau</p> <p>Comme recommandé dans l'évaluation technique réalisée par le Siège de l'Organisation, un hôpital de niveau II à Djouba est devenu un hôpital de niveau II-plus et non un hôpital de niveau III.</p> <p>Oui La Mission a maintenu un dispositif d'évacuation terrestre et aérienne dans toute sa zone d'opérations pour l'ensemble du personnel des Nations Unies, notamment vers 3 hôpitaux de niveau III en Ouganda, 2 hôpitaux de niveau IV au Kenya et 3 hôpitaux de niveau IV en Égypte, en cas d'événement faisant de nombreuses victimes.</p> <p>La Mission a effectué 17 évacuations sanitaires vers ses hôpitaux de niveau II et 27 vers l'Ouganda et le Kenya, en dehors de sa zone d'opérations.</p>
<p>Exploitation et maintenance de centres offrant à l'ensemble du personnel de la Mission des services de consultation et de dépistage confidentiels du VIH/sida</p>	<p>Oui Des services de consultation et de dépistage confidentiels ont été offerts à 895 membres du personnel de la Mission et de la population, dont des personnes déplacées.</p> <p>304 928 Personnes, dont 3 171 membres du personnel de la Mission et 301 757 personnes de la population, dont des personnes déplacées, ont bénéficié d'une formation initiale de sensibilisation au VIH/sida.</p> <p>47 Participants ont reçu une formation de conseiller spécialisé en VIH/sida, dont 9 membres du personnel militaire sud-soudanais et 1 fonctionnaire du Ministère de la santé.</p> <p>131 Personnes ont été formées pour animer des séances de sensibilisation par les pairs sur le VIH/sida.</p> <p>178 Personnes ont été formées pour distribuer des trousseaux de prophylaxie postexposition.</p> <p>La Mission a présenté un programme hebdomadaire de sensibilisation au VIH sur Radio Miraya.</p>
<p>Affectation, dans les États et les bases d'appui de comté, de conseillers du personnel chargés d'apporter un soutien psychologique et post-traumatique dans les 48 heures suivant la notification d'un événement traumatisant</p>	<p>Oui Des conseillers du personnel ont effectué 32 visites dans les bureaux locaux et leurs bases d'opérations.</p> <p>Des conseillers du personnel ont réagi à 15 événements traumatisants dans l'ensemble de la zone de la Mission en fournissant un large éventail de services d'appui psychosocial (dont des premiers secours psychologiques, un soutien post-traumatique et des consultations individuelles et collectives) à 429 membres du</p>

personnel touchés par ces événements. Une suite a été donnée à tous les événements traumatisants survenus dans la zone de la Mission dans les 48 heures suivant leur notification.

Sécurité

Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission, y compris des services de protection rapprochée des hauts responsables de la Mission et des visiteurs de marque, et gestion du centre de contrôle du système intégré de sécurité qui est équipé de systèmes automatisés de contrôle des entrées, de détection des intrusions, de détection des mouvements sur fichier vidéo et d'identification sur photo d'identité, y compris des systèmes de vidéosurveillance

Initiation aux questions de sécurité et exercices élémentaires de lutte contre les incendies à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la Mission

Contrôle des accès et services de sécurité dans les sites de protection des civils de la Mission et évaluation des risques et des menaces pour la sécurité comprenant notamment des enquêtes sur la sécurité des installations en vue d'apporter les améliorations matérielles nécessaires dans les sites de protection des civils

Oui Des services de sécurité ont été fournis par du personnel non armé au quartier général de la MINUSS à la Maison des Nations Unies, sur le site de Tomping à Djouba et dans 9 bureaux locaux.

Des services de protection rapprochée ont été fournis 24 heures sur 24 aux hauts fonctionnaires de la Mission et aux responsables de haut niveau.

La Mission a géré avec succès le centre de contrôle du système intégré de sécurité, ce qui a permis de renforcer et de suivre les mesures de contrôle des entrées par une utilisation efficace du système de sécurité électronique.

La Mission a organisé les activités suivantes :

117 Stages de formation sur la sécurité et la sûreté en mission et sur la lutte contre les incendies à l'intention de 927 membres du personnel

1 100 Réunions d'information sur la sécurité à l'intention de 2 800 membres du personnel de la Mission

20 Exercices d'incendie sur toute la zone de la Mission

Oui Des agents de sécurité ont surveillé les accès aux points de contrôle et assuré la sécurité de tous les sites de protection des civils, comme prévu. Ces agents provenaient d'une entreprise sous-traitante et étaient placés sous la supervision d'agents de sécurité recrutés sur le plan international.

La composante sécurité de la Mission a également effectué des patrouilles intégrées avec la police des Nations Unies dans les sites de protection des civils, des patrouilles conjointes le long du périmètre des sites en déployant les forces de la MINUSS et des opérations de bouclage et de ratissage avec la police des Nations Unies et des unités de police constituées. La Mission a également fourni des conseils sur la sécurité des lieux de détention sur les sites de protection des civils, traité et contrôlé les cartes d'identification délivrées aux groupes de surveillance communautaires et fourni au personnel des Nations Unies et aux agents humanitaires des notes d'information et des

informations actualisées sur la situation. Elle a collaboré avec des dirigeants communautaires par l'intermédiaire de membres élus aux comités de paix et de sécurité établis dans les sites de protection des civils.

La Mission a également organisé les activités suivantes :

- 100 Évaluations de la sécurité des sites
- 10 Enquêtes sur la sécurité et la sûreté des installations
- 75 Évaluations des risques de sécurité
- 30 Évaluations des menaces sur les sites de protection des civils

Évaluation de l'état des routes afin d'ouvrir de nouvelles routes pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et le respect des droits de l'homme

La Mission a organisé les activités suivantes :

- 126 Évaluations de l'état des routes
 - 680 Contrôles de la sécurité aérienne
-

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice 2016/17)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3) ÷ (1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	10 416,8	9 573,7	843,1	8,1
Contingents	392 877,2	393 747,0	(869,8)	(0,2)
Police des Nations Unies	28 672,5	30 120,7	(1 448,2)	(5,1)
Unités de police constituées	29 321,6	24 759,8	4 561,8	15,6
Total partiel	461 288,1	458 201,2	3 086,9	0,7
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	172 444,7	177 485,9	(5 041,2)	(2,9)
Personnel recruté sur le plan national	45 439,4	33 507,9	11 931,5	26,3
Volontaires des Nations Unies	21 348,4	21 341,2	7,2	0,0
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	5 682,0	6 950,1	(1 268,1)	(22,3)
Personnel fourni par des gouvernements	3 031,3	2 473,8	557,5	18,4
Total partiel	247 945,8	241 758,9	6 186,9	2,5
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Consultants	498,2	545,5	(47,3)	(9,5)
Voyages	5 665,1	5 092,9	572,2	10,1
Installations et infrastructures	85 826,6	119 469,7	(33 643,1)	(39,2)
Transports terrestres	21 382,7	21 214,8	167,9	0,8
Transports aériens	156 373,4	112 919,8	43 453,6	27,8
Transports maritimes et fluviaux	1 635,8	3 928,8	(2 293,0)	(140,2)
Communications	15 157,2	17 658,4	(2 501,2)	(16,5)
Informatique	16 267,3	16 964,1	(696,8)	(4,3)
Santé	1 957,5	1 614,2	343,3	17,5
Matériel spécial	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	66 790,7	71 388,4	(4 597,7)	(6,9)
Projets à effet rapide	1 000,0	983,8	16,2	1,6
Total partiel	372 554,5	371 780,4	774,1	0,2
Total brut	1 081 788,4	1 071 740,5	10 047,9	0,9
Recettes provenant des contributions du personnel	18 855,7	14 311,5	4 544,2	24,1
Total net	1 062 932,7	1 057 429,0	5 503,7	0,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	1 081 788,4	1 071 740,5	10 047,9	0,9

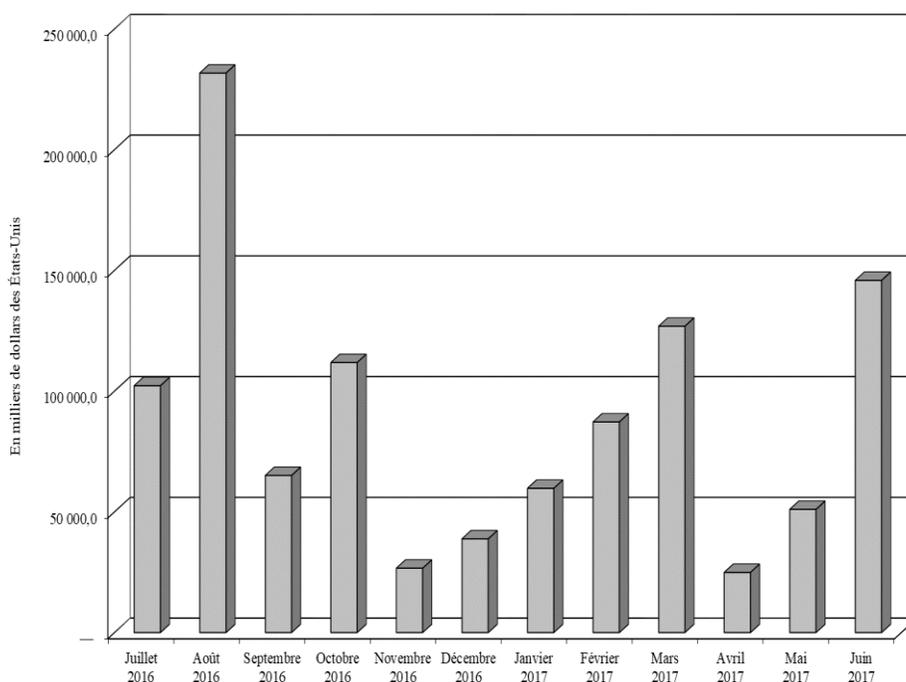
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégories</i>	<i>Répartition initiale du montant approuvé</i>	<i>Montants réaffectés</i>	<i>Répartition révisée</i>
I. Militaires et personnel de police	461 288,1	–	461 288,1
II. Personnel civil	247 945,8	–	247 945,8
III. Dépenses opérationnelles	372 554,5	–	372 554,5
Total	1 081 788,4	–	1 081 788,4
Pourcentage de réaffectations			0,0

43. Il n'a pas fallu réaffecter de ressources entre catégories de dépenses au cours de la période considérée.

C. Évolution des dépenses mensuelles



44. Les dépenses plus élevées constatées en août 2016 s'expliquent principalement par la création d'engagements concernant : a) le remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard et des frais imputables aux unités de police constituées, b) des demandes liées au matériel appartenant aux contingents (matériel majeur et soutien logistique autonome) et c) des installations et infrastructures. La hausse des dépenses observée en juin 2017 tient essentiellement aux paiements effectués au titre du remboursement du coût des contingents et des unités de police constituées ainsi que du matériel appartenant à ces contingents.

D. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Produit des placements	1 903,1
Recettes diverses ou accessoires	1 026,9
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	7 533,2
Total	10 463,2

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Contingents	66 789,1
Unités de police constituées	1 920,1
Total partiel	68 709,2
Soutien logistique autonome	
Contingents	52 413,1
Unités de police constituées	3 591,8
Total partiel	56 004,9
Total	124 714,1

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,2	1 ^{er} juillet 2014	1 ^{er} juillet 2014
Usage opérationnel intensif	2,9	1 ^{er} juillet 2014	1 ^{er} juillet 2014
Actes d'hostilité ou abandon forcé	4,3	1 ^{er} juillet 2014	1 ^{er} juillet 2014
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0 à 4,0		

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission ^a	30,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) ^b	49 030,0
Total	49 060,0

^a Correspondent aux redevances d'utilisation des fréquences radio.

^b Incluent le coût de la location du terrain estimé à 38 159 668 dollars.

IV. Analyse des écarts³

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	843,1	8,1 %

45. La sous-utilisation des crédits tient principalement au fait que le nombre moyen d'observateurs militaires déployés a été inférieur aux prévisions (190 contre 211 inscrits au budget). En outre, les dépenses au titre des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement ont été moins élevées que prévu car le coût unitaire moyen des déplacements des observateurs militaires n'a été que de 2 775 dollars, montant inférieur à celui de 3 000 dollars approuvé pour l'exercice 2016/17.

	<i>Écart</i>	
Contingents	(869,8)	(0,2 %)

46. Le dépassement des crédits s'explique principalement par des coûts effectifs supérieurs aux prévisions au titre : a) du fret et du déploiement du matériel appartenant aux contingents, en raison du déploiement de trois unités provenant de trois pays fournisseurs de contingents ; b) du matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome), du fait du déploiement de deux compagnies pour les hôpitaux de niveau II-plus, d'un bataillon d'infanterie et d'une compagnie du génie, qui ont nécessité l'achat de matériel de soutien autonome supplémentaire ; et c) des rations, en raison de frais de mise à disposition plus élevés que prévu à cause de l'installation d'un nouvel entrepôt à Bentiu et de l'agrandissement d'un autre à Djouba. Ce dépassement est en partie compensé par la sous-utilisation des crédits prévus pour le remboursement au taux standard du coût des contingents, qui s'explique par l'augmentation du montant effectif des déductions pour non-déploiement, déploiement retardé ou déploiement de matériel non fonctionnel appartenant au contingent prévues par la résolution 67/261 de l'Assemblée générale, et par la sous-utilisation des crédits prévus au titre du matériel appartenant aux contingents (matériel majeur), due au rapatriement de deux contingents et au rapatriement anticipé d'une unité hospitalière.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	(1 448,2)	(5,1 %)

³ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

47. Le dépassement des crédits est principalement imputable au nombre moyen de membres de la Police des Nations Unies déployés, qui a été supérieur aux prévisions (614 contre 586 inscrits au budget). Il est partiellement compensé par la sous-utilisation des crédits prévus pour les voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement, du fait que le montant moyen des frais de voyage des membres de la Police des Nations Unies s'est élevé à 2 661 dollars au lieu des 3 000 dollars prévus au budget, et par l'absence de demandes d'indemnisation pour décès ou invalidité durant la période considérée.

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	4 561,8	15,6 %

48. La sous-utilisation des crédits est principalement due à des dépenses moins élevées que prévu au titre du matériel appartenant aux contingents (matériel majeur), du fret et du déploiement du matériel appartenant aux contingents, en raison du report du déploiement d'unités de police constituées en provenance de deux pays fournisseurs d'effectifs de police.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(5 041,2)	(2,9 %)

49. Le dépassement des crédits s'explique principalement par le fait que le nombre moyen de membres du personnel recruté sur le plan international a été supérieur aux prévisions (808 contre 779 inscrits au budget) et par le paiement d'indemnités d'évacuation pour raisons de sécurité suite à la crise de sécurité survenue en juillet 2016 à Djouba. Il est partiellement compensé par la réduction des coefficients d'ajustement au cours de la période considérée, de 41,4 % en juillet 2016 à 33,5 % en juin 2017, alors que le budget prévoyait l'application aux traitements du personnel d'un coefficient d'ajustement de 54,5 % (niveau de janvier 2016).

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	11 931,5	26,3 %

50. La sous-utilisation des crédits est principalement due à l'application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur pour convertir en dollars des États-Unis la livre sud-soudanaise (SSP), qui s'est dépréciée au cours de l'exercice 2016/17 (de 40,21 SSP pour 1 dollar au 1^{er} juillet 2016 à 116,82 SSP pour 1 dollar au 30 juin 2017), dans le calcul du montant de la contribution du personnel, des dépenses communes du personnel et de la prime de danger.

51. L'écart est partiellement contrebalancé par des dépenses plus élevées que prévu pour les traitements du personnel recruté sur le plan national, en raison notamment : a) d'un nombre moyen d'agents des services généraux recrutés sur le plan national supérieur aux prévisions (1 189 contre 1 118 inscrits au budget) ; b) du grade moyen de ces agents, supérieur à celui prévu dans le budget ; et c) de l'entrée en vigueur, le 1^{er} novembre 2016, de nouveaux barèmes des traitements pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et les administrateurs recrutés sur le plan national.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(1 268,1)	(22,3 %)

52. Le dépassement des crédits s'explique principalement par les dépenses engagées par la MINUSS au titre du personnel temporaire recruté essentiellement aux fins des activités d'appui à la mise en service d'Umoja dans le groupe 5 et d'Umoja-Extension 2, y compris la mise hors service de Galileo, et par le fait que le nombre moyen d'agents temporaires recrutés sur le plan international a été supérieur aux prévisions (30 contre 25 inscrits au budget).

	<i>Écart</i>	
Personnel fourni par les gouvernements	557,5	18,4 %

53. La sous-utilisation des crédits tient notamment au fait que le nombre moyen de membres du personnel fourni par les gouvernements a été inférieur aux prévisions (66 contre 73 inscrits au budget). De plus, les taux de l'indemnité de subsistance (missions) versée à ces agents ont été plus faibles que prévu car ces derniers ont séjourné dans des logements fournis par l'ONU pendant toute la durée de leur déploiement. À titre de comparaison, il était prévu dans le budget que les membres du personnel fourni par les gouvernements toucheraient le montant intégral de l'indemnité de subsistance au cours des 30 premiers jours et que 74 % d'entre eux toucheraient un montant réduit au-delà de cette période.

	<i>Écart</i>	
Consultants	(47,3)	(9,5 %)

54. Le dépassement des crédits s'explique notamment par le recrutement de consultants chargés : a) de dispenser des soins médicaux et chirurgicaux lors de la crise de juillet 2016 ; b) de conseiller la Mission sur d'autres possibilités d'user de ses bons offices et de collaborer sur les plans politique, stratégique et technique avec les parties prenantes régionales et locales à l'Accord de paix ; et c) d'évaluer les conditions de sécurité et la situation politique sur le terrain afin d'aider la Mission à mieux planifier ses opérations et à améliorer sa stratégie d'alerte rapide.

	<i>Écart</i>	
Voyages	572,2	10,1 %

55. La sous-utilisation des crédits s'explique notamment par le fait que la Mission a continué de former des formateurs déployés dans sa zone d'intervention, par l'annulation de plusieurs activités de formation externe prévues, en raison de difficultés à obtenir un visa et d'un nombre insuffisant de participants et par l'évacuation de membres du personnel après la crise de juillet 2016, qui a réduit la participation aux activités de formation.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	(33 643,1)	(39,2 %)

56. Le dépassement des crédits s'explique notamment par : a) l'achat d'installations préfabriquées et de climatiseurs supplémentaires pour remplacer des logements de membres du personnel en tenue et du personnel civil utilisés depuis 2005 et devenus délabrés ; b) l'achat de fournitures pour la défense des périmètres, notamment de barrières de défense pour aménager des zones de sécurité après la crise de juillet 2016, de « murrām » (latérite), utilisé pour construire des pistes, destiné à la piste d'atterrissage de Roubkona à Bentiu et aux routes intérieures et héliports de Bentiu,

Malakal et Bor ; c) les dépenses de carburants, de pétrole et de lubrifiants, dues notamment à une consommation de carburants plus élevée que prévu (29,6 millions de litres contre 24,8 millions budgétisés) et à l'application d'un arrangement contractuel augmentant les frais de mobilisation du carburant ; d) les dépenses liées aux services de réaménagement et de rénovation, en raison notamment du forage de deux puits suite à la diminution inattendue de la surface de saturation, de la construction de logements supplémentaires à la Maison des Nations Unies, de la maintenance des systèmes d'alarme incendie des bâtiments à deux étages à la Maison des Nations Unies et de la tenue en état des extincteurs, du périmètre dallé et d'autres composants du système de drainage ; e) l'achat de matériel de traitement des eaux et de distribution de carburant, notamment de citernes à eau et de pompes de gavage pour améliorer la capacité de stockage de l'eau destinée aux besoins courants et urgents à la Maison des Nations Unies ; f) l'achat de mobilier de bureau, dans le cadre de l'initiative de la Mission visant à améliorer les logements de son personnel ; g) les dépenses liées aux pièces de rechange et aux fournitures, du fait de la nécessité d'acquérir des pièces de rechange supplémentaires pour les groupes électrogènes afin de mettre en œuvre le projet d'amélioration de l'approvisionnement en électricité de la Mission ; h) l'achat de matériel connexe, notamment de générateurs, pour la centrale électrique destinée à améliorer l'approvisionnement en électricité, notamment en couplant des générateurs à haut rendement énergétique avec des panneaux solaires ; et i) l'achat de boucliers balistiques après la crise de juillet 2016, conformément à une évaluation et à la recommandation du Département de la sûreté et de la sécurité, afin de renforcer la protection du personnel de la Mission.

57. Ce dépassement des crédits est partiellement compensé des dépenses moins élevées que prévu au titre des services d'architecture et de démolition en raison notamment : a) de l'annulation de la conversion prévue d'un hôpital de niveau II à un hôpital de niveau III à la Maison des Nations Unies, hôpital qui a été finalement transformé en hôpital de niveau II-plus, conformément aux recommandations issues d'une évaluation technique ; b) du retard de la construction d'ateliers de mécanique ; et c) de la construction prévue d'un hôpital de niveau II, qui sera prise en charge par un pays fournisseur de contingents. De plus, il y eu une sous-utilisation des crédits prévus pour les services de sécurité, du fait notamment de l'exécution, durant la période considérée, d'un nouveau contrat de services de vigiles et d'agents de sécurité non armés, qui a entraîné des dépenses moins élevées que prévu.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	167,9	0,8 %

58. La sous-utilisation des crédits tient principalement a) à une consommation de carburant inférieure aux prévisions en raison de retards dans le déploiement de véhicules appartenant aux contingents et de restrictions aux déplacements dues aux conditions de sécurité après la crise de juillet 2016 ; et b) au manque de prestataires pouvant fournir des services spécialisés de réparation et d'entretien du matériel lourd, dû au manque de pièces de rechange et de savoir-faire au niveau local, et au faible nombre de travaux de remise en état effectués, en raison de la réduction des mouvements des véhicules, eu égard aux conditions de sécurité.

59. Cette sous-utilisation est partiellement contrebalancée par l'achat de 14 véhicules blindés afin de faire face aux urgences liées aux conditions de sécurité sur le terrain ; de 24 chariots élévateurs pour améliorer la gestion de la chaîne d'approvisionnement et renforcer les services de génie dans tous les bureaux extérieurs ; et de 11 camions à benne à cabine simple afin de faciliter le déplacement et le transport de matériaux de construction et d'autres biens dans les différents secteurs de la zone de la Mission.

	<i>Écart</i>	
Opérations aériennes	43 453,6	27,8 %

60. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : a) le non-déploiement de quatre hélicoptères Mi-8, du fait de la suspension de l'aménagement de zones de cantonnement après la crise de juillet 2016 dans le cadre des initiatives d'appui au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, du moratoire imposé pendant deux mois sur les vols d'hélicoptères dans le sud de Djouba après la crise et de l'indisponibilité de deux hélicoptères durant 85 jours pour cause de maintenance imprévue ; b) le non-déploiement d'un système de drones en raison des restrictions imposées ; c) une consommation de carburant aviation moins élevée que prévu (17,5 millions de litres contre 24,3 millions de litres budgétisés), à cause du non-déploiement d'aéronefs et des restrictions imposées ; et d) le non-déploiement d'un avion Let-410 durant la majeure partie de la période à l'examen, eu égard aux conditions de sécurité sur la principale base d'opérations de l'aéroport de Bentiu après la crise de juillet 2016.

	<i>Écart</i>	
Transports maritimes et fluviaux	(2 293,0)	(140,2 %)

61. Le dépassement des crédits tient principalement à l'achat de conteneurs maritimes supplémentaires pour stocker des installations préfabriquées et transporter des fournitures d'hébergement, du matériel de couchage et des ustensiles de cuisine à l'appui de l'initiative d'amélioration des conditions d'hébergement du personnel de la Mission. Il est en partie compensé par une sous-utilisation des crédits prévus au titre des carburants et lubrifiants, due au fait que la consommation de carburant a été inférieure aux prévisions (40 000 litres contre 0,6 million prévu dans le budget) en raison des restrictions imposées aux opérations navales de la Mission, notamment la réduction de la protection des convois fluviaux et l'arrêt des patrouilles fluviales régulières.

	<i>Écart</i>	
Communications	(2 501,2)	(16,5 %)

62. Le dépassement des crédits s'explique notamment par : a) l'achat de blocs d'alimentation non-interruptibles et de matériel supplémentaire d'interface radio et de radio à commutation automatique de canaux, de radio HF, de liaisons hyperfréquences et de communication par satellite en perspective du déploiement de la force de protection régionale ; b) l'achat de 1 500 téléviseurs avec récepteurs satellite et accessoires connexes dans le cadre du plan d'amélioration visant à remplacer à l'échelle de la Mission les modules d'hébergement préfabriqués vétustes ou de qualité inférieure ; et c) l'accroissement des services d'appui nécessaires à l'extension du système de communications radio centralisé de la Mission.

	<i>Écart</i>	
Informatique	(696,8)	(4,3 %)

63. Le dépassement des crédits s'explique principalement par l'achat : a) de matériel de radio-identification et d'appareils accessoires permettant de mieux suivre l'inventaire des biens aux fins de la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; b) d'un système de localisation et de soutien destiné aux dispositifs TETRA afin

d'adapter leurs fonctionnalités au système d'appui centralisé fourni par la Base de soutien logistique des Nations Unies ; et c) de pièces de rechange, de modules de maintenance et de fournitures connexes pour imprimantes multifonctions.

	<i>Écart</i>	
Santé	343,3	17,5 %

64. La sous-utilisation des crédits est principalement imputable au fait que les dépenses liées aux fournitures médicales ont été moins élevées que prévu durant la période considérée, du fait de l'augmentation du nombre d'initiatives de prévention sanitaire menées par la Mission et de l'utilisation d'articles disponibles en stock. Elle est partiellement contrebalancée par l'achat de matériel chirurgical destiné aux blocs opératoires de Bentiu, de civières et de trousse de premiers secours.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(4 597,7)	(6,9 %)

65. Le dépassement des crédits tient principalement au fret et aux dépenses connexes diverses, en raison des frais de transport plus élevés que prévu concernant : a) des pièces de rechange supplémentaires pour groupes électrogènes, le hangar à hélicoptères et les installations préfabriquées, b) l'acheminement de cargaisons vers des secteurs enclavés et peu sûrs de la zone d'opérations de la Mission, et c) la location d'un avion Il-76 pour transporter des biens et du matériel appartenant aux contingents vers Malakal, Wau et Bentiu. Il tient également au recrutement de nouveaux vacataires aux fins de la mise en œuvre du projet de renforcement de la sécurité dans l'ensemble des camps de la Mission, à la réparation des groupes électrogènes dans le cadre du plan d'amélioration de l'approvisionnement en électricité, et à l'impossibilité de recruter un sous-traitant local pour la réparation et l'entretien des véhicules. Enfin, il s'explique aussi par l'achat de bâches pare-éclats, qui n'était pas prévu dans le budget de l'exercice 2016/17 mais qui a été recommandé par le Département de la sûreté et de la sécurité.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

66. En ce qui concerne le financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, soit 10 047 900 dollars ;

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes de l'exercice clos le 30 juin 2017, soit 10 463 200 dollars, provenant du produit des placements (1 903 100 dollars), des recettes diverses ou accessoires (1 026 900 dollars) et de l'annulation d'ajustements sur exercices antérieurs (7 533 200 dollars).

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution [71/308](#)

(A/71/836/Add.15)

Demande ou recommandation

Mesures prises

Le Comité consultatif compte que la Mission fera tout pour que ses affectations temporaires se conforment strictement aux directives établies. Il compte également trouver dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2016/17 des précisions sur le recours aux affectations temporaires (par. 50).

La Mission a eu recours aux affectations temporaires dans le strict respect des directives existantes. Elle continuera de veiller à ce que toutes les questions soulevées par le Comité consultatif et l'Assemblée générale soient traitées et prises en considération. Pour l'exercice 2016/17, le montant consacré aux affectations temporaires s'est élevé à 524 883 dollars.
